

Collège des médiateurs
14, rue d'Assas
75006 Paris
Tél/fax 42 03 19 56

→ 1 mi
→ 1 J.T.K
→ 1 Bernabé H.

Paris, le 20 septembre 1996



Chère Madame,
Cher Monsieur,

Le Collège des médiateurs pour les Africains sans papiers de Saint-Bernard a jugé utile d'approfondir la réflexion générale sur la question des étrangers et organise dans ce but des Assises de l'immigration. Vous trouverez ci-joint un texte de présentation de ce projet.

Les Assises seront préparées dans les semaines qui viennent à travers trois ateliers de réflexion portant respectivement sur la législation nationale, la coopération européenne et la coopération internationale.

Chargés de l'atelier *Coopération internationale* (voir problématique ci-jointe), nous souhaitons en faire une occasion de rencontre avec le maximum de personnes ayant une compétence et une expérience particulières dans ce domaine.

Trois après-midi sont prévues pour cela,

**jeudi 26 septembre, mardi 1er octobre et lundi 14 octobre
de 14 à 18 heures,**

12, rue d'Assas

Nous sommes désireux d'avoir un échange avec vous et serions heureux de savoir si vous acceptez de nous rencontrer et à quelle heure il vous est loisible de le faire au cours de l'une ou l'autre des 3 demi-journées indiquées.

Si une rencontre n'était pas possible, nous aimerions avoir vos réflexions par écrit (à adresser au secrétariat : 23, rue du Tunnel, 75019 Paris).

Dans l'attente de votre réponse,

nous vous prions de croire à nos sentiments les meilleurs

Antoine Sanguinetti
Louis Schweitzer
Laurent Schwartz
Stéphane Hessel
Noël Copin
Monique Chemillier-Gendreau

Préparation des assises de l'immigration Problématique en vue de l'atelier "Coopération internationale"

La "crise" française de l'immigration est accompagnée de trois idées reçues qui sont mises en étroite corrélation entre elles :

- il y aurait un excès d'immigrés réguliers ou clandestins dans le pays et un potentiel considérable de candidats à l'immigration dont il faudrait trouver les moyens de se garder ;
- ces candidats viendraient de pays pauvres et même très pauvres et leur misère serait la cause unique des flux migratoires ;
- pour réduire cette misère et en "prendre sa part", la France devrait revoir le contenu et les modalités de sa coopération internationale.

Le but de cet atelier est de revoir ces points et l'articulation entre eux avec l'aide de personnes ayant une compétence et une expérience particulières, de manière à en vérifier et éventuellement confirmer ou infirmer le bien-fondé. Y-a-t-il vraiment des flux d'immigration, déjà réalisés ou sur le point de se réaliser, qui seraient insupportables pour la société française et la menaceraient dans son équilibre? N'y-a-t-il pas lieu de se pencher avec soin sur les chiffres et de s'interroger sur la stabilité et l'importance de l'immigration en France avant de traiter ce phénomène en termes de danger? Ne faut-il pas se rappeler que rien ne serait pire pour la société française elle-même et pour l'avenir de ses relations internationales, qu'un tarissement des flux migratoires, notamment en provenance des pays anciennement colonisés? Ne doit-on pas distinguer selon les zones géographiques d'origine? Ne faut-il pas examiner les événements récents qui concernent essentiellement des Africains d'Afrique noire et l'ampleur prise par ces événements en relation avec la faible proportion d'immigrés en provenance de ces pays (200 000 à 400 000 personnes selon les estimations sur plus de 4 millions d'étrangers)? Il convient de s'interroger sur les causes de l'immigration et de tenter de donner un écho dans l'opinion publique aux travaux très sérieux déjà faits dans ce domaine. La distinction doit être tentée entre les flux provenant réellement de l'inégalité économique, ceux qui ont pour cause des troubles politiques et ceux qui tiennent à des traditions d'immigration dans certaines sociétés où il est établi que les hommes jeunes doivent passer un certain temps hors du pays, cas dans lequel il serait sans doute regrettable que la France ne soit plus choisie comme pays de destination. Cette analyse, indispensable, laissera sans doute apparaître l'importance des causes économiques, même si elles ne sont pas les seules.

Dès lors, une révision des modalités de la coopération économique doit être examinée à la lumière de trois séries d'interrogations :

- des actions de coopération, si bien ciblées et vertueuses soient-elles, ne sont-elles pas inéluctablement entravées dans leur efficacité si le contexte économique mondial reste ce qu'il est en matière de règles relatives aux investissements internationaux, à la gestion de la dette, à l'équilibre des monnaies entre elles, aux prix des matières premières et aux modalités du commerce mondial?
- le problème, identifié de longue date, des conséquences de nos structures politiques et administratives de coopération sur la gestion des relations avec les pays concernés, ne doit-il pas enfin faire l'objet de propositions constructives?
- mais surtout, **la substance de la coopération** devra être remise en cause et évaluée en termes d'effets sociaux. N'est-il pas temps en effet d'établir des liens directs entre communautés villageoises ou urbaines du Sud, associations d'immigrants en France et organisations non gouvernementales spécialisées dans le développement, en prenant en compte leurs expériences et leurs réflexions dans ce domaine? Et de dégager la coopération des ornières des relations politiques où elle s'est trop longtemps enlisée? Ne faudrait-il pas aussi se pencher sur les objectifs et les montants de la coopération militaire et les évaluer en comparaison avec ceux de la coopération économique?

Pour une politique d'avenir

L'extrême confusion qui a suivi l'expulsion des "*Sans papiers de Saint-Bernard*" et l'émotion qu'elle a provoquée dans l'opinion, jettent une lumière crue sur l'inadéquation de notre législation de l'immigration. Sa complexité ouvre la porte à des pratiques tracassières et arbitraires.

-désordre dans la gestion administrative et judiciaire des dossiers, inégal traitement de dossiers comparables ;

- contradictions dans les estimations avancées par le gouvernement lui-même pour définir les cas régularisables, (le ministre de l'intérieur, après avoir affirmé catégoriquement que le nombre serait de 48 au maximum, a ensuite avancé le chiffre de 80 à 90, puis du 1/3, le jour même où son propre conseiller à l'immigration avançait la proportion des 2/3, le Premier ministre ayant pour sa part donné son évaluation à 40%, ce qui semble être le chiffre d'ensemble).

Cette situation juridique et humaine inacceptable doit conduire à mettre en chantier une autre politique.

Trois impératifs complémentaires et indissociables doivent être recherchés : une législation nationale claire, simple et juste ; une coordination européenne avec les autres pays d'immigration ; une coopération internationale équitable avec les pays d'émigration, en premier lieu les pays africains qui ont des liens séculaires avec l'Europe.

Le Collège des médiateurs, refusant la fatalité de la fermeture et de la répression, persuadé qu'il ne faut pas laisser retomber le débat entrouvert par l'action des sans papiers, propose de l'approfondir à travers des Assises. Ces assises seront préparées dans des ateliers qui recueilleront, sur les trois impératifs dégagés, les propositions de personnes qui ont eu à connaître de ces questions et souhaitent participer activement au débat.

Les Assises seront un moment de synthèse des idées et propositions qui seront développées dans une réflexion à plus long terme, aux différents niveaux de l'élaboration d'une politique des migrations internationales.

UNE LEGISLATION NATIONALE CLAIRE, SIMPLE ET JUSTE

Depuis 1974 surtout, les gouvernements, de droite ou de gauche, ont successivement modifié l'ordonnance de 1945 - conçue dans un contexte national et international totalement différent - par des dispositions restrictives, répressives, et sans vision d'avenir. Les lois Pasqua n'ont fait qu'aggraver une législation devenue archaïque et compliquée. Ainsi, le mot d'ordre "Abrogez les lois Pasqua" est-il simpliste et insuffisant.

C'est toute une logique qu'il faut inverser, celle qui conduit à des pratiques incompatibles avec les principes pourtant supérieurs aux lois nationales et, notamment, avec la Convention européenne des Droits de l'Homme et la notion d'Etat de droit.

UNE COORDINATION EUROPEENNE DES POLITIQUES MIGRATOIRES DANS LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

Depuis la crise, l'Europe se comporte en citadelle assiégée à tel point que les Etats européens rivalisent dans les mesures restrictives et répressives. Or, tous ces Etats sont signataires de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et doivent en respecter les dispositions.

La France doit donner l'exemple du respect de la Convention en prenant l'initiative d'actions communes qui ne sauraient se limiter à une coopération policière. Construite sur un socle de principes juridiques, l'Europe ne saurait se consolider sans le respect exemplaire de ces règles.

UNE COOPERATION INTERNATIONALE EQUITABLE AVEC LES PAYS D'EMIGRATION

Les contrôles administratifs et policiers échoueront à contenir les flux migratoires tant que persistera et s'aggravera la pauvreté dans les pays d'émigration. Le développement inégal reste une donnée constante de la situation internationale, qu'il faut combattre par des moyens efficaces et nouveaux.

La France a, dans ce domaine, des responsabilités particulières de par son histoire, sa position de pays développé et de membre permanent du Conseil de Sécurité, qui lui confèrent un rôle spécifique dans la recherche de modalités nouvelles des échanges internationaux. Il est temps qu'elle joue ce rôle à partir d'une approche renouvelée d'une véritable réciprocité, c'est-à-dire d'une coopération fondée sur le partenariat et non sur l'assistance, hors de toute manipulation politique.

o o o

C'est à un autre regard sur l'étranger que les Assises doivent conduire, en dehors de toute relation ou arrière-pensée d'exploitation et dans la recherche de la plénitude de la dignité de la personne.

“ SANS PAPIERS ”, QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes 500 personnes, hommes, femmes et enfants, réunis dans le collectif des sans-papiers des Hauts de Seine :

Parents d'enfants français ou nés en France, conjoints de français ou d'étrangers en situation régulière, enfants d'étrangers en situation régulière ou même ayant des parents français (!) , jeunes venus vivre avec leur famille, étudiants, déboutés du droit d'asile... TOUTES PERSONNES AYANT UNE VIE FAMILIALE OU SOCIALE EN FRANCE DEPUIS DES ANNÉES...

“Sans-papiers” , cela veut dire que nous n'avons pas de titre de séjour. Un titre de séjour, c'est la pièce d'identité que les étrangers doivent présenter pour circuler et travailler en France. Cette pièce d'identité, qui ouvre droit au séjour en France, doit être renouvelée régulièrement dans les Préfectures. Venus en France tout à fait légalement avec un visa, beaucoup d'entre nous avons obtenu un premier titre de séjour et, lorsqu'il a fallu le renouveler, ce droit nous a été retiré. Notre droit le plus élémentaire est nié : le droit à une identité. Nous sommes traités comme des non-êtres, comme si nous n'existions pas !

Etre sans papiers d'identité, cela expose à des conséquences néfastes : n'avoir aucun droit social ni aucune ressource, perdre son logement, son travail, sa santé, exclusion des enfants dans les écoles... Nous ne sommes donc pas responsables du Grand Trou dans les caisses de l'Etat, ni de quelque déficit que ce soit !

Sans papiers d'identité donnant autorisation de travailler, nous vivons de la solidarité familiale et de l'entraide, rendant de multiples services à notre entourage. Notre situation précaire attire des employeurs peu scrupuleux qui nous emploient sans nous déclarer pour effectuer des travaux souvent difficiles. Face à la Loi du Marché, des employeurs font appel à nos services bon marché pour réduire les coûts de personnel.

Pour cela nous sommes pourchassés et livrés à la vindicte de politiciens démagogues qui entretiennent leur fond de commerce électoraliste, alors que ceux qui nous exploitent bénéficient de la plus grande impunité et des largesses de l'Etat.

La situation de détresse que nous vivons a été créée par l'injustice des lois réglementant l'immigration depuis des années. Injustice symbolisée par les lois dites Pasqua et le sophisme “d'immigration zéro” qui prétendent faire de la France et de l'Europe une forteresse assiégée. Nous avons été relégués par des lois discriminatoires qui veulent faire de nous des clandestins.

Pourtant, NOUS CONTRIBUONS A LA RICHESSE ET AU RAYONNEMENT DE LA FRANCE, où les biens, les capitaux et les idées circulent librement alors qu'une partie de ceux qui les produisent n'ont d'autre droit que de se planquer pour échapper aux raffles de la Police.

NOTRE ACTION

Dans la lancée du mouvement initié par les 300 Africains de l'église Saint-Ambroise le 18 mars 1996, nous avons décidé de sortir de l'ombre pour nous faire entendre : NOUS NE SOMMES PAS DES CLANDESTINS, NOUS VIVONS PARMI LES FRANCAIS ET VOULONS CONTINUER A VIVRE EN FRANCE, NOUS DEMANDONS DES PAPIERS POUR CHACUN D'ENTRE NOUS.

Depuis le mois de mai 1996 nous avons multiplié les initiatives avec ceux qui nous soutiennent : permanences et suivi des dossiers, délégations et accompagnement en Préfecture, manifestations, rencontres publiques... Le collectif participe à la coordination nationale des sans papiers et à toutes les actions qu'elle organise. Depuis 6 mois, nous avons obtenu certains résultats, mais ce ne sont que des régularisations au compte goutte et pour une durée limitée (un an maximum) et parfois sans autorisation de travailler. La plupart d'entre nous attendent encore.

Depuis le 12 septembre 1996, nous occupons une Maison désaffectée appartenant à la Ville, dans le quartier des Fossés Jean à Colombes. Nous n'y habitons pas puisque nous avons pour la plupart des logements, mais nous avons besoin de nous regrouper pour nous organiser et nous faire entendre. C'est pourquoi nous y sommes installés en permanence .

Nous l'avons baptisée “La Maison des Sans papiers”. C'est un lieu d'accueil pour les sans papiers. C'est un lieu de rencontre avec ceux qui le souhaitent. Nous voulons en faire un forum permanent de rencontre, d'échange, de solidarité partagée et de mobilisation. Un point de départ aussi pour agir dans le département et au niveau national...

Soyez la bienvenue parmi nous !

Coordination nationale des collectifs de sans-papiers

Tous ensemble ! à la manifestation du 28 septembre

En six mois de lutte, le mouvement des sans-papiers a atteint une nouvelle phase. La multiplication des collectifs de sans-papiers, en Ile-de-France comme en province, témoigne d'une dynamique d'extension que ni les évacuations ni les expulsions ou autres formes de répression n'ont pu endiguer.

Malgré l'intransigeance du gouvernement, une partie de plus en plus importante de la population française soutient le combat des sans-papiers dont les revendications, au-delà de la régularisation, rejoignent ses propres exigences.

S'appuyant sur ces nouvelles réalités, la Coordination nationale des collectifs de sans-papiers, réunie le 31 août à Paris, a prévu un calendrier d'actions pour le mois de septembre dont le point culminant sera la manifestation nationale qui aura lieu à Paris

le 28 septembre à 15 heures Place de la République

Cette manifestation sera l'occasion de réaffirmer les revendications des sans-papiers, qui sont :

- La régularisation de tous les sans-papiers
- Le retour des expulsés de Saint-Bernard
- La libération des sans-papiers emprisonnés
- L'abrogation des lois Pasqua-Méhaignerie et de toutes les lois anti-immigrés

Cet appel est soutenu par : AC!, ACTIT, ADTT, Alternative libertaire, And-Jéf PADS, APEIS, AREV, Association des travailleurs marocains, ATMF, Bail et Clés, CADAC, Cahiers du féminisme, CAP, CDSL, CFDT Cheminots, CGT, Chiche, CNT, Collectif féministe Rupture, Collectif pour l'avenir des foyers, Les Comités de lutte contre la répression au Maroc, Convergence Ecologie Solidarité, Coordination des artistes noirs, Coordination féministe de solidarité avec les sans-papiers, Emmaüs France, Fédération anarchiste, Fédération nationale des associations de résidents de foyers de travailleurs migrants, Femmes plurielles, FIDL, Forum des migrants de l'Union européenne-Groupe d'appui France, FSU, Gisti, JC, GR-JCR, JRE, LCR, Marie pas claires, Mouvement national pour le planning familial, MRAP 5^e et 13^e, Nanas beurs, Observatoire des libertés publiques, Partisan, PC 18^e, Ras l'Front, Réseau Voltaire, SNES, SNPES-PJJ, SNRT-CGT Radio France, SNUipp, Socialisme international, SOS Racisme, Sud-éducation, Sud PTT, Unef, Unef-id, UTSF-AR, Les Verts.

Coordination nationale des collectifs de sans-papiers,
21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris. Tél : 43 72 15 73. Fax : 43 72 15 77.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

SANS-PAPIERS DE SAINT-BERNARD :

Depuis près de 6 mois, les "sans-papiers" de Saint-Bernard persistent, malgré les violences policières et le mépris du gouvernement, dans leur lutte pour la régularisation d'un grand nombre de sans-papiers qui, présents et intégrés dans la société française ne sont pas des clandestins. Ils ont fait preuve d'une pratique exemplaire de citoyenneté qui a permis non seulement de redynamiser le combat des organisations de défense des droits de l'Homme mais aussi de proclamer qu'ils avaient droit aux droits. Ils ont été rejoints dans ce combat par de nombreux autres mouvements tant en région parisienne qu'en province.

Leur situation est la conséquence de plus de 20 ans de législations successives reposant sur le mythe de "l'immigration zéro", aboutissant au blocage des lois Pasqua. Aujourd'hui, refusant de s'attaquer aux causes réelles de la misère et des inégalités sociales en France, le gouvernement s'obstine dans l'impasse. Cette politique ne sert qu'à donner des gages à ceux qui, de longue date, pour mieux occulter leur mépris des valeurs démocratiques, font de la chasse aux immigrés leur fonds de commerce. Elle alimente la surenchère raciste et xénophobe à laquelle on assiste aujourd'hui, notamment de la part du FN.

Il est urgent de considérer en termes nouveaux la politique de l'immigration : une politique qui conjugue le respect des droits et des libertés fondamentales et assure l'accès à une citoyenneté pleine et entière.

Une telle politique implique la mise en place de mesures nouvelles face aux problèmes mondiaux, notamment une modification des rapports Nord/Sud.

Dans l'immédiat, les sans-papiers de Saint-Bernard et tous ceux qui revendiquent le droit de vivre dignement en France doivent être entendus.

C'est la raison pour laquelle le MRAP appelle tous ceux et toutes celles qui sont attachés aux droits de l'Homme à participer aux manifestations nationales qui se dérouleront :

SAMEDI 28 SEPTEMBRE pour PARIS : départ 15h00 PLACE DE LA REPUBLIQUE

- * **pour la régularisation immédiate des sans-papiers** victimes entre autres de la remise en cause du droit de vivre en famille, des atteintes au droit d'asile, des exclusions provoquées par la réglementation et les pratiques administratives,
- * **pour l'accès à une citoyenneté pleine et entière** des immigrés vivants en France,
- * **pour une autre politique de l'immigration** respectueuse des droits et des libertés fondamentales,



Si vous souhaitez être informé(e) des activités du MRAP

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

.....

Talon à retourner au MRAP - 89, rue Oberkampf - 75011 PARIS

LE XIII^e AVEC LES SANS-PAPIERS !

Réunion-débat

avec des délégués de St-Bernard et de la Coordination nationale

jeudi 26 septembre à 20 heures précises
au centre culturel La Clef, 21 rue de la Clef, Paris 5^e, métro Censier-Daubenton

Le 18 mars, 300 sans-papiers sont entrés en lutte pour obtenir leur régularisation. Victimes des restrictions aux droits des étrangers décidées depuis une quinzaine d'années par les gouvernements successifs (décret Dufoix 1984, décret Barzach 1987, loi Joxe 1989, circulaire Sauvé-Marchand 1991, modification du code de la nationalité et loi Pasqua 1993), ils ont décidé de refuser la précarité et l'humiliation quotidiennes, et de lutter au grand jour pour obtenir des papiers et vivre debout. Ils refusent la division, le cas par cas et les régularisations dérisoires lâchées ici ou là. Ils ont été rejoints par des centaines d'autres immigrés, dans des collectifs de sans-papiers qui se coordonnent dans toute la France pour élargir la lutte.

Car cette lutte ne fait que commencer. Après la rafle et l'expulsion à coup de hache et de gaz lacrymo de l'église Saint-Bernard le 23 août, 76 personnes ont reçu une promesse de régularisation, 13 ont été expulsées du territoire, d'autres sont condamnées ou jetées en prison. Tout cela dans l'arbitraire le plus total : des personnes de même statut sont traitées différemment (par exemple des célibataires, des déboutés du droit d'asile). Cet arbitraire est voulu par le gouvernement, qui dévoile ainsi son véritable but : non pas expulser massivement les immigrés, mais maintenir une catégorie croissante de travailleurs dans le non-droit et la précarité.

Ainsi, l'exclusion dans laquelle le pouvoir maintient les immigrés, notamment les sans-papiers, est la forme la plus extrême de la précarisation qui touche, de proche en proche, une majorité de travailleurs. Ces dernières années, le durcissement des lois sur le séjour et l'emploi des étrangers est allé de pair avec de nombreuses attaques contre les conditions d'existence de tous les travailleurs (CSG, loi quinquennale, développement des emplois précaires et de la flexibilité, plans de restructuration, remise en cause de la Sécurité sociale, des droits à la retraite, etc.).

C'est pourquoi le combat des sans-papiers fait partie de la lutte de tous les citoyens pour les droits (à l'emploi, au logement, à l'éducation, à la santé), pour l'égalité et la justice sociales.

Au-delà du combat qui se poursuit pour les régularisations collectives, la lutte des sans-papiers a posé clairement la question de l'immigration, en la sortant enfin du chantage au racisme, à l'électoratisme, au lepénisme. Grâce à ce combat courageux, et au soutien qu'il reçoit désormais de la part des forces vives du mouvement social, l'immigration apparaît enfin dans sa vraie dimension historique, économique et sociale.

Le mythe de « l'immigration zéro » est ainsi dénoncé : dans un monde où les inégalités sont criantes, où le Nord exerce sa mainmise sur les ressources, la production et les finances du Sud (voire de l'Est), toute entrave à la liberté de circulation échoue et il est légitime que des gens choisissent de vivre dans notre pays.

L'objectif de « maîtrise des flux migratoires », qui fait l'objet d'un large consensus des partis politiques, ne peut se réaliser de façon humaine et respectueuse des droits de l'homme. Dès que l'on est entré dans la logique de la discrimination et de la répression, il est impossible de s'arrêter en chemin. Tous ceux qui s'opposent à la liberté de circulation et qui préconisent une fermeture des frontières, même « à visage humain », doivent savoir que cela conduit, tôt ou tard, à une répression aveugle et à des contrôles incompatibles avec le respect des libertés publiques.

Régularisation immédiate et collective de tous les sans-papiers !

Abrogation de toutes les lois et circulaires discriminatoires envers les étrangers !

Français-immigrés : égalité des droits !

Liberté de circulation pour tous !

Tous à la manifestation nationale des sans-papiers

à l'appel de la coordination nationale des collectifs de sans-papiers

samedi 28 septembre 1996

départ République 15 heures

FRANCE

Sans papiers, pas sans soutien

La mobilisation continue: samedi, 20 000 «solidaires» ont défilé à Paris.



En tête du cortège défilaient les sans-papiers de Saint-Bernard. Malgré les promesses de Juppé, des familles ont été ou vont être séparées.

Près de 20 000 personnes, un long défilé qui s'étire pendant plus de quatre heures à Paris entre la place de la République et l'avenue Jean-Jaurès. Ce que redoutaient les organisateurs de la manifestation pour les sans-papiers ne s'est pas produit: après la vague d'émotion suscitée par l'évacuation de l'église Saint-Bernard, le 23 août dernier, la mobilisation n'est pas retombée. Sur le thème des «sans-droits», se retrouvent chaque fois les mêmes, militants inorganisés, spontanés, du «c'est pas juste». Ceux que l'on croise aux grandes marches contre le chômage, aux manifs contre les lois Pasqua et à celles des sans-logis. Comme chaque fois, quand il s'agit d'exclusion, la manifestation a d'abord l'allure festive. Comme pour gommer la détresse de ceux que l'on défend. Comme d'habitude, les cortèges des partis politiques et des syndicats sont bien maigres, exception faite de la LCR, de Lutte ouvrière ou de SUD.

Le gros des troupes se retrouve sous les oriflammes des associations ou dans les cortèges des différents collectifs de sans-papiers (Strasbourg, Nancy, Val-de-Marne, Yvelines, Hauts-de-Seine, «95», Seine-Saint-Denis, Essonne). Encadrés de lycéens, d'enseignants, de travailleurs sociaux se proclamant «solidaires». Suivis de la Coordination des artistes noirs, «fière que les Africains se lèvent pour réclamer leurs droits». Ou de la troupe de Droits Devant!!, qui assure: «J'aime et je vis avec un(e) sans-papiers.» «Un charter qui décolle, c'est Le Pen qui rigole», crie Ras'l front. «Ils sont racistes, ils

sont sexistes, à bas ce gouvernement», ajoutent Act-Up et la Cadac (Coordination pour le droit à l'avortement et à la contraception). «Debré, on fera pas ton sale boulot», scandent les travailleurs sociaux. Pour les anarchistes, «les Français, on s'en fout, on veut plus de frontières du tout» Mais chacun y va aussi de sa petite pancarte personnelle. Solidaire: «Français-immigrés, même biberon pour tous», lit-on sur la poussette d'un nourrisson. Inquiète: «S'il vous plaît, étrangers, ne nous laissez pas seuls avec les Français!» Directe: «France indigne.»

Au milieu du cortège, on se pousse du coude pour montrer les quelques deux cents Chinois, regroupés dans le «3^e collectif» parisien de sans-papiers. «Il y a très longtemps que nous vivons dans le noir», explique Zhong Aily, jeune Chinoise porte-parole, et notre communauté n'a pas l'habitude de se montrer, mais ceux de Saint-Bernard ont montré le chemin et nous ne supportons plus de vivre ainsi. Les patrons savent que nous n'avons pas de

papiers, ils nous payent moins et parfois pas du tout.» Un petit Asiatique de 11 ans demande qu'on n'écrive pas son nom pour raconter que sa mère travaille au noir «dans la couture et a peur de sortir». Que son père est cuisinier «et s'est fait arrêter plein de fois». Il conclut tristement: «Quand on n'a pas de papiers, on vit moins bien que les autres.»

En tête du cortège marchent les précurseurs du mouvement. Ceux de Saint Bernard. Leur joie, leurs chants, leurs danses contrastent avec le découragement qui les guettent. Hamidy Camara, ex-gréviste de la faim, étirent les soutiens

qu'il retrouve. Mais, comme ses camarades grévistes, Hamidy est menacé d'expulsion. D'autres sans-papiers de Saint-Bernard continuent de passer devant le tribunal correctionnel ou sont frappés d'arrêts de reconduite à la frontière. Malgré les promesses du Premier ministre, des familles ont été ou vont être séparées. Ainsi, jeudi dernier, Allassane Traoré, père de trois

enfants, a été condamné à quatre mois de prison ferme et à dix ans d'interdiction du territoire. Et Sy Mamadou Tiane, débouté du droit d'asile, est au centre de rétention de Vincennes dans l'attente d'une expulsion pour la Guinée-Bissau alors que Médecins du monde et le Comité médical pour les exilés réclament sa régularisation à titre humanitaire et en raison des craintes pour sa sécurité, s'il rentre dans son pays. Mais, samedi, la banderole de Saint-Bernard continue de proclamer: «Nous sommes toutes régularisables»...

Derrière eux, bras dessus, bras dessous, on revoit ceux qui ont passé leurs nuits dans l'église. Léon Schwartzberg (Droits Devant!!) et Alain Krivine (LCR), le curé de Saint-Bernard, Henri Coindé, et Jack Ralite (sénateur-maire PC fondateur d'Aubervilliers), Mouloud Aounit (Mrap), Dominique Voynet et Jacques Gaillot, Annick Coupé de SUD, Dominique Noguère et Henri Leclerc de la Ligue des droits de l'homme, des membres de la CGT du XVIII^e arrondissement. Mais aussi des représentants du Grand Orient de France, de la FSU, de la CFDT ou de SOS-Racisme. Aline Pailler et Gisèle Moreau sont là pour la GUE (Gauche unitaire européenne). Et pour le PS, Adeline Hazan, secrétaire nationale pour les questions de société, assurant que son parti «prépare un système qui remplacera les lois Pasqua, dont nous demandons la suppression».

Au même moment, à Metz et à Marseille, ceux qui n'avaient pas pu venir à Paris ont défilé pour la même cause: «Des papiers pour les sans-papiers.» ●

«Ceux de Saint-Bernard ont montré le chemin et nous ne supportons plus de vivre ainsi.» Zhong Aily, porte-parole des Chinois sans papiers



Parmi les slogans de samedi: «Debré, on fera pas ton sale boulot».

DOMINIQUE SIMONNOT

Pour la régularisation des sans-papiers Pour une révision radicale des politiques d'immigration

Depuis plusieurs mois, des sans-papiers toujours plus nombreux revendiquent leur régularisation, comme continuent à le faire leurs homologues de St-Bernard à Paris depuis le 18 mars 1996. Dans de nombreux cas, la force de leurs mouvements repose sur l'auto-organisation que les sans-papiers se sont donnée et que nos organisations soutiennent.

La longue lutte des sans papiers, à laquelle le gouvernement oppose fins de non-recevoir et brutalités, pose publiquement la question, toujours éludée, des conséquences de vingt-cinq ans de législations successives supposées fermer les frontières.

Ces politiques, reposant sur la pensée unique de la fermeture des frontières et sur le mythe de l'immigration zéro, sont, à l'ère de la mondialisation, irréalistes et dangereuses :

- elles désignent l'étranger comme responsable principal du malaise social et de la crise (chômage, insécurité, etc...), ce qui permet d'occulter l'absence d'un projet politique apte à s'attaquer aux causes réelles de la misère et de l'inégalité sociale, aux plan national, européen et international ;
- elles génèrent et accroissent cette inégalité sociale et les injustices ;
- elles participent à la remise en cause des droits sociaux et du droit du travail en alimentant le travail illégal ;
- elles déstabilisent et fragilisent les étrangers en situation régulière, ainsi que les français originaires des DOM/TOM et d'origine étrangère ;
- elles favorisent le racisme et la xénophobie ;
- elles sapent ainsi les fondements de la démocratie en stigmatisant et en criminalisant les étrangers, leurs proches et les français qui les soutiennent.

Face à cette situation, les organisations signataires invitent tous les acteurs de la vie sociale, syndicale et politique à une large réflexion pour l'élaboration d'une nouvelle politique fondée, en matière d'immigration, sur le respect des principes de justice sociale, d'égalité des droits et de libre circulation. Une telle politique doit viser à apporter des solutions aux problèmes mondiaux qui contraignent à l'exil des millions de réfugiés politiques et économiques. Elle doit aussi assurer une coopération qui reconnaisse pleinement les migrants comme partenaires et acteurs de développement.

Dans l'immédiat, les associations signataires demandent la régularisation, dans les plus brefs délais, de tous les sans-papiers en France victimes:

- des atteintes au droit de vivre en famille (parents d'enfants français, parents d'enfants nés en France, conjoints et concubins de français, conjoints et concubins d'étrangers en situation régulière, jeunes entrés en France en dehors des procédures du regroupement familial, étrangers ayant un proche parent résidant en France) ;
- des atteintes au droit d'asile (déboutés du droit d'asile entrés en France avant le 1er janvier 93, déboutés et exilés dont le retour dans leur pays d'origine comporte des risques pour leur vie ou leur liberté) ;
- des exclusions suscitées par la réglementation (étudiants en cours d'études, étrangers atteints d'une pathologie exigeant la continuité des soins médicaux, étrangers ayant une bonne insertion dans la société française ou justifiant d'une relation de travail, étrangers auxquels le titre de séjour n'a pas été renouvelé faute de domicile, victimes de la double peine -prison assortie d'une mesure d'éloignement).

Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), Comité des sans-logis (CDSL), Droit Devant, Emmaüs France, Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI), Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI), Ligue des droits de l'homme (LDH), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Secrétariat national de la Pastorale des migrants, Service Oecuménique d'entraide (CIMADE)

Le mouvement des sans-papiers depuis le 18 mars 1996 **Essai d'analyse**

Les origines

Depuis le 18 mars dernier se développe un mouvement qui a pris de court l'ensemble du milieu associatif. Les premières réactions de beaucoup de responsables associatifs ont d'abord été d'extrême prudence, voire de pessimisme, persuadés qu'ils sont que :
les africains de Saint-Ambroise n'ont pu qu'être manipulés,
ce mouvement est à la limite du suicidaire.

Dans le même temps, les militants de terrain des mêmes associations - qui se sont immédiatement rendus à Saint-Ambroise, à Japy, Pajol... - savent, quant à eux, que ce mouvement n'a été en rien « manipulé » mais émane de la décision des seuls africains. En effet, depuis un certain nombre de semaines, une mobilisation a monté en puissance autour de foyers de travailleurs immigrés, révoltés par le sort fait aux « clandestins ». Les habitants des foyers dont le séjour a été précarisé par les législations successives, en particulier par les lois Pasqua de 1993, se sentent directement concernés (Montreuil et autres), sachant qu'à tout moment, n'importe qui peut se retrouver sans-papiers.

C'est donc, au départ, pour le principe de solidarité avec les étrangers que s'engagent un certain nombre d'associations de défense des droits de l'homme, antiracistes, de solidarité et humanitaires. Les associations font savoir qu'elles soutiennent absolument ce mouvement, sans pour autant avoir contribué à le faire naître et qu'elles adhèrent aux justes revendications des sans-papiers.

Des tentatives de médiation

De premières tentatives plus ou moins officieuses de « médiation » par les associations sont refusées par le Premier Ministre. C'est à ce moment que se met sur pied un groupe informel d'associations de soutien (dont le MRAP), désireuses de coordonner leurs positions de fond et leur engagement pratique aux côtés des sans-papiers. La composition du groupe reste souple. Elle se trouve pour l'instant stabilisée à 10 (« G 10 »).

Dès l'origine du mouvement de Saint-Ambroise, il se met sur pied un « collectif de soutien » qui se réunit sur le lieu occupé par les sans-papiers tous les mardis soirs. A cette assemblée générale ouverte participent tous les militants individuels, membres ou non d'associations, habitants des quartiers, membres de groupes plus politisés... Parmi ceux-là, des membres de structures locales des associations présentes dans ce qui était alors le « G 6/7 » (qui se qualifie lui-même bientôt de « G x »...à géométrie variable). Dès ce moment sont clairement posés trois problèmes de fond, à savoir :

- rôles respectifs des acteurs en présence,
- liens entre le « G x » et le collectif de sans-papiers,
- relations entre le « collectif de soutien » et le « G x ».

Lors de la première étape à la Cartoucherie de Vincennes, la contribution originale et déterminante d'Ariane MNOUCHKINE est de proposer un collège de médiateurs. La dynamique ainsi créée mène à deux avancées considérables :

- la définition de 10 critères de régularisation acceptés par le groupe de Pajol et désormais reconnus par le mouvement des sans-papiers et les associations (avec l'ajout de deux critères réclamé à partir du 22 juillet par la Coordination nationale : pas de double peine, pas d'effet rétroactif sur les familles polygames déjà présentes en France des lois Pasqua de 1993),
- l'ouverture d'un débat public sur l'immigration, les migrations internationales, l'aide aux pays pauvres, le rôle de l'Europe, le respect par la France des libertés fondamentales....

Les sans-papiers de Saint-Ambroise quittent la Cartoucherie pour aller investir des entrepôts vides de la SNCF, rue Pajol. Une première grève de la faim est entreprise par deux groupes d'hommes et de femmes. Les femmes la cessent plus rapidement que leurs compagnons.

A ce moment, les associations du « G x » ont du mal à définir leur rôle face à :

- la revendication d'autonomie des sans-papiers de Pajol,
- l'existence d'un collège de médiateurs qu'elles soutiennent.

De Saint-Ambroise à la Coordination nationale des collectifs de sans-papiers

De nouveaux mouvements de sans-papiers surgissent à travers la France dont le premier en date, celui de Versailles, est représentatif d'une tendance forte : la mobilisation prioritaire, avec le soutien « intégré » de militants associatifs, de parents d'enfants français (PEF), laissés pour compte de la grève de la faim de mars-avril 1995 et des circulaires Pasqua (2-05) et Debré (15-06) de 1995 sur les PEF. C'est l'un des fruits des campagnes inter-associatives lancées sur le thème du « Droit de vivre en famille » à un moment où le choc des lois Pasqua, des pratiques administratives, des déclarations musclées, des charters « de la honte »... a provoqué un net repli individuel et collectif des antiracistes sur la position plus tenable que constitue la défense du « droit de vivre en famille ».

Peu à peu naissent ailleurs d'autres mouvements à forte composante « demandeurs d'asile déboutés » (Morlaix, Nantes...), parents d'enfants étrangers, travailleurs célibataires qui reprennent tous à leur compte la liste des 10 critères établis par le collège des médiateurs. Les collectifs de sans-papiers de Paris et de sa région créent une « coordination régionale Île de France ». Les mouvements des diverses provinces souhaitent se coordonner à leur tour avec cette dernière. C'est ainsi que naît le 22 juillet 1996 la « **Coordination nationale des collectifs de sans-papiers et de collectifs de soutien** » avec la participation des collectifs de Val de Marne, des Yvelines (CRFY), de Saint-Hyppolite, des Hauts de Seine (Colombes), d'Étampes, de Saint-Ambroise, de Seine-Saint-Denis, de Tours, de Nîmes, de Nancy, de Lille, de Toulouse, de Morlaix et de Besançon. A l'exception du groupe de Saint-Ambroise/Pajol, tous les collectifs de sans-papiers comprennent en leur sein des militants associatifs.

Nouvelles mobilisations autour des sans-papiers

Après la première fin de non-recevoir du ministre de l'Intérieur au groupe de Pajol le 26-06-96, les médiateurs, profondément choqués, annoncent à leur conférence de presse du 1 juillet leur projet d'**assises nationales sur l'immigration** en automne, sur la base de l'adresse au gouvernement qu'ils ont publiée dans Le Monde du 15-06-96). Plusieurs associations - dont le MRAP - leur font savoir qu'elles soutiennent cette initiative.

Après l'occupation de l'église Saint-Bernard de la Chapelle (dont le curé passera en deux mois d'une attitude d'accueil surpris mais solidaire à un soutien sans faille, devenant ainsi pour les sans-papiers « notre curé »), la seconde grève de la faim, entamée cette fois par un groupe de 10 hommes, cristallise la mobilisation. **Les syndicats**, longtemps restés dans une prudente solidarité « humanitaire », prennent position sur les revendications et mettent en cause les politiques de la France. **Les partis de gauche**, à leur tour, sortent du silence et en appellent à la grâce présidentielle alors que les grévistes ont atteint leur 47^e jour de jeûne. Loin de faiblir pendant l'été, la mobilisation prend de l'ampleur, au point que les manifestations de rue dépassent en participation au mois d'août tous les records des dernières années.

Le 23 août 1996 « à la hache »

En guise de réponse ministérielle, l'expulsion violente des « Saint-Bernard » de l'église le 23 août, au 52^e jour de grève de la faim, les interpellations brutales, les rétentions au faciès, les procédures judiciaires bâclées au dépens des droits de la défense, provoquent un double sursaut :

- les citoyens français prennent la mesure de la façon dont sont interprétés par les autorités françaises les droits fondamentaux de la personne humaine. L'utilisation par les gendarmes et CRS de la **hache** pour défoncer les portes de Saint-Bernard parachève l'indignation générale,
- les citoyens et syndicalistes de certains pays de renvoi se mobilisent contre l'indignité faite à leurs frères et concitoyens immigrés reconduits en charter et posent publiquement le problème de la politique française de coopération avec l'Afrique et le Tiers-Monde.

Les sans-papiers et l'Europe

Avant l'été, des délégués des sans-papiers sont reçus par les groupes verts et de gauche du Parlement Européen à Strasbourg. Ces mêmes groupes les invitent à nouveau à participer le 18 septembre 1996 à un Forum sur les migrants au Parlement à Strasbourg. Sont présents une quarantaine de parlementaires européens et une quarantaine de délégués de collectifs sans-papiers et de responsables d'associations qui les soutiennent (dont plusieurs du « G 10 »). L'objectif le plus immédiat est l'approbation par le Parlement d'une résolution sur les sans-papiers.

Le 19 septembre, le Parlement adopte une résolution qui, certes constitue un premier pas mais reste fort loin du compte par rapport aux revendications puisqu'elle préconise :

- un règlement au cas par cas des situations individuelles,

- en cas de renvoi, veiller à obtenir « des informations avérées concernant le respect de leur sécurité et de leurs droits fondamentaux,
- de plus lourdes sanctions à l'égard de tous ceux qui exploitent les immigrés.

Un nouveau rendez-vous Parlement/sans-papiers pourrait avoir lieu en octobre à Bruxelles.

Immigration en France - Pays d'origine : un même problème

Au lendemain de l'expulsion du 23 août naît l'idée d'effectuer une mission au Mali pour prendre contact avec les expulsés de Saint-Bernard.. Après une longue période de gestation, un groupe constitué de représentants du GISTI, du SAF, d'Emmaüs-France et du CCFD (financement CCFD et Emmaüs)part pour près de deux semaines au **Mali** le dimanche 22-09-96 afin de rencontrer les expulsés, d'organiser les modalités de leur défense en vue du retour demandé et de visiter leur région d'origine autour de KAYES, afin de se faire une idée concrète des besoins en développement de cette région d'émigration traditionnelle.

A la même période, la LDH-France décide d'organiser, dans le cadre de la FIDH, une réunion de représentants d'organisations africaines des droits de l'homme d'un certain nombre de pays africains « de renvoi ». Cette réunion se tient à Paris les 19 et 20 septembre en présence de représentants d'organisations de Mauritanie, Mali, Sénégal, Guinée, Centre-Afrique, Maroc et Tunisie. Les représentants zairois ont été empêchés d'y participer en raison d'un refus de visa. Cette réunion est l'occasion pour la FIDH et la LDH

- de mettre sur pied un réseau d'alerte et de vigilance pour assurer le suivi des expulsés (par charters et autres),
- d'inviter les représentants d'un très grand nombre d'associations de l'immigration et des droits de l'homme en France - dont toutes celles du « G 10 », à participer à une rencontre avec les organisations africaines.

Certains contacts sont immédiatement établis et se poursuivront à l'avenir.

Le réseau a fonctionné pour la première fois à l'occasion de la nouvelle expulsion en charter du jeudi 26 septembre (par boeing 737 d'Eurolair) à destination du Sénégal et du Zaïre, afin de surveiller le sort, à l'arrivée, des sans-papiers expulsés de France (+ Allemagne et Pays Bas).

La FIDH entend coopérer avec l'ensemble des associations, particulièrement la CIMADE présente en rétention.

La manifestation nationale du 28 septembre 1996 et au delà

Jeudi 26-09-96 est adopté par le « G 10 » un texte de plateforme politique commune sous la signature des 10 associations et sans être ouverte à de nouvelles signatures. Le texte sera diffusé lors de la manifestation du 28-09, dans les réseaux internes et parmi les associations proches et mobilisées par la solidarité avec les sans-papiers.

Les associations du « G 10 » ont l'intention de :

- chercher à rencontrer très prochainement les délégués du groupe de Saint-Bernard pour leur demander d'exprimer leurs intentions propres et leurs attentes vis à vis des associations,
- renforcer leur soutien à l'ensemble des collectifs de sans-papiers,
- assurer, le moment venu, le nécessaire soutien au 3° collectif de Paris (encore « ouvert ») qui doit le 28-09 soir décider définitivement de son mémorandum à présenter à M. GARDIOLA (Monsieur « bons offices » de la Préfecture de Paris, déjà intervenu dans la régularisation des DAD),
- élaborer une stratégie commune en fonction
 - du rôle que les associations entendent donner au « G10 »dans le soutien au mouvement des sans-papiers,
 - de leurs intentions concernant la participation aux assises sur l'immigration organisées par les médiateurs.

(BH, 27-09-96)

CALENDRIER D'ACTION

Lundi 07 Octobre 1996

10 heures : Mairie de Gennevilliers. Mariage d'un sans papiers et d'une française.
Le collectif assiste à la cérémonie pour prévenir contre tout risque d'interpellation.

Mercredi 09 Octobre 1996

15 heures 30 : Maison des Sans Papiers à Colombes
Visite de Mme **Dominique VOYNET**, porte-parole Nationale des Verts.

19 heures : Maison des Sans Papiers à Colombes
Assemblée Générale du comité de soutien (et tous les mercredis à la même heure).

Jeudi 10 Octobre 1996

18 heures :
MANIFESTATION DE LA COORDINATION RÉGIONALE PARIS ILE-DE-FRANCE
METRO BONNE-NOUVELLE A PARIS.

REPUBLIQUE

Vendredi 11 Octobre 1996

19 heures : Maison des Sans Papiers à Colombes
Forum-Rencontre sur le thème :
La lutte des sans papiers et le travail non déclaré
Interventions de sans papiers sur leurs expériences de travail et de lutte, et de chercheurs et syndicalistes. Alain Morice (chercheur au CNRS), et les syndicats CGT et CFTD.
Chaque rencontre sera l'occasion de réfléchir sur les situations et de proposer des actions.

Samedi 12 Octobre 1996

19 heures : Maison des Sans Papiers à Colombes
Rencontre avec Med Hondo, réalisateur pionnier du cinéma africain
autour de son film : " LUMIÈRE NOIRE "
l'action se situe autour de l'affaire des 101 maliens charterisés par Pasqua en 1986.
Séance suivie d'un couscous et d'une soirée musicale.

Mercredi 16 Octobre 1996

19 heures : Maison des Sans Papiers à Colombes
"17 Octobre 1961, pour mémoire"
Rencontre autour du film : " Le silence du Fleuve "
à la veille du 35ème anniversaire du 17 octobre 1961 où des centaines d'algériens manifestant contre le couvre-feu qui leur était imposé furent tués par la police à Paris.
Avec **Mohamed Saad ABSSI**, dirigeant du FLN pendant la guerre de libération.
Mehdi LALLAOUI, réalisateur du film présenté, **René VAUTIER**, réalisateur,
Jean-Louis HURST, du réseau Jeansson, **EINAUDI**, auteur du livre "17 octobre 1961"...

→ en
→ 7
→ 13/11.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

COMITE de NICE.

GATTIERES, le 27 octobre 1996

29 OCT. 1996

N° du courrier :
ARRIVEE DU COURRIER

Mouloud AOUNIT
M.R.A.P. NATIONAL
89, Rue Oberkampf
75543 PARIS Cedex 11

P.J. = Je te joins, pour Information et/ou Utilisation, le BULLETIN D'INFO. MRAP6NICE N° 9
Tu peux réutiliser l'un ou l'autre article pour "DIFFERENCES" si tu le penses utile...

OBJET : LES "SANS PAPIERS".

Mouloud, Salut !

Les événements vont si vite que l'on n'a pas toujours le temps d'en informer le NATIONAL (...lequel, d'ailleurs, ne répond jamais !). Que s'est-il passé à NICE pour :

- LES SANS PAPIERS -

I. D'ABORD UNE SERIE DE MANIFESTATIONS CITOYENNES qui ont poussé, spontanément, du macadam =

- Le 17 août = 30 personnes.
- Le 23 août (initiative PC) = 100 personnes.
- Le 24 août = 100 personnes.
- Le 28 août (initiative PC/MRAP) = 100 personnes.
- Le 5 septembre = 40 personnes.

Prévenus à chaque fois à peine 24 h. avant (sauf celle du 28, bien sûr), le téléphone d'urgence M.R.A.P.-NICE a bien fonctionné : Il y avait à chaque fois au moins 25 % des participants qui étaient des militants M.R.A.P.

II. LA COORDINATION SE STRUCTURE : Un certain nombre d'organisations se retrouve pour structurer l'action. La réunion du 10 septembre a réuni =

- M.R.A.P. - L.C.R. - P.C. - CIMADE - COVIAM - P.S. - A.R.E.V. - A.D.N. - C.G.T. - Parti Radical Socialiste... (d'autres rejoindront)

Nous organisons une 6° manifestation, le 28 septembre = 350 personnes.

A la 2° réunion (23 sept), s'ajouteront : - FSU - FEN - LDH - SAF - CAP- CLAJ

III. LES SUITES... Il apparait un besoin d'information (voire de formation) des adhérents de base des Syndicats et des Partis Politiques. Une réunion publique à cette fin est décidée pour le mois de janvier, avec l'intervention du GISTI et d'un représentant du collège des MEDiateurs.

IV. LES PERMANENCES se continuent et ne désemplissent pas, pendant ce temps =

- Tous les mardis soir 18 h. / 20 h. = 19, Rue Maccarani - à 6000 NICE
- Tous les samedis matin 10 h / 12h.
- + Un vendredi soir par mois à l'ARIANE (quartier sensible).

NB/ A ce propos, voilà 5 fois que le NATIONAL me demande quand et où tient-on des "PERMANENCES" (s'ils le notaient une bonne fois pour toutes !?)

+ Ces derniers temps on se retrouve à 36 Organisations pour réagir contre le REFERENDUM ANTI-S.D.F. prévu par PEYRAT (24 nov. 1996)

Très cordialement à Toi et à toute l'Equipe Nationale ; Aloys CARTON

BP 623 06011 Nice Cedex.1 CCP Marseille 4485 44 m

2 NOVEMBRE 1996

7 mois et 18 jours

le papier des St Bernard

journal d'informations sur la lutte pour leurs droits des « sans-papiers de Saint-Bernard »

PAPIER...

de riz ou du Mali, de la Mauritanie ou du Sénégal

Le Papier des Saint-Bernard numéro 1. Après un premier numéro spécial consacré à la mémoire de Fofana AMARA, les Sans Papiers dits de Saint-Bernard et qui, depuis mars 1996, au fil de leurs pérégrinations dans Paris, portent le nom d'un saint de l'Eglise romaine - ce qui n'est pas le moindre des paradoxes de leur lutte - ont désormais leur papier.

Un papier à travers lequel ils peuvent s'exprimer, exprimer leurs difficultés quotidiennes, leurs besoins, leurs attentes. Dévoiler leur culture à travers la traduction de leurs contes, de leurs chants dont les femmes sont et demeurent les dépositaires. Accorder leurs rythmes vibrants dans les pulsations du tambour, que les hommes des familles battent

en marchant, aux mots d'ordre des manifestants.

Un papier à travers lequel ils pourront nous dire, vous dire, qui ils sont vraiment. Et pourquoi malgré la répression et les injustices de traitement qui les frappent particulièrement, ils sont et demeurent le moteur de la lutte des Sans Papiers en France et en Europe. Lutte dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle s'étend inexorablement.

Ce premier numéro est donc consacré aux exactions que la justice commet à leur égard. Son seul but est de révéler une certaine réalité, une certaine inégalité de traitement face à la justice, qu'il n'est plus possible de masquer.



Excès de surveillance policière
Qu'en pensez-vous,
Monsieur le Président ?
Le Dimanche 20 octobre 1996
à l'Eglise Saint-Bernard

Les familles des sans-papiers de Saint-Bernard décident d'aller à l'église pour se recueillir en la mémoire de Fofana AMARA, mort à cause d'un cancer de la misère. Monsieur Jean-Louis DEBRE qui ne respecte pas les morts, envoie ses policiers pour perturber ce moment de méditation. A quand la fin du harcèlement policier ?

le "prince" et la "souffrance"

A leur arrivée à l'Eglise St-Bernard après leur périple commencé à St-Ambroise, dix hommes décident, comme moyen de lutte pour la régularisation de leur groupe de 314 sans-papiers, d'entamer une grève de la faim. Elle va durer 52 jours, 50 à l'Eglise jusqu'à l'intervention des forces de police, plus les 2 jours qu'ils passent, refusant de s'alimenter, au Centre de rétention de Vincennes, avant leur libération. Cinq d'entre eux ont déjà effectué une grève de la faim de 21 jours dans leur précédent lieu d'accueil, les entrepôts SNCF de la rue Pajol. Avec eux se trouvait Amara Fofana, décédé le 16 octobre ; sa disparition a porté un coup terrible à ses cinq camarades et à tous les autres. Un mois après la première, ils entament la seconde grève à St-Bernard, rejoints par cinq nouveaux grévistes de la faim. Où en est à ce jour la situation administrative de ces dix sans-papiers, dont le courage force le respect ?

Au 32, à côté du va-et-vient incessant dans tout l'immeuble, de la cour bruisante des jeux des enfants, il est un lieu où l'on n'entre jamais sans frapper à la porte, où l'on ne pénètre qu'avec déférence : c'est la pièce qui abrite les grévistes de la faim.

Toujours ensemble, comme soudés par l'indéfectible ciment de leur combat commun, le plus souvent allongés sur les mêmes sacs de couchage bleus de leur grève à St-Bernard, ils se trouvent tous dans un état de santé précaire. Ils éprouvent tous, jour et nuit, la même préoccupation, due à l'indifférence des pouvoirs publics à l'égard de leur sacrifice.

C'est ensemble qu'ils se sont rendus, début septembre, au 8ème bureau de la Préfecture de Paris. Après sept heures d'attente, le verdict est tombé.

Pour sept d'entre eux, la Préfecture a prononcé un arrêté de reconduite à la frontière : **Makan Diabaté, Boubakar Tirrera, Moussa Sissoko, Lamine Dembélé** (tous les quatre grévistes de Pajol), **Sidi Diarra, Karounga Diagouraga**. Quant au septième, **Sema Camara**, il s'est vu octroyer 1 mois d'une autorisation de séjour qui, ayant expiré le 24 octobre 1996, n'a pas été renouvelée. Les situations des trois derniers sont diverses :

- **Djibirilou Niakaté** (gréviste à Pajol), le seul père de famille - les autres étant tous célibataires - a reçu une autorisation de séjour de 3 mois, assortie d'une autorisation de travail : après deux semaines de mission d'intérim, son état de santé est des plus préoccupants.

- Tout aussi inquiétant est celui de **Moussa Keita** ; ce doit être tellement flagrant qu'on lui a également octroyé, pour raisons "humanitaires", une autorisation de 3 mois.

- Enfin **Hamady Camara**, leur porte-parole, subit une terrible guerre d'usure : première décision = 1 mois ; à l'expiration de cette autorisation, le 25 octobre, il

se rend à la Préfecture et on lui redonne, généreusement !... 1 mois ; le couperet est prêt à retomber le 25 novembre prochain si aucune autre décision, à un autre niveau, n'intervient d'ici-là.

Ce traitement particulier n'a, en aucune façon, pu entamer la détermination de Hamady Camara, dont son ami Cissé dit : "*Lui, c'est notre Prince*". Il se refuse à envisager la possibilité d'une régularisation pour lui-même qui ne vaudrait pas pour les autres : "*Pendant la grève, il y a eu des moments où j'ai eu très peur pour les copains, pour leur vie. Mon mot d'ordre c'est : tous les dix ou personne*".

Quiconque a pu voir, en effet, l'état physique de ces hommes après les 52 jours de leur grève, comprend son inquiétude. Pour les dubitatifs, des photos existent, qui en témoignent. Et le pouvoir est loin de faire preuve du même empressement à soit-disant se préoccuper de leur santé que celui qu'il avait montré, le 12 août dernier, pour les faire évacuer de St-Bernard par le Samu. Un mot revient sans cesse dans les propos du "prince" : la souffrance, celle de ses compagnons grévistes et celle de tous les sans-papiers de St-Bernard, des familles : "*Je ne peux pas supporter la souffrance des femmes et des enfants*", dit-il sans jamais évoquer la sienne. C'est même une pointe d'humour qui surgit lorsque, fouillant dans sa serviette à la recherche de la lettre qu'il a adressée à Xavier Emmanuelli, il s'exclame : "*Nous, les sans-papiers, nous avons vraiment beaucoup de papiers*".

Mais, au passage d'une jeune femme, membre du groupe des "soutiens", la flamme qui brille dans les yeux de Hamady Camara se fait plus vive : "*Nous sommes des Hommes, debout. Nous n'avons ni volé, ni tué. Pouvons-nous vivre ainsi, veillés et gardés par des petites filles, comme des bergères ? Nous ne voulons rien d'autre que nos papiers, et notre dignité d'Hommes*".

rendez-vous

La Caravane continue

Après le succès remporté à Paris, la Caravane des Sans-Papiers de Saint-Bernard continue son chemin pour se rendre dans le Sud - itinéraire prévu :

- les 7 et 8/11 : Marseille
 - le 9/11 : Nîmes
 - le 10/11 : Avignon et Valence
 - le 11/11 : Lyon - les sans-papiers déposeront une gerbe de fleurs sur le monument aux morts dédié aux tirailleurs africains.
- Inscriptions ☎ 06.07.15.16.11.
ou sur place,
32 rue du Fbg Poissonnière (10e)

Les 6 heures...

Le Dimanche 17 novembre, à l'Elysée Montmartre, les Sans-Papiers vous parlent, vous décrivent les années qu'ils ont passé, en toute légalité, sur le territoire français ; et de ce soudain renversement de situation, qui les a acheminé, au fil du temps, vers cette lutte pour la dignité. Des témoignages, de la musique, des sketches et des débats...

Fofana AMARA

Le corps de Fofana AMARA a été rapatrié pour Bamako, lundi 4 novembre 1996 à 20h15 à l'aéroport Charles de Gaulle, par un vol Suisse Air, en présence des familles de sans papiers de Saint-Bernard, ainsi que d'autres collectifs de sans papiers et leur soutien. A cette occasion, Monsieur Dialo, l'oncle de Fofana AMARA, a pris la parole pour remercier toutes les personnes présentes en insistant sur la nécessité de continuer la lutte :

« ...La première fois qu'il est arrivé en France ce fut par ce même aéroport. Il montait les escaliers avec ses deux pieds et seul. Aujourd'hui il retourne chez lui à Bamako dans une caisse, porté par quatre hommes. Fofana AMARA est mort comme un soldat sur un champ de bataille. C'est un devoir pour ses camarades de lutte de le venger. Votre vengeance, c'est de combattre l'injustice jusqu'au bout, pour honorer sa mémoire. »

coordination nationale

Le Secrétariat est né

Le Secrétariat de la Coordination Nationale des Sans-Papiers vient de voir le jour. Il est constitué exclusivement de Sans-Papiers. Pour plus d'informations ☎ 06.07.30.13.37.

Grève de la faim

30 des Sans-Papiers de Lille ont entamé, depuis plus de 3 semaines, une grève de la faim, dans le but de voir leur situation administrative se résoudre au plus vite.

Huit femmes font partie de ces grévistes.

Les Sans-Papiers de Saint-Bernard leur adresse un message de soutien moral et d'encouragement dans la poursuite de la lutte pour la régularisation et l'accès à une vie digne. Vous désirez contacter les Sans-Papiers de Lille :

☎ 03.20.42.98.21.

☉ CIMADE - Eglise réformée

68, rue du Marché - 59000 Lille

3ème collectif

Ce collectif est constitué de Sans-Papiers d'origines très diverses (27 nationalités différentes): chinois, africains, turcs...

qui luttent pour une même cause : la régularisation de leur situation.

Mardi 29 octobre, alors qu'ils s'étaient rendus en délégation au Centre de Réception des Etrangers

de la Préfecture de Police de Paris, pour demander l'annulation de l'arrêté de reconduite à la frontière de deux compagnons de lutte Kurdes vers la Turquie, 300 Sans-Papiers du 3ème collectif ont été massivement interpellés, puis arrêtés.

Ils ont été emmenés au commissariat du 10ème arrondissement.

Le 31/10/1996, 12 d'entre eux étaient toujours en garde en vue, et 8 autres en rétention.

TRAVAIL CLANDESTIN

"petits arrangements avec la loi"

Une cinquantaine d'ouvriers clandestins seront découverts par l'Inspection du Travail cet été, sur le chantier du Grand Stade, nous apprend un article de la très patronale revue "Le Nouvel Economiste" du 04/10/1996. Ces ouvriers polonais "sont entrés en France avec un visa de tourisme et sont rémunérés en marks par une entreprise allemande", sous-traitante du consortium Bouygues-SGE-Dumez. La Préfecture est prévenue et en 72 heures les ouvriers seront... expulsés ? Non, régularisés (autorisation temporaire de travail de six mois, renouvelable à volonté).

"Au même moment, non loin de là, 300 africains... occupent l'Eglise Saint-Bernard... La plupart ont un emploi et un logement. Ils vivent en France depuis longtemps", poursuit la revue, qui en tire deux enseignements : "Un, en matière de délivrance de titre de séjour, le Préfet dispose d'un pouvoir d'appréciation discrétionnaire. Deux, l'Etat lui-même ne respecte pas le Code du Travail". Pas nouveau, si l'on se souvient des chantiers de la gare de Montparnasse, ou celui de la Grande Bibliothèque, où le travail au noir fût abondamment utilisé. Mais à cette époque on ne le justifiait pas.

Deux poids, deux mesures, direz-vous ? Oui, mais surtout une loi, un Etat au service des intérêts des grandes entreprises, qui aujourd'hui...

"**Consomme du Sans-Papiers...**" car, poursuit l'hebdomadaire Le Nouvel Economiste, "le besoin de souplesse (dans l'emploi)... est la source intarissable du travail illégal, dont les "sans-papiers" ne représentent que la forme la plus précaire... Et, comme l'écrit le sociologue Claude-Valentin Marie, "l'emploi des prochaines décennies".

Jacques Barrot, Ministre du Travail, présentait récemment un projet de loi contre le travail clandestin, "cause de très graves désordres économiques et sociaux", précisant qu'il fallait éviter "l'amalgame entre travail clandestin et étrangers en situation irrégulière". Question : où le Ministre classe-t-il l'étranger "irrégulier", obligé de travailler clandestinement parce que la loi l'y contraint ?

plusieurs femmes et hommes africains victimes comme lui de la loi Pasqua, loi érigée pour satisfaire l'électorat lepéniste. Au cours de ces plusieurs mois de lutte, il apprendra d'ailleurs, de manière autodidacte, le métier de caméraman, qui lui permettra de vendre à France Télévision des images de l'évacuation de l'Eglise St-Bernard...

Arrivé en France en 1987, et après quelques petits boulots par-ci par-là, début 1990, il trouve enfin un poste d'ouvrier dans une entreprise du bâtiment, auquel il restera fidèle jusqu'en 1994. "C'est une année maléfique", dit-il en souriant : la Préfecture de Paris refuse de lui renouveler son titre de séjour.

Au lendemain du débarquement des forces de police à l'Eglise Saint-Bernard, sa femme et lui sont convoqués par la Préfecture qui leur octroie deux récépissés de trois mois avec autorisation de travail, valables jusqu'au 27/11/1996. Fin octobre, il reçoit une lettre du 5ème bureau - direction de la Police Générale - qui l'invite à se présenter à la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales dans le 11ème arrondissement, en vue d'y déposer sa demande de regroupement familial. Une fois arrivé là-bas, il présente ce fameux courrier... tout le monde rigole, du "jamais vu" dans le service. Lui-même n'y comprend rien : "Mes enfants sont nés ici, et n'ont jamais mis les pieds à Bamako ; je vais regrouper quoi ?!!"

Entre temps, il a déjà déboursé, pour sa femme et lui, 2 400 Francs de frais d'examen médicaux obligatoires avant l'obtention de la carte de séjour...

à suivre...

L'ADMINISTRATION DEBRE dans toute sa splendeur

Plus de papiers, sans travail ni aucun droit, vivant dans l'angoisse permanente de se faire arrêter par la police. Dodo est en France depuis 9 ans. Marié, il est père de deux charmantes jumelles, qui se ressemblent comme des gazelles. Wassa et Kahouné naissent en 1993 à Paris.

Le 18 mars, deux ans de vie de maquisard ont se sont écoulés. Pour sortir de l'ombre, Dodo embarque femme et enfants - destination : l'Eglise St-Ambroise, où ils partent rejoindre le mouvement de lutte qui vient d'être lancé par

correspondance

Pour s'être opposés à leur expulsion hors du territoire français, ces hommes ont été condamnés et sont actuellement emprisonnés.

Vous pouvez les aider moralement à supporter cette détention, simplement en leur adressant quelques paroles d'amitié sur une carte postale.

Alors à vos plumes...

- Kanoute Dialla
Maison d'Arrêt de la Santé
42, rue de la Santé
75014 Paris
N° écrou : 264206F
- Niakate Saadio
Fleury-Mérogis
7 avenue des Peupliers
91700 Fleury-Mérogis
N° écrou : 259698F
- Adama Bagayoko
Fleury-Mérogis
N° écrou : 261025Y
- Kante Mamadou
Fleury-Mérogis
Bâtiment D4
Cellule D223
N° écrou : 261135T
- ALASANE TRAORE
Maison d'Arrêt de la Santé
42, rue de la Santé
75014 Paris
N° écrou : 2644707
- DIARA DIADIE
91700 Fleury-Mérogis
N° écrou : 261015Z - B3G318

Bonne nouvelle !

Le mardi 29 octobre 1996, au micro de RTL, ce cher Jean-Louis Debré, déclare :

"La mauvaise foi, la bêtise, j'allais dire la connerie, je ne la supporte plus."

Ca tombe bien, nous non-plus !

ETAT DES LIEUX

promesse

Cet état des lieux démontre, s'il est encore nécessaire de le démontrer, les incohérences et les mensonges du gouvernement quant aux promesses de régularisations faites il y a quelques mois, publiquement, par M. Debré.

Sur les 314 Sans-Papiers de Saint-Bernard, voici où nous en sommes :

- 10 célibataires avec une autorisation provisoire de séjour (APS), dont 3 avec droit au travail.
- 91 familles - dont 62 avec un ou plusieurs enfants - dont l'homme ou la femme a eu une APS (six sans droit au travail)
- 6 personnes actuellement emprisonnés (l'épouse de l'un d'entre eux a eu une APS !)
- parmi les sans-papiers "régularisés" (le mot est-il juste ?), 8 sont des déboutés du droit d'asile.

Vous désirez apporter votre contribution aux Sans-Papiers de Saint-Bernard : voici une liste qui pourra vous y aider.

Pour les enfants :

- lait 1/2 écrémé UHT
- couches
- petits pots
- jouets
- tendresse...

Pour les adultes :

- sucre
- riz
- thé
- café
- huile

Soutien financier

chèques à l'ordre de
CFDT Cheminots - Solidarité Sans-Papiers
CCP - CGT 6284L PARIS
SOLIDARITE SANS PAPIERS

Ayant perdu leur droit au remboursement des frais médicaux, les Sans-Papiers de Saint-Bernard font appel aux médecins et personnels soignants de bonne volonté pour la mise en place d'une permanence médicale au 32, rue du Faubourg poissonnière - 75010 Paris
Merci de téléphoner au 06.07.15.16.11.

Le Comité de Rédaction du "Papier des Saint-Bernard" (par ordre alphabétique)

Les 2 Alain, Henri, Mamadi, Marc,
Marie-Thérèse, Mickaël, Myriam, Nono
et les Délégués des Sans-Papiers de Saint-Bernard.

Remerciements pour leurs superbes photos et pour leur gentillesse à Francine et Marie-Pierre

contact

Les Sans-Papiers sont maintenant joignables :

- sur Internet :
[http:// bok.net/pajol](http://bok.net/pajol)
- sur audiotel :
08.36.68.73.93.

market

La K7 vidéo du film

"La Ballade des Sans-Papiers"

est en vente
32 rue du Fg Poissonnière
75010 Paris

Prix : 200 Frs
dont 100 Frs reversés
aux Sans-Papiers

Le livre

"Sorti de l'ombre"

de Mamadi Sane,
le poète des Sans-Papiers
sera disponible
dès le 15 novembre 1996.

Bientôt un recueil de textes et poésies

Vous avez écrit sur le thème des Sans-Papiers, et désirez faire publier vos textes...
... Contactez
le Comité de Rédaction



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

Réf: MA/BH

Communiqué de presse
6 novembre 1996

PROJET DEBRE

UN EQUILIBRE EN TROMPE L'OEIL

Le MRAP rejette vigoureusement le projet de loi sur les étrangers adopté ce jour en Conseil des Ministres. Pour de multiples raisons, ce texte, en l'état, ne réglera rien des questions soulevées de longue date par les organisations de défense de droits de l'Homme sur les effets désintégrateurs des lois PASQUA, révélés au grand jour par la lutte des sans papiers. Il est certain au contraire qu'il ne pourra que les aggraver:

- Ce nouveau texte qui fait suite aux projets ministériels du printemps dernier et puise certaines de ses inspirations dans le rapport parlementaire sur l'immigration a subi, mercredi 6 novembre, son examen de passage en Conseil des Ministres: projet "*efficace et équilibré*" selon le Ministre de l'Intérieur, "*bon point d'équilibre permettant désormais à la France de disposer d'une législation à la fois plus efficace et plus humaine*" pour le Président de la République
- Etonnant équilibre que celui qui vise à renforcer une fois de plus la législation d'exception qu'est le droit des étrangers pour priver plus avant ces derniers de l'exercice de droits aussi fondamentaux que celui de fonder sans entraves une famille avec le conjoint de son choix, de vivre sans menace de séparation auprès des siens ou d'être entendu dans un délai raisonnable par l'autorité judiciaire!
- Maniant la carotte et le bâton, le ministre de l'Intérieur propose une sortie de clandestinité forcée par la petite porte pour certains étrangers juridiquement inexpulsables, tout en renforçant une répression déjà sévère à l'encontre de ceux que les pouvoirs publics désignent comme "clandestins" et en maintenant intactes les dispositions qui précarisent de jour en jour davantage la situation des immigrés "réguliers" intégrés dans la société française.
- Selon l'exposé des motifs, il s'agit notamment de "*donner vocation à un titre de séjour de courte durée aux personnes dont l'expulsion est juridiquement impossible, en faisant prévaloir (...) les liens établis avec la France*". Or, ces personnes normalement couvertes par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme, relatif au respect de la vie privée et familiale, sont reconnues, depuis 1984, comme bénéficiaires de plein droit de la carte de résidence de 10 ans dont seules ont changé, à travers les ans et les réformes législatives, certaines des conditions d'attribution, vidant peu à peu de sens le concept de plein droit lié à l'intégration durable en France.

- Cette précarisation du statut des "plein droit" aurait pour corollaire la suppression de la commission de séjour qui, selon l'exposé des motifs, "*perd sa raison d'être*": ainsi se verraient privés du droit d'être entendus par les magistrats et de bénéficier d'un débat contradictoire tous les étrangers auxquels l'administration refuseraient la délivrance d'un titre de séjour alors même qu'ils possèdent de fortes attaches personnelles et familiales en France et qu'ils ont de ce fait vocation à la carte de résidence de 10 ans et au maintien sur le territoire français.
- Toute pénalisation des étrangers restreint aussi gravement les droits fondamentaux des citoyens français. Ainsi en est-il de toute personne se proposant de recevoir pour une visite privée un ressortissant étranger qui pourra se voir condamnée pour aide au séjour irrégulier si elle a omis de déclarer le départ de l'étranger hébergé à la mairie. Etant donné les conditions actuelles extrêmement difficiles d'attribution de tels certificats ainsi que les pouvoirs discrétionnaires absolus des consulats en matière de délivrance de visas, une telle mesure s'avère inutile.
- Ne seront pas non plus épargnées, par exemple, les entreprises françaises de transports internationaux de marchandises (TIR) passibles de fouilles et d'immobilisation de véhicules sur une zone frontalière "Schengen" de 20 kilomètres pour une durée "limitée au temps strictement nécessaire à la fouille" et pouvant dépasser 6 heures, sans indication de limite, en l'attente de l'autorisation du procureur. Ainsi sera portée une nouvelle atteinte au droit fondamental d'aller et de venir des personnes et des biens.
- Le projet du ministre de l'Intérieur s'inscrit une fois encore dans la ligne de la pensée unique qui, depuis plus de 20 ans, prétend favoriser l'intégration des immigrés présents de longue date en France et lutter contre le racisme en jetant de plus en plus d'étrangers présents en France dans la clandestinité forcée pour mieux les désigner comme coupables d'une crise qui secoue profondément les fondements de la société française.

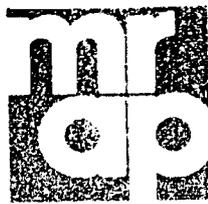
Pour tous ces motifs, le MRAP dénonce avec fermeté tant le contenu que l'esprit de ce projet et appelle à la définition d'une autre politique en matière d'immigration qui

- s'appuie sur le respect des libertés et des droits fondamentaux de la personne humaine,
- vise à instaurer de nouvelles relations de coopération pour le développement avec les pays d'émigration,
- sorte des logiques électoralistes qui constituent un gage à la démagogie xénophobe ambiante.

Fédération de Vaucluse

Maison IV de Chiffre
26 rue des Teinturiers, 84000 AVIGNON

permanence mercredi de 17 à 19 heures
☎ 90 86 80 31



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

89, rue Oberkampf
75543 Paris cedex 11
tél. (1) 43 14 83 53
minitel : 3615 mrp
fax (1) 43 14 83 50

☎ les comités
90 75 27 39 APT
90 86 80 31 AVIGNON
90 40 39 35 BOLLENE
90 63 49 00 CARPENTRAS
90 94 52 36 CHATEAURENARD
90 20 11 79 ISLE / SORGUE
90 35 04 35 VALREAS

Pour information

LES SANS PAPIERS DE L'EGLISE SAINT BERNARD SERONT EN AVIGNON DIMANCHE 10 NOVEMBRE 1996

Trente personnes ayant participé à l'occupation en Juillet et Août 96 de l'Eglise St Bernard à Paris ont décidé de parcourir la France en caravane. Ils seront Dimanche à Avignon

A 10 H 30 au Temple St Martial

A 12 H 30 à la Manutention devant le cinéma UTOPIA

Les organisations qui ont appelé aux derniers rassemblements de soutien en Août et Septembre vous invitent à venir les rencontrer et à participer à la **Conférence de presse** qu'ils donneront à **13 Heures dans la Véranda d'Utopia** puis à participer à un pique nique avec eux (*merci d'apporter des victuailles et de la boisson*).

Nous rappelons notre opposition aux lois d'Août 93 qui ont transformé en clandestins des étrangers intégrés à la société française, qui séparent les couples, les familles, qui ôtent le droit au travail et à la protection sociale.

Elles désignent l'immigré comme responsable des difficultés dues à l'inégalité croissante entre riches et pauvres dans notre pays et à l'échelle mondiale.

Nous demandons un débat national et public, hors des calculs politiques, sans référence aux idées racistes et xénophobes qui circulent chez de trop nombreux français, pour aboutir à une nouvelle législation respectueuse des droits et libertés fondamentales, permettant à tous de pratiquer une citoyenneté productive de paix et d'équilibre social.

Liste non exhaustive des soutiens aux sans papiers :

CFDT, CGT, FSU, Sud CAM, Sud PTT, Cimade, MRAP, Ligue des droits de l'Homme, AC 84, Alerte Orange, Sursaut, Ras l'Front, Collectif des Objecteurs de Conscience d'Avignon, PCF, PS, les Verts, Radical, Emmaüs.

président d'honneur
Pierre PARAF 1

présidence
Jacques CHEVASSUS
Pierre-Marie DANQUIGNY
Albert LEVY
Alain MIRANDA
Charles PALANT

secrétaire général
Mouloud AOUNI

secrétaires généraux adjoints
Alain CALLES
Paul MIZARD

comité d'honneur

Henri ALLEG
Maurice BEJART
Jacques BERQUE
Yves BOKSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBERON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monsieur Guy HERBULOT
Jean HIERNALIX
Georges HOURDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Bâtonnier Bernard LASSEIRE
Maxime LE FORESTIER
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADDALE
Emmanuel MAFFRE-BAUCÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURIAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLE
Professeur Paul MILLIEZ
Professeur Alexandre MINIKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PHAN
Vladimir POZNER
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFIE
Robert SABATIER
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENOIRE
Jacqueline THOMÉ-PATENOTRE
VERCORS
Paul-Emile VICTOR
Marie-Hélène VIERA DA SILVA
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOUNSKI
Iannis XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

Réf: PM

Communiqué de presse
7 novembre 1996

EN SOUVENIR DES AFRICAINS MORTS POUR LA FRANCE **LUNDI 11 NOVEMBRE 1996 à CHASSELAY**

Le 20 juin 1940, des régiments sénégalais avaient été chargés de défendre l'accès de Lyon aux troupes allemandes, ou tout au moins de ralentir leur avance; très inférieurs en nombre, leurs munitions épuisées, ils durent se rendre. Ils furent alors mitraillés par les Allemands et écrasés par les chars.

L'Association grenobloise des Travailleurs Sénégalais se recueille chaque année le 11 novembre, depuis plus de 20 ans, au cimetière de Chasselay, près de Lyon, où les restes de ces soldats morts pour la liberté de la France sont ensevelis.

Ce 11 novembre 1996, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) de Grenoble a décidé d'apporter son soutien à cette commémoration et de se joindre aux travailleurs africains.

A un moment où la xénophobie et le racisme prétendent rejeter les enfants ou petits enfants de ces hommes qui ont versé leur sang sur notre sol, il est urgent de ressusciter la Mémoire du passé et nous rappeler la dette que nous devons à leurs peuples. Les "sans-papiers" qui se mettent debout aujourd'hui pour faire reconnaître leur droit au séjour dans notre pays émergent à cette dette.

Le CAARRA (Collectif de 22 associations africaines de la région Rhône-Alpes) participe également à cette journée de la MEMOIRE. Des "sans-papiers" de Saint-Bernard, qui vont entreprendre une marche de Marseille à Paris, feront sans doute une halte à Chasselay au même moment.

L'Association des Travailleurs Sénégalais et le MRAP appellent à se rendre au cimetière de CHASSELAY, le lundi 11 novembre à 10h.30 pour que vive la MEMOIRE.

Octobre 1996.

LETTRE AUX ADHERENTS

N°9

Referendum.

S.D.F.

Dans plus d'une dizaine de villes cet été, les maires, y compris des édiles de gauche, ont pris des arrêtés anti-mendicité.

Une fois de plus, J. PEYRAT s'est distingué en expédiant les S.D.F. -certains ne l'étaient d'ailleurs pas !- au Mont-Chauve, de gré ou de force.

Les initiatives prises par l'A.D.N. auront permis qu'un coup de projecteur soit mis sur ce sinistre arrêté anti-pauvres. Reportages TV et articles de journaux se sont multipliés. 56 témoignages accablants ont été recueillis qui ont permis d'appuyer les plaintes déposées en justice.

Tous ceux et celles qui, en juillet et en août, ont redescendu en voiture des S.D.F. ramassés en ville, ont pu constater combien ces personnes bien intégrées il y a peu, ont "plongé" rapidement suite notamment à un licenciement.

Du chômage, on passe -malheureusement- vite à

l'exclusion sociale !

Les démarches juridiques suivent leur cours et leurs résultats sont bien entendu déterminants.

J. PEYRAT, gêné par la solidarité qui s'est exprimée, est passé à nouveau à l'offensive il y a quelques jours en cherchant à faire légitimer ses pratiques écœurantes par referendum (cf. Nice-Matin du 2.10.96).

Autour de l'A.D.N. qui a fait preuve de son efficacité, l'ensemble des organisations doit se mobiliser pour convaincre les Niçois que cette consultation est biaisée et qu'il faut répondre NON à J. PEYRAT. Le M.R.A.P. sera bien sûr présent dans la lutte contre ce racisme anti-pauvres.

Sans-papiers.

Ca devait arriver un jour...

Les lois promulguées en 1993 dites "lois Pasqua" ont conduit à multiplier les miscs en situation irrégulière des étrangers.

Qu'il s'agisse d'enfants venus en dehors des mesures de regroupement familial -leurs parents légalement présents sur le territoire français- et qui deviennent irréguliers lorsqu'ils atteignent l'âge de dix-huit ans, de jeunes ayant droit à la nationalité française mais ne l'ayant pas demandée et ayant commis un acte délictueux qui les condamne à une interdiction du territoire, d'étudiants dont la bourse n'est pas renouvelée ou qui ont échoué à leurs examens, de personnes n'ayant pas renouvelé à temps leur titre de séjour -pour s'en tenir à quelques cas fréquents-, ce sont à chaque fois des mises hors la loi brutales et inattendues.

S'ajoutent les situations complexes, d'étrangers sans titre de séjour, mais inexpulsables car parents d'enfants français vivant en France, conjoints de Français mariés depuis plus d'un an. Quant aux demandeurs d'asile, la diminution drastique de la proportion de reconnaissance entraîne la multiplication des situations irrégulières, compte tenu de l'impossibilité dans laquelle sont la plupart de ces étrangers de rentrer dans leur pays d'origine.

Ainsi l'Etat produit-il de plus en plus cette irrégularité que ses représentants dénoncent avec vigueur.

(suite page 2).

SOMMAIRE

Referendum page 1

Sans-papiers page 1

Comité de Vigilance page 2

Société : La glaciation page 3

Sans-papiers page 3

Tract du M.R.A.P. page 4

Handwritten notes: "Benedetto pas fait", "Pop", "Dulien"

Guy GIANI

Sans-papiers (suite de la page 1)

Le taux d'éloignements du territoire effectivement réalisés demeure relativement faible, on conçoit que le nombre d'étrangers sans papiers en règle augmente à un rythme rapide et que se constitue une catégorie de quasi-sans droits ; seuls les soins d'urgence et l'éducation des enfants leurs sont reconnus, encore que ce soit parfois l'occasion de dénonciations par les services administratifs en charge des dossiers.

Les sans-papiers de Saint-Bernard ont mis sur la place publique les aberrations de la législation.

On a vu des femmes venues rejoindre leur époux, irrégulièrement, à qui l'administration française avait opposé tant de difficultés et de formalités, qu'elles n'auraient jamais pu vivre avec lui.

On a vu des enfants nés en France, mais pas encore Français.

On a vu des étudiants installés depuis des années en France, mais à qui les Préfets avaient refusé une carte de séjour.

On a vu des travailleurs déboutés du droit d'asile, servant de main-d'œuvre à bon compte à des patrons peu scrupuleux.

Ces clandestins ont mis les pouvoirs publics au pied du mur. Et avec eux, le Conseil d'Etat qui, contrairement à ce que fait croire Alain Juppé, n'a pas dit que ces sans-papiers n'avaient "aucun droit de séjour" mais a rappelé au gouvernement qu'il était libre de régulariser qui il voulait, et que le "droit à vivre en famille" était prévu par les conventions internationales. Sourd à cette remarque, le gouvernement s'est arc-bouté sur une vision fautive et policière du problème. Il est maintenant obligé d'agir, de réformer la loi, il faudra régler les situations inextricables, combler les vides juridiques, malgré la crainte de voir les durs de la majorité monter au créneau, qui feront basculer dans la "clandestinité" des étrangers qui étaient jusque-là en situation régulière ou avaient la possibilité de voir leur situation régularisée.

Jacques DEMESSINE.

Comité de Vigilance.

Parents d'enfants français. Cérémonie de parrainages civils du 15 juin 1996.

L'objectif poursuivi par le COVIAM était de participer, à sa manière, au vaste mouvement national d'opposition aux conséquences les plus aberrantes des lois dites "Pasqua", en vue d'obtenir un titre de séjour pour les parents d'enfants français. Il s'agissait de rompre l'isolement des étrangers en créant un lien fort, personnel, en un mot humain, entre eux et les citoyens français. On ne dira jamais assez que l'indifférence ou l'apathie des citoyens est l'arme principale des organisateurs de charters.

L'objectif à plus long terme de cette cérémonie était aussi de préparer la future intégration des parents étrangers par un signe tangible indiquant que les citoyens les accueillent sur la base de ce qui constitue le fondement du "contrat républicain" : la laïcité ; ce contrat impliquait aussi, de la part des étrangers, un effort pour adhérer à des valeurs avec lesquelles ils ne sont pas forcément familiarisés.

23 tutorats et 5 parrainages ont été célébrés le 15 juin, la demande était plus forte, mais matériellement, il était impossible de faire plus, sous peine de lasser l'auditoire.

Nous avons d'abord été surpris par le sérieux avec lequel les parrains se sont engagés dans cette opération ; nous avons été débordés par les communications téléphoniques des parrains qui entendaient, sans délai, prendre en main les dossiers de leurs filleuls. Du point de vue pratique, la capacité d'intervention du COVIAM, sur ce problème spécifique, a été largement démultipliée. Nous avons aussi été surpris de constater que notre démarche rencontrait un écho favorable, bien au delà du cercle des personnes que nous voyons habituellement sur ce type d'opérations ; le résultat le plus tangible étant constitué par une dizaine d'adhésions spontanées au COVIAM. Pour une fois, nous pensons ne pas avoir prêché qu'aux seuls convaincus.

Enrique BUSQUET,
Président de la LDH-Nice.

La glaciation.

Mais qui a prédit un risque de réchauffement de notre monde ? Par les temps qui courent, ce sont plutôt les frimas qui nous feraient frissonner. Ce n'est pas la météo. qui est en cause, mais bien le climat socio-politique.

Trois millions de chômeurs et 10% de la population en dessous du seuil de pauvreté, il y a déjà de quoi jeter un froid. Pourtant on s'y habituerait presque. Voyez comme on est vite anesthésiables. Et puis c'est, de semaine en semaine, l'escalade des froids jetés :

- Ici on s'interroge gravement sur les 5% de R.M.Istes qui tricheraient !
- Là, c'est la vue des S.D.F. qui choque les "économiquement corrects". Qu'à cela ne tienne ! on les enlève malgré eux pour les cacher à distance.
- Le personnel enseignant est en risque de réduction, et on nous annonce drapé dans la plus sereine autorité rectorale, que les remplacements ne seraient pas assurés à moins de cinq semaines d'absence des professeurs !
- Partout ce sont des personnes -car les immigrés sont aussi des "personnes"- qui sont réduits à des situations de "non-droits" (parents d'enfants français ou conjoints de Français), qui sont, après des années de présence régulière, "irrégularisés" par voie administrative et sans la moindre explication, puis appelés "clandestins" par abus de langage.
- Dans un tel climat, de plus en plus d'hommes dit "force de l'ordre" se croient autorisés à jouer les cow-boys, chassant et vexant au "faciès". Ça commence à faire peur...

Toutes ces "mesures" s'habillent de mots présentables : "décisions", "circulaires", "arrêtés", "lois"... Et nous voilà, en principe, ficelés, fixés au garde-à-vous ! Ajoutez une louche "d'ordre moral" dédouanant les "immoralités sociales", et les "beaufs" d'applaudir.

L'Histoire a déjà connu des sociétés au pied du mur du "devoir de désobéissance" au nom de celui de la "solidarité". Au nom du temps où la FRANCE était "La Fille Aînée des Droits de l'Homme", on ne peut plus se taire.

Au secours ! la glaciation revient !...

Aloys CARTON.

MANIFS à NICE... et à PARIS.

Fait nouveau significatif : la mobilisation des "sans-papiers" a suscité cet été un large courant de sympathie perceptible dans les prises de position des organisations et dans l'opinion publique à travers les sondages.

A Nice, 5 rassemblements/manifestations ont eu lieu de la mi-août au début septembre -le premier et le second assez spontanément grâce à des initiatives citoyennes-regroupant de 40 à 150 personnes, avec, dans chaque cas, une présence soutenue d'adhérent(e)s du M.R.A.P.

Le 28 septembre, journée nationale décidée par la coordination des sans-papiers, 400 personnes environ ont manifesté dans les rues de Nice. Un résultat plutôt réconfortant quand on pense que sur ces thèmes, le manifestant est assez rare dans cette ville. Plus important encore, la présence de quelques dizaines d'étrangers dont des travailleurs immigrés de la première génération.

A Paris, 12000 personnes ont défilé le 28. Manif la plus importante depuis le début de la mobilisation qui fut aussi marquée par une forte présence d'étrangers.

D'autres initiatives sont à suivre ; le Collectif qui, à Nice, rassemble l'ensemble des partis, syndicats et associations engagés dans la solidarité poursuivra ses activités notamment en direction de la Préfecture.

Guy GIANI.



Tract du M.R.A.P. distribué à la Manifestation du 28 septembre 1996.

DEVENIR "SANS PAPIER" dans les ALPES-MARITIMES
MODE D'EMPLOI

La mobilisation des "sans papier" -formule équivoque et injustifiée- recouvre des situations dramatiques, conséquences des "Lois Pasqua" et de la réforme du Code de la Nationalité, du même auteur. Leur concrétisation s'exprime localement ainsi :

- Les 16 - 18 ans nés en France ou y vivant depuis leur plus jeune âge rencontrent des difficultés à bénéficier d'une "existence administrative".
- Les résidents détenteurs de titres de séjour, renouvelables de plein droit (sans condition aucune) doivent fournir lors du renouvellement à la Préfecture, une liste ahurissante et mouvante de documents (ex.: avis d'imposition... sur 10 ans !!)
- Les étudiants occupant un emploi stable et ayant fondé une famille, ont toutes les difficultés à obtenir un titre de séjour.
- Les conjoints (conjointes) de résidents n'ont pas le droit au travail.
- Les résidents (résidentes) conjoint(e)s de Français(e) n'ont plus accès automatiquement au titre de séjour.
- Les parents d'enfants français deviennent... "ni-expulsables, ni régularisables".
- Les enfants nés avant l'entrée en vigueur des Lois Pasqua les subissent quand même car elles sont appliquées avec effet rétroactif au mépris des principes de droit les plus élémentaires.
- Le regroupement familial -ou droit de vivre en famille- devient un véritable parcours du combattant.
- Le droit de se marier ou de vivre avec la personne de son choix devient l'affaire de l'administration et, par là, doit obtenir son aval.
- Les demandes d'asile ne sont plus du ressort de l'administration habilitée (OFPRA). Là encore, la Préfecture intervient par un tri préalable et peut empêcher la simple remise du dossier de demande d'asile.
- Les demandes d'asile refusées par l'OFPRA et par la commission de recours peuvent faire l'objet d'un ultime recours, mais après... expulsion !
- L'expulsion ne se fait plus en direction d'un pays choisi par le débouté, conformément à la loi. Il est renvoyé dans son pays malgré le danger (voire la mort) qu'il encourt.

Même les résidents vivant en France depuis 30 ans et plus ne sont plus à l'abri des persécutions administratives : complications, intimidations sont là pour leur rappeler qu'ils ne sont plus les bienvenus.

Les lois Pasqua devaient faciliter l'intégration... qu'ils disaient !!!

Favoriser
MAMP
Nîmes.

→ BH

112

Français / Immigrés : SOLIDARITE

Depuis plusieurs mois, des sans papiers, toujours plus nombreux revendiquent leur régularisation comme ceux de Saint-Ambroise et ceux de Saint-Bernard depuis mars 1996.

A Nîmes, au mois de juillet de nombreuses associations et organisations se sont constituées en collectif de soutien aux sans papiers en butte à l'autorité préfectorale. Très rapidement, le préfet nous accusait d'être « générateur de perte de temps pour les services et préjudiciables aux étrangers »(sic).

Cette tentative d'intimidation ne nous a pas empêché d'organiser des manifestations et d'informer par voie publique de la situation locale.

Nous continuons à nous battre et à soutenir les sans papiers sur les mêmes objectifs.

La réglementation permet la régularisation immédiate des sans papiers qu'ils soient parents étrangers d'enfants Français, conjoints ou concubins de Français, conjoints ou enfants d'un étranger en situation régulière, parents étrangers d'enfants nés en France, étrangers en cours de traitement médical, déboutés du droit d'asile, étrangers ayant un proche parent résidant en France, étranger que le retour exposerait à des risques sérieux, étudiants en cours d'études, étrangers insérés dans la société française etc...Quelques rares

situations ont été réglées, qu'attend le préfet du Gard pour les régulariser toutes?

Ne pas les régulariser, c'est mettre en place une politique d'immigration zéro irréaliste et dangereuse, c'est désigner l'étranger comme responsable principal du malaise social, de la crise, du chômage et de l'insécurité, c'est vouloir nous faire croire que l'immigration génère et accroît l'inégalité sociale et les injustices. Ces contrevérités favorisent le racisme et la xénophobie, participent au travail de sape de la démocratie en stigmatisant, en criminalisant et en précarisant les étrangers et leurs proches.

C'était bien le but des lois Pasqua qui ont fabriqué des sans papiers, lois dont nous demandons l'abrogation pour sortir de l'impasse actuelle autrement que par la répression et les charters.

Les projets de loi Toubon et Debré maintiendront l'arbitraire administratif au dépend de toute idée de citoyenneté et d'un droit égal pour tous, (comme le regroupement familial qui peut être refusé par un élu local par exemple).

Cet arsenal législatif renforcera encore une politique répressive et xénophobe au mépris de toute humanité.

Se mobiliser et être solidaire des sans papiers, c'est aussi se battre pour nos propres libertés.

Rejoignez le collectif pour : L'abrogation des lois Pasqua
La régularisation des sans papiers

**LA CARAVANE DES SANS-PAPIERS DE SAINT-BERNARD
SERA, AUJOURD'HUI, SAMEDI 9 NOVEMBRE 1996,
DE PASSAGE A NIMES**

Le collectif Gardois de soutien au Sans-Papiers - 8, Bd Sergent Triaire-30000 Nîmes

TEMOIGNAGES

de conjoint(e)s de sans-papiers...

« Moi, femme d'une personne en situation irrégulière, je suis touchée de près par la situation des sans-papiers. Je ne sais plus quel pied danser. J'ai eu tant d'espoir, mais maintenant, je ne veux plus de bla-bla. Je veux du concret. Je veux savoir que je ne suis pas la seule à refuser que soient séparés ma fille et son père ou un couple qui s'aime. »

- « LIBERTE : pas le droit de vivre avec l'homme ou la femme que l'on a choisie.
- EGALITE : inégalité face à la nationalité de la personne que l'on aime.
- FRATERNITE : JM Le PEN est là pour nous la faire oublier.
- POURQUOI, nous n'avons pas la liberté de vivre avec celui ou celle que nous avons choisi ?
- POURQUOI, un couple mixte n'est pas égal à un autre couple uniquement pour des papiers ?
- POURQUOI, il n'y a pas de compréhension quand on aime un étranger ?

COMMENT peut-on parler d'intégration quand un couple mixte devient « hors-la-loi » ?

Il nous faut gagner ce combat de l'intégration au travers de l'amour afin de fermer la porte à toutes sortes d'idées extrémistes. »

« Contrairement aux discours démagogiques, il est très dangereux pour une démocratie, et honteux pour un républicain, que certains responsables politiques peu scrupuleux, fassent croire aux Français, que nous sommes des clandestins, pour faire plaisir à une certaine catégorie de Français, certes minoritaires, mais par ailleurs xénophobes.

Pourtant, nous ne sommes pas des clandestins, nous sommes des conjoints ou parents de personnes de NATIONALITE FRANCAISE, qui demandent simplement la régularisation de nos papiers le plus vite possible. »

LA CARAVANE DES SANS-PAPIERS

- 10h00 Centre Ville - Place de l'Horloge et alentours
- 14h30 Médiathèque et quartiers périphériques
- 21h00 Débat au Centre Pablo Néruda
(Rue du Cirque Romain)

Les collectifs de Sans-Papiers appellent à une **MANIFESTATION NATIONALE** de soutien et de lutte le **30 NOVEMBRE 1996**

Sans papiers

La caravane de Saint-Bernard a fait étape dans le Gard

Les revendications restent les mêmes : abrogation des lois Pasqua et régularisation des sans papiers

■ Les sans papiers et les associations qui les soutiennent n'entendent pas recroquer dans la clandestinité. Au contraire, ils espèrent que le gouvernement les conforte dans leur combat « parce qu'il reconnaît que les lois Pasqua sont incohérentes et qu'elles doivent être abrogées ».

En attendant que la discussion parlementaire débouche sur de nouveaux textes, la caravane des sans papiers de Saint-Bernard (du nom de l'église occupée à Paris) fait un tour de France pour expliquer le sens de son action.

Le préfet critiqué

La caravane était de passage hier à Nîmes où le collectif gardois de soutien aux sans papiers avait organisé une journée de solidarité. Animation, repas collectif et débat en soirée au centre Pablo-Neruda étaient au programme.

Dans le Gard, il est bien entendu impossible de connaître le nombre exact de sans papiers, ces personnes ne

bloquement de peur de ne pas être régularisées et d'être expulsées.

« Il est difficile de regrouper les personnes sans papiers parce qu'elles vivent en général dans des mas agricoles. Sur Nîmes même, nous connaissons environ 25 dossiers. En juillet, le préfet nous avait parlé de 35 dossiers en cours de traitement. En réalité, cinq ou six régularisations seulement ont été effectuées ; le préfet n'a pas respecté ses promesses », dénonce un membre du collectif.

Le collectif gardois maintient que « la réglementation permet la régularisation immédiate des sans papiers, qu'ils soient parents étrangers d'enfants français, conjoints ou concubins de Français, conjoints ou enfants d'un étranger en situation régulière, parents étrangers d'enfants nés en France, etc. Qu'attend le préfet pour régulariser toutes les situations ? »

Le collectif dénonce des tentatives d'intimidation « ou d'espionnage » auxquelles se livraient les policiers lors

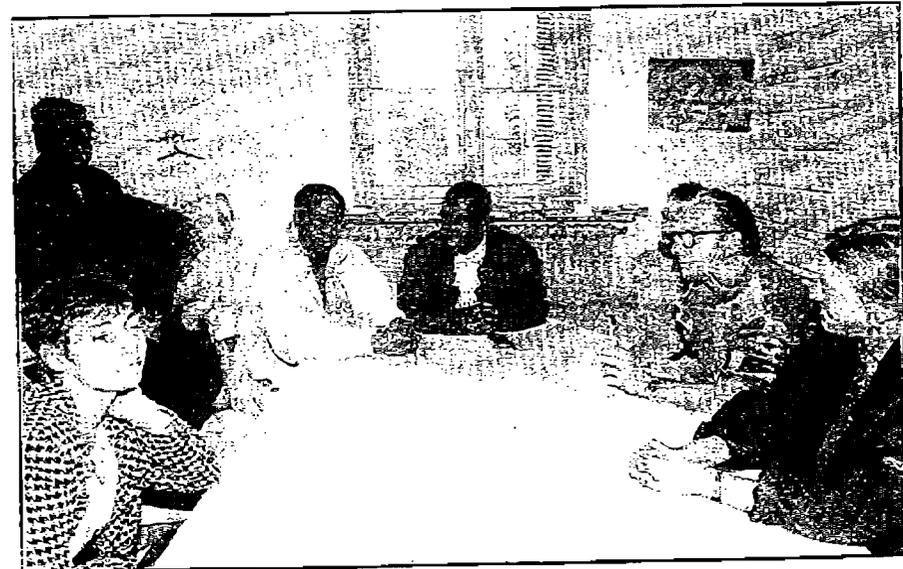
des enquêtes préalables auprès des sans papiers.

Les associations soutenant les sans papiers estiment que ce sont les lois Pasqua « qui ont fabriqué les sans papiers ; nous demandons leur abrogation pour sortir de l'impasse actuelle autrement que par la répression et les charters ».

« Pas des terroristes »

Au noir de la caravane des sans papiers de Saint-Bernard, Bakoar Diop a affirmé : « Nous ne sommes pas des terroristes. Depuis longtemps, nous sommes en France où nous payons des cotisations, où nous sommes intégrés. Nous sommes originaires d'anciennes colonies françaises dont les richesses ont été surnéopées au profit de la métropole. Nos parents se sont battus pour la liberté, comme ces tirailleurs sénégalais sur la tombe desquels nous irons à Auxerre déposer une gerbe ».

Les sans papiers en appellent à une solidarité encore plus grande des associations et des syndicats sur le thème : « Les travailleurs français sont aussi concernés ; si le



La caravane des sans papiers a été accueillie dans les locaux de la FSU à Nîmes.

Photo Philippe SCUSSIERE

gouvernement gagne sur les sans papiers, après ce sera le tour des sans emploi, des sans logis ».

Enfin, les leaders de la caravane ont indiqué que les « 6 heures avec les sans papiers » auront lieu le 17 novembre à

Paris et n'ont pas écarté l'hypothèse d'une nouvelle initiative spectaculaire.

Gérard DURAND

NON AUX EXPULSIONS

Plusieurs Turcs et Kurdes ont été expulsés de Paris vers Istanbul, dans un cas au moins par la force (avec menottes et bâillon) mercredi 30 octobre et jeudi 31 octobre 1996. Parmi eux se trouvaient cinq membres du Troisième Collectif interpellés mardi 29 octobre lors de l'occupation pacifique du centre d'accueil des étrangers du Boulevard Sébastopol.

Ces travailleurs qui ont été déboutés lors de leur demande de droit d'asile risquent de très graves atteintes à leur liberté et à leur intégrité physique.

La situation est particulièrement inquiétante pour l'un d'entre eux, déserteur, qui a été immédiatement incarcéré à son arrivée à Istanbul. Le gouvernement français était informé des risques encourus en Turquie par notre camarade à cause de son refus de prendre part à la sale guerre que mène cet état au Kurdistan; il risque un aller simple pour le front. Ces expulsions sont autant de dénis de justice puisque aucun des travailleurs turcs expulsés n'a pu bénéficier de la moindre défense.

Le gouvernement français les expulse vers la Turquie au moment même où le Parlement Européen a suspendu les aides de l'Union Européenne à la Turquie du fait des violations manifestes des droits de l'homme dont se rend coupable tous les jours le gouvernement turc.

Ces expulsions suivent d'autres expulsions par charter à destination du Maroc et du Zaïre qui connaît un état de guerre et l'exode de centaines de milliers de réfugiés. Les autorités françaises préparent par ailleurs l'expulsion de plusieurs sans-papiers chinois vers la Chine où ils risquent à leur arrivée d'être envoyés en camp de travail. Par ailleurs, un de nos camarades malien interpellé le 29 octobre est encore en prison pour séjour irrégulier et doit passer en jugement le 19 novembre. Enfin, nous signalons l'expulsion d'un travailleur cap-verdien, résident en France depuis 11 ans, père d'un enfant de 6 ans né en France et qui a été expulsé sans avoir eu la possibilité de se défendre devant la justice.

La démonstration est ainsi faite que le toilettage de la loi Pasqua, version Debré, qui fera passer de 24 heures à 48 heures le délai pendant lequel des expulsions pourront être effectuées sans qu'un juge soit saisi, atteindra son but : court-circuiter les recours juridiques qui constituent la dernière protection des étrangers face à l'arbitraire de l'État.

Nous demandons :

L'arrêt des expulsions des sans-papiers.

Le retour des expulsés.

La régularisation de tous les sans-papiers.

L'abrogation des lois Pasqua et des lois discriminatoires frappant les étrangers.

Le rétablissement d'un véritable droit d'asile en France.

**Manifestation jeudi 14 novembre 96
à 18 h place de la République**

ATT, Troisième Collectif Des Sans Papiers, Coordination Nationale des collectifs de sans-papiers, Coordination Régionale des sans-papiers, ACCS, ADTT, Alternative Citoyenne, AMF, ATF, ATMF, CEDETIM, CEFY, CdSL, CGT-UD Paris, CFAIT, CNT-AIT, Collectif Papiers Pour Tous, Droit Devant, FASTI, FSU, FPCR (-ExUTIT), GISTI, LCR, JCR-Red, JRE, LDH-Paris, MRAP, MIB,Ras l'Front, SAE, SNES (FSU), SNUipp75 (FSU), SOS Racisme, SUD.

Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD)
Comité des sans-logis (CDSL) ● Droits devant!! ● Emmaüs-France
Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI)
Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI)
Ligue des droits de l'homme (LDH)
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)

COMMUNIQUE

**HUIT ASSOCIATIONS PROPOSENT LES BASES
D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE L'IMMIGRATION
ET LA REGULARISATION DES SANS-PAPIERS**

Dans une déclaration commune (voir texte ci-joint), huit associations proposent que toute politique de l'immigration cesse de se fonder sur les dogmes de la fermeture des frontières et de "l'immigration zéro". Ces organisations demandent, par ailleurs, que les sans-papiers, victimes d'une législation absurde, bénéficient d'une régularisation qui s'appuie sur des critères voisins de ceux défendus par le collège des médiateurs institué à l'occasion de la crise Saint-Ambroise - Saint-Bernard.

Paris, le 18 novembre 1996

Pour la régularisation des sans-papiers Pour une révision radicale des politiques d'immigration

Depuis plusieurs mois, des sans-papiers toujours plus nombreux revendiquent leur régularisation, comme continuent à le faire leurs homologues de St-Bernard à Paris depuis le 18 mars 1996. Dans de nombreux cas, la force de leurs mouvements repose sur l'auto-organisation que les sans-papiers se sont donnée et que nos organisations soutiennent.

La longue lutte des sans papiers, à laquelle le gouvernement oppose fins de non-recevoir et brutalités, pose publiquement la question, toujours éludée, des conséquences de vingt-cinq ans de législations successives supposées fermer les frontières.

Ces politiques, reposant sur la pensée unique de la fermeture des frontières et sur le mythe de l'immigration zéro, sont, à l'ère de la mondialisation, irréalistes et dangereuses :

- elles désignent l'étranger comme responsable principal du malaise social et de la crise (chômage, insécurité, etc...), ce qui permet d'occulter l'absence d'un projet politique apte à s'attaquer aux causes réelles de la misère et de l'inégalité sociale, aux plan national, européen et international ;
- elles génèrent et accroissent cette inégalité sociale et les injustices ;
- elles participent à la remise en cause des droits sociaux et du droit du travail en alimentant le travail illégal ;
- elles déstabilisent et fragilisent les étrangers en situation régulière, ainsi que les français originaires des DOM/TOM et d'origine étrangère ;
- elles favorisent le racisme et la xénophobie ;
- elles sapent ainsi les fondements de la démocratie en stigmatisant et en criminalisant les étrangers, leurs proches et les français qui les soutiennent.

Face à cette situation, les organisations signataires invitent tous les acteurs de la vie sociale, syndicale et politique à une large réflexion pour l'élaboration d'une nouvelle politique fondée, en matière d'immigration, sur le respect des principes de justice sociale, d'égalité des droits et de libre circulation. Une telle politique doit viser à apporter des solutions aux problèmes mondiaux qui contraignent à l'exil des millions de réfugiés politiques et économiques. Elle doit aussi assurer une coopération qui reconnaisse pleinement les migrants comme partenaires et acteurs de développement.

Dans l'immédiat, les associations signataires demandent la régularisation, dans les plus brefs délais, de tous les sans-papiers en France victimes:

- des atteintes au droit de vivre en famille (parents d'enfants français, parents d'enfants nés en France, conjoints et concubins d'étrangers en situation régulière, jeunes entrés en France en dehors des procédures du regroupement familial, étrangers ayant un proche parent résidant en France) ;
- des atteintes au droit d'asile (déboutés du droit d'asile entrés en France avant le 1er janvier 1993, déboutés et exilés dont le retour dans leur pays d'origine comporte des risques pour leur vie ou leur liberté) ;
- des exclusions suscitées par la réglementation (étudiants en cours d'études, étrangers atteints d'une pathologie exigeant la continuité de soins médicaux, étrangers ayant une bonne insertion dans la société française ou justifiant d'une relation de travail, étrangers auxquels le titre de séjour n'a pas été renouvelé faute de domicile, victimes de la double peine - prison assortie d'une mesure d'éloignement).

**Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD),
Comité des sans-logis (CDSL) - Droits Devant!! - Emmaüs France -
Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI) -
Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) -
Ligue des droits de l'Homme (LDH) -
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)**

Paris, le 28 novembre 1996

Objet : Déclaration commune de huit associations
sur la politique de l'immigration et les sans-papiers

Madame, Monsieur,

Nos huit associations rendent publique une déclaration de principe sur lesquels il faudrait, selon elles, bâtir toute politique réaliste de l'immigration. Cette déclaration préconise aussi la régularisation des sans-papiers sur la base de critères qui sont susceptibles de régler la crise qui se développe en France depuis le mois de mars.

Nous vous adressons ce texte dans l'espoir qu'il contribuera utilement à votre propre réflexion et à celle de votre organisation. Vos réactions à ces propositions nous intéressent et nous vous remercions à l'avance de nous en faire part.

Par ailleurs, nous vous proposons de participer, dans un cadre collectif, à une réflexion élargie sur les politiques souhaitables de l'immigration à partir des bases posées par notre texte. Nous souhaitons donc savoir s'il vous paraît possible de participer à un groupe de travail d'organisations prêtes à s'engager dans la recherche d'une alternative au dogme de la fermeture des frontières.

Si elle en approuve le contenu, votre organisation peut signer ce texte pour manifester son soutien à notre initiative. Dans la mesure du possible, merci de bien vouloir nous adresser votre réponse pour le 16 décembre (à l'aide du coupon détachable ci-dessous).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Madame, Monsieur, de recevoir l'expression de nos plus cordiales salutations.

Pour le Collectif d'associations
Bernadette HETIER

P.J. : texte de notre déclaration (1 page)

✂-----
Talon à retourner au MRAP - à l'attention d'Isabelle Vernhes, soit par fax : 01.43.14.83.50
soit par courrier au 89, rue Oberkampf - 75011 PARIS

NOM ET COORDONNES DE L'ASSOCIATION :

- Apportez-vous votre signature en tant que soutien à la plate-forme ci-dessus ?
OUI NON
- Seriez-vous prêts à participer à un groupe de réflexion sur les thèmes de cette plate-forme ?
OUI NON

**Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD),
Comité des sans-logis (CDSL) - Droits Devant!! - Emmaüs France -
Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI) -
Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) -
Ligue des droits de l'Homme (LDH) -
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)**

Pour la régularisation des sans-papiers Pour une révision radicale des politiques d'immigration

Depuis plusieurs mois, des sans-papiers toujours plus nombreux revendiquent leur régularisation, comme continuent à le faire leurs homologues de St-Bernard à Paris depuis le 18 mars 1996. Dans de nombreux cas, la force de leurs mouvements repose sur l'auto-organisation que les sans-papiers se sont donnée et que nos organisations soutiennent.

La longue lutte des sans-papiers, à laquelle le gouvernement oppose fins de non-recevoir et brutalités, pose publiquement la question, toujours éludée, des conséquences de vingt-cinq ans de législations successives supposées fermer les frontières.

Ces politiques, reposant sur la pensée unique de la fermeture des frontières et sur le mythe de l'immigration zéro, sont, à l'ère de la mondialisation, irréalistes et dangereuses :

- elles désignent l'étranger comme responsable principal du malaise social et de la crise (chômage, insécurité, etc...), ce qui permet d'occulter l'absence d'un projet politique apte à s'attaquer aux causes réelles de la misère et de l'inégalité sociale, aux plans national, européen et international ;
- elles génèrent et accroissent cette inégalité sociale et les injustices ;
- elles participent à la remise en cause des droits sociaux et du droit du travail en alimentant le travail illégal ;
- elles déstabilisent et fragilisent les étrangers en situation régulière, ainsi que les Français originaires des DOM/TOM et d'origine étrangère ;
- elles favorisent le racisme et la xénophobie ;
- elles sapent ainsi les fondements de la démocratie en stigmatisant et en criminalisant les étrangers, leurs proches et les Français qui les soutiennent.

Face à cette situation, les organisations signataires invitent tous les acteurs de la vie sociale, syndicale et politique à une large réflexion pour l'élaboration d'une nouvelle politique fondée, en matière d'immigration, sur le respect des principes de justice sociale, d'égalité des droits et de libre circulation. Une telle politique doit viser à apporter des solutions aux problèmes mondiaux qui contraignent à l'exil des millions de réfugiés politiques et économiques. Elle doit aussi assurer une coopération qui reconnaisse pleinement les migrants comme partenaires et acteurs de développement.

Dans l'immédiat, les associations signataires demandent la régularisation, dans les plus brefs délais, de tous les sans-papiers en France victimes:

- des atteintes au droit de vivre en famille (parents d'enfants français, parents d'enfants nés en France, conjoints et concubins d'étrangers en situation régulière, jeunes entrés en France en dehors des procédures du regroupement familial, étrangers ayant un proche parent résidant en France) ;
- des atteintes au droit d'asile (déboutés du droit d'asile entrés en France avant le 1er janvier 1993, déboutés et exilés dont le retour dans leur pays d'origine comporte des risques pour leur vie ou leur liberté) ;
- des exclusions suscitées par la réglementation (étudiants en cours d'études, étrangers atteints d'une pathologie exigeant la continuité de soins médicaux, étrangers ayant une bonne insertion dans la société française ou justifiant d'une relation de travail, étrangers auxquels le titre de séjour n'a pas été renouvelé faute de domicile, victimes de la double peine (prison assortie d'une mesure d'éloignement)).

POUR UNE AUTRE POLITIQUE DE L'IMMIGRATION

Différences : Quels sont les enseignements que l'on peut tirer aujourd'hui du mouvement des sans-papiers ?

Jacqueline Costa-Lascoux : Le premier mouvement des sans-papiers a rendu perceptible la situation dramatique des personnes qui se retrouvent dans l'illégalité sans l'avoir voulu à cause de décisions incohérentes des préfetures et par l'application de lois d'une complexité inextricable. Les sans-papiers ont eu le courage d'exposer en pleine lumière la situation dans laquelle ils se trouvaient, de se désigner aux administrations. Ils ont ainsi amené l'opinion publique à faire la distinction entre sans-papiers et clandestins. Il faut rendre hommage à leur capacité de mobilisation, une mobilisation qui s'est faite avec le soutien permanent des associations. Le concours des syndicats et des partis politiques a été tardif mis à part les syndicats CFDT de cheminots qui les ont hébergés à Pajol et ont continué à les aider par la suite.

En quoi ce mouvement vous paraît-il exemplaire ?

Les sans-papiers ont su tirer parti de tous les moyens d'expression, ont su argumenter sur la base des critères des médiateurs avec les préfetures, avec les personnalités politiques et les fonctionnaires au plus haut niveau ; ils ont également travaillé sur le long terme avec les associations sans céder aux tentatives de manipulation que certains petits groupes ont tenté d'imposer. Et surtout, ils ont défendu leurs situations particulières tout en invitant à une analyse plus globale. C'est ce qui a permis à leur combat d'avoir un écho au niveau national. S'il ne s'était agi que de régulariser quelques familles, les choses auraient été plus simples - il y a toujours eu des régularisations au cas par cas. La force du mouvement a été de révéler les conditions de nombreuses familles immigrées et de poser le problème dans son ensemble.

Ça s'est pourtant assez mal terminé ... Malheureusement, tout ce travail de clarification et de négociation a été anéanti par un communiqué de presse du ministre de

l'Intérieur rendu public au moment même où les médiateurs étaient reçus à Matignon. Ce fut le premier coup de force qui interrompait la logique des mois précédents : les dossiers étaient en cours d'instruction à la préfeture de police de Paris sur la base des critères des médiateurs. Bizarrement, ce communiqué de presse comportait une erreur juridique : on y confondait parents d'enfants français et parents d'enfants nés en France ! Une erreur qui a conduit trois mille Chinois à déposer leurs dossiers au Secours catholique croyant qu'ils étaient concernés. Cela s'est finalement terminé par l'évacuation à coup de masse contre les portes de l'église Saint-Bernard.

Les sans-papiers ont été reçus par des députés européens

Oui, leurs délégués ont pris contact avec la Commission et le Parlement européens et ils ont ainsi étendu le mouvement à plusieurs pays de l'Union. Cela a permis aux médiateurs de dénoncer le fait que l'Europe s'enfonçait dans la répression. Des lois prises depuis 1993 aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, en Grande-Bretagne, adoptent la même logique répressive à l'encontre des immigrés non communautaires.

On s'accorde désormais à dire que la thèse de l'immigration zéro est une mystification. Elle tient pourtant lieu de politique depuis longtemps.

Ce slogan repose sur l'illusion de la maîtrise d'un phénomène international par la seule vertu d'un décret. Le pire est qu'il semble fonder un certain consensus de la classe politique, laquelle est décidément très éloignée des réalités. Depuis 1974, « l'arrêt de l'immigration » est devenu un leitmotiv, y compris à gauche. Or, chacun sait que cela est impossible et serait anti-constitutionnel. Les sociétés européennes ne sont pas des forteresses avec des pont-levis qu'il suffirait de lever. Elles reconnaissent le principe de la liberté de circulation. De plus, nous vivons dans un monde de mobilité internationale croissante. Cette mobilité concerne les capitaux, les biens, les idées mais aussi les hommes. Si on ne veut pas que la mobilité soit une occasion

supplémentaire de renforcer les déséquilibres du développement inégal et d'accentuer la précarisation du marché du travail, toutes les personnes doivent jouir de la liberté de circulation. N'oublions pas que plus de deux millions de Français vivent à l'étranger. Les migrations ne sont pas à sens unique. Le cas des Portugais est exemplaire : quand ils étaient dans la situation de « sous-développés » en Europe, ils venaient vendre leur force de travail selon la dynamique classique des flux migratoires, comme actuellement ceux des pays du tiers-monde. Désormais, les Portugais ont le choix d'aller et venir dans tous les pays européens. Résultat : ils se déplacent mais reviennent chez eux plus volontiers. Pourquoi cela ne serait-il pas possible à l'avenir avec les pays du Maghreb ? Pourquoi ne pas imaginer une coopération intelligente et juste qui permettrait à des Maghrébins de venir en Europe pour une formation professionnelle, pour des études, pour un contrat de travail, pour seulement respirer parce que ça ne va pas bien dans leur pays ? Les Algériens, qui vivent une situation très difficile, ne demandent pas à venir s'installer en France ou à devenir Français, ils demandent un temps de répit. Une bonne façon d'encourager la démocratie en Algérie est d'accueillir des démocrates algériens momentanément contraints à l'exil.

En somme, nous devons prendre conscience que nous avons changé d'époque.

Il n'y a pas de raison de ne pas penser les conditions de séjour à partir du principe de la liberté de circulation : poser les libertés fondamentales en premier et voir comment les conditions de leur exercice n'y portent pas atteinte. Si on reconnaissait le droit de vivre en famille y compris, par exemple, en permettant des allers et retours avec les pays d'origine, on ne forcerait pas certains à s'installer ici dans n'importe quelles conditions et on aurait une autre politique d'accueil et de logement social. Plus on opte pour des réglementations tatillonnes, plus on favorise des situations d'irrégularité et plus on fait le jeu des trafiquants. Je témoigne de ce que m'ont dit des trafiquants en détention avec lesquels je me suis entretenue : ils « remercient » nos législateurs de faire des réglementations restrictives parce que cela leur permet d'augmenter les prix des faux papiers et des passages clandestins ; cela leur donne des moyens de pression encore plus grands sur les immi-

grés qui sont obligés de recourir à leurs services. On a observé le même phénomène avec l'immigration interne en Italie : plus le Nord se montrait restrictif à l'égard des Italiens du Sud, plus les mafias prenaient en charge l'organisation des filières de travail pour les Siciliens ou les Calabrais cherchant à louer leur force de travail dans le Nord de la Péninsule.

Que pensez-vous de l'idée d'introduire des quotas, qui permettrait notamment de reconnaître le fait migratoire comme une réalité ?

L'instauration de quotas par nationalité est par essence discriminatoire : j'y suis opposée. Avec quelle balance mesurera-t-on le poids et l'utilité de telle ou telle nationalité ? Certains pensent à des quotas par métiers : je n'y crois pas. Les besoins du marché sont aujourd'hui très difficiles à prévoir. Or, pour que les quotas aient un minimum d'adaptation au marché du travail, il faudrait qu'ils soient déterminés par secteurs d'activités et géographiquement localisés car le besoin dans une région n'est pas forcément le même dans une autre. Autre argument de fond : quel type d'emploi et de contrat ? Des quotas par branches, des quotas par niveaux de qualification, locaux, nationaux, européens ? S'il s'agit de « grands travaux publics », autant recourir à l'appel d'offres. A mes yeux, les quotas s'inscrivent dans une logique néo-coloniale et c'est une absurdité au regard de notre connaissance du marché du travail. Cela conduirait à des conflits locaux, régionaux, voire entre pays européens, et à accentuer la concurrence. Ils seraient contre-productifs. C'est dans l'échange qu'il faut inventer un avenir plus juste. Le lien entre la circulation des personnes et l'extension des marchés économiques est inévitable. Mais que cherche-t-on en réalité ? A renforcer davantage encore la subordination des travailleurs aux patrons ? Pourquoi continuer d'ignorer que les causes des migrations internationales ne sont pas seulement économiques mais aussi politiques et culturelles ?

Que pensez-vous du nouvel avant-projet Debré ?

Cet avant-projet consacre implicitement le succès du mouvement des sans-papiers, il reconnaît l'existence de situations inextricables, la nécessité de clarifier la loi et il propose d'en régulariser certaines. Mais il

reste dans la logique habituelle de la répression et de la fermeture. Il renforce les moyens policiers qui vont encore une fois s'avérer inefficaces : le constat de cette inefficacité apportera de l'eau au moulin de l'extrême droite. Il y a fort à parier que la majorité parlementaire durcisse encore le texte. Je crois vraiment qu'il est temps de se battre pour un changement radical de logique à propos des politiques migratoires.

C'est manifestement le but des Assises que le collège organisera dans le courant du mois de novembre.

L'ÉTÉ AFRICAIN

Eric Lathière-Lavergne présente ici un bref panorama des actions locales en faveur des sans-papiers.

L'ÉTÉ, qui fut incontestablement celui des sans-papiers, a mobilisé toutes les forces attachées aux droits de l'Homme. Tous les comités, de Brest à Menton, en passant par Lille ou Montpellier, se sont engagés dans la solidarité avec eux. Flash-back sur l'intense activité locale de ces derniers mois.

Après les manifestations du 15 juin contre le projet Debré et pour l'abrogation des lois Pasqua, l'été s'engageait sur une bonne voie : la préfeture de Lille lâchait du lest et faisait preuve de bon sens. A l'issue de 14 jours de grève de la faim, cette préfeture délivrait des cartes de résidents ou des récépissés aux parents d'enfants français, en cas d'avis favorable de la commission de séjour. Plus de 250 dossiers ont été traités au cas par cas. C'était un bon début qui ne présageait en rien la violence du 23 août. Après l'expulsion de Saint-Bernard, on a manifesté, et souvent en nombre. A l'appel de collectifs marseillais, lillois ou messins, et partout en France, nombreux étaient les militants à former les cortèges de la manifestation internationale des sans-papiers le 28 septembre. Les actions ont revêtu des formes variées : le « numéro zéro » du journal du MRAP de Montpellier a vu le jour en de telles circonstances alors que Roland Lamet, président du CL de Saint-Nazaire, soulignait que les « sans droits ne sont pas seulement les sans-papiers » et élargissait le débat aux « sans-logement » et aux « sans-travail ». Dans le même temps, Nice rappelait que sa permanence d'accueil, tenue notamment avec

Il s'agit de réfléchir collectivement à une autre politique nationale concernant les flux migratoires et d'envisager d'autres modes de coopération internationale. La philosophie est celle des droits fondamentaux de la personne humaine et de la Convention européenne des droits de l'Homme. Comment, par exemple, parler sérieusement d'aide au tiers-monde quand on sait que seulement 16 % des crédits de la coopération vont au développement ? Voilà le germe de question qu'il faudra soulever. Une autre politique de développement ne peut pas être à sens unique. page 4

l'aide de la CIMADE, existait depuis 1991. Ces dernières années, sa périodicité s'est accélérée : elle est bi-hebdomadaire. Les résultats ne se sont pas fait attendre puisque sur 72 dossiers introduits auprès de la préfeture, 30 récépissés ont été délivrés. D'ailleurs, à propos de deux dossiers présentés à la commission de séjour, « le juge s'est irrité et s'en est pris à la préfeture en s'étonnant que ces personnes n'avaient pas reçues de récépissé ». « Pour que soient régularisées les conditions de séjour et de travail des exilés algériens en France » : tel était le mot d'ordre du comité de Besançon qui mettait à profit la commémoration du 17 octobre 1961 pour rappeler au préfet du Doubs et au Premier ministre, en manifestant dans la rue, que la lutte des sans-papiers n'était pas terminée. Toutes les formes d'expression ont été utilisées : communiqués de presse comme à Valréas, démarches auprès de députés à Privas, rédaction d'un poème d'un militant du MRAP du 20^{ème} arrondissement de Paris, dédié à Madjiguén Cissé à la manière du célèbre « I have a dream » du pasteur Martin Luther King. Nous n'avons pas pu évoquer ici l'ensemble des actions, mais il nous faut ajouter le message d'un adhérent vivant à Madagascar nous rappelant dans son courrier le propos d'Elie Wiesel, prix Nobel de la paix : « Un être humain est libre, non quand l'autre ne l'est pas, mais quand l'autre l'est aussi. » ♦

Eric L.-L.

Cela suppose des propositions à trois niveaux : national, européen et international. Poursuivre le système du parachutage d'une aide qui profite surtout à des fonctionnaires corrompus et inonder les marchés de produits de consommation, c'est continuer à jouer sur la pauvreté des autres et accroître leur dépendance. Nos États ne peuvent pas persévérer dans l'exploitation de la main-d'œuvre clandestine tout en tenant un discours sur l'Europe sociale : ça sonne faux ! Il n'y aura pas d'Europe sociale tant que l'on continuera à se satisfaire d'une gestion policière des flux migratoires sous le prétexte de lutter contre l'immigration clandestine. L'avenir des échanges est un avenir contractuel : il ne réside pas dans l'imposition de règles rigides et injustes. Le contrat signifie des obligations réciproques entre des parties qui se reconnaissent à égalité.

4 Quelle est votre méthode de travail pour préparer ces Assises ?

Nous avons demandé aux partis, syndicats, associations, experts de formuler leurs propositions quant à une nouvelle philosophie des migrations internationales. Nous en présenterons une synthèse autour de trois grands axes : le niveau législatif français, la politique européenne et les moyens de la coopération internationale. ♦

Propos recueillis par
Chérifa Benabdessadok

Les Assises auront lieu le 18 novembre à Paris. Des responsables nationaux du MRAP ont été auditionnés par des membres du collège des médiateurs.

Jacqueline Costa-Lascoux est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Les trois âges de la laïcité* paru cette année chez Hachette.

Agenda

De nombreuses initiatives sont annoncées pour ce mois de novembre. Avec notamment :

- La rencontre européenne de soutien aux sans-papiers, préparée par un groupe d'associations issues de l'immigration les 16 et 17 novembre.
- Une manifestation nationale le 30 novembre.

Pour la régularisation Pour une révision radicale des politiques d'immigration

Dix associations de solidarité se sont regroupées dans un collectif appelé « groupe des dix » afin de lutter plus efficacement aux côtés des sans-papiers. Nous publions le texte de la plate-forme commune.

La longue lutte des sans-papiers, à laquelle le gouvernement oppose fins de non-recevoir et brutalités, pose publiquement la question, toujours éludée, des conséquences de vingt-cinq ans de législations successives supposées fermer les frontières. Ces politiques, reposant sur la pensée unique de la fermeture des frontières et sur le mythe de l'immigration zéro, sont, à l'ère de la mondialisation, irréalistes et dangereuses :

- elles désignent l'étranger comme responsable principal du malaise social et de la crise (chômage, insécurité, etc...), ce qui permet d'occulter l'absence de projet politique apte à s'attaquer aux causes réelles de la misère et de l'inégalité sociale, aux plans national, européen et international ;
- elles génèrent et accroissent cette inégalité sociale et les injustices ;
- elles participent à la remise en cause des droits sociaux et du droit du travail en alimentant le travail illégal ;
- elles déstabilisent et fragilisent les étrangers en situation irrégulière, ainsi que les Français originaires des DOM-TOM et d'origine étrangère ;
- elles favorisent le racisme et la xénophobie ;
- elles sapent ainsi les fondements de la démocratie en stigmatisant les étrangers, leurs proches et les Français qui les soutiennent.

Face à cette situation, les organisations signataires (1) invitent tous les acteurs de la vie sociale, syndicale et politique, à une large réflexion pour l'élaboration d'une

nouvelle politique fondée, en matière d'immigration, sur le respect des principes de justice sociale, d'égalité des droits et de libre circulation. Une telle politique doit viser à apporter des solutions aux problèmes mondiaux qui contraignent à l'exil des millions de réfugiés politiques et économiques. Elle doit aussi assurer une coopération qui reconnaisse pleinement les migrants comme partenaires et acteurs de développement. Dans l'immédiat, les associations signataires demandent la régularisation, dans les plus brefs délais, de tous les sans-papiers en France victimes :

- des atteintes au droit de vivre en famille (parents d'enfants français, parents d'enfants nés en France, conjoints et concubins de Français, conjoints et concubins d'étrangers en situation irrégulière, jeunes entrés en France en dehors des procédures du regroupement familial, étrangers ayant un proche parent résidant en France) ;
- des atteintes au droit d'asile (déboutés du droit d'asile entrés en France avant le 1er janvier 1993, déboutés et exilés dont le retour dans leur pays d'origine comporte des risques pour leur vie ou leur liberté) ;
- des exclusions suscitées par la réglementation (étudiants en cours d'études, étrangers atteints d'une pathologie exigeant la continuité des soins médicaux, étrangers ayant une bonne insertion dans la société française ou justifiant d'une relation de travail, étrangers auxquels le titre de séjour n'a pas été renouvelé faute de domicile, victimes de la double peine : prison assortie d'une mesure d'éloignement).

(1) Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), Comité des sans-logis (CDSL), Droits Devant, Emmaüs France, Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI), Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI), Ligue des droits de l'Homme (LDH), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Secrétariat de la Pastorale des migrants, Service œcuménique d'entraide (CIMAIDE)

A SIGNALER : un excellent numéro de *Plein droit* (n°32, juillet 1996), la revue du GISTI, consacré en bonne partie aux sans-papiers. On y trouve nombre de documents tels que les textes du collège des médiateurs, une chronologie détaillée de l'action des sans-papiers, une analyse signée Jean-Pierre Alaux sur l'idée de l'ouverture des frontières, et des éléments de jurisprudence.

VERS UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Le gouvernement semble sur le point de légiférer à nouveau sur le stationnement des gens du Voyage. Bertrand Bary explique ici en quoi ce projet est inquiétant.

LE MINISTRE de l'Intérieur a annoncé qu'une « réglementation adaptée » serait mise au point d'ici le mois de décembre pour permettre aux municipalités d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les gens du Voyage. Il faut, a-t-il déclaré, « donner aux maires les moyens de faire respecter la réglementation. Il s'agit d'un problème extrêmement difficile et complexe. Nous essayons avec les parlementaires de trouver les moyens d'accueillir ces gens, mais aussi de faire en sorte que ceux ou celles qui ne respectent pas la réglementation puissent être expulsés ».

Ce dispositif devrait être présenté à l'Association des maires de France. Depuis 1990, l'article 28 de la Loi Besson a été très peu appliqué. Peu de départements ont mis en place un schéma d'accueil (saluons le Val-d'Oise et de l'Oise qui viennent d'en établir). Bien peu de communes de plus de

5 000 habitants se sont dotées d'un terrain (1). Un certain nombre de propositions de loi ont surgi pour modifier cet article 28, presque toujours pour donner plus de pouvoir aux maires et sanctionner plus efficacement les Voyageurs en infraction, jamais pour sanctionner les municipalités qui n'appliquent pas la loi. Aussi n'est-ce pas sans quelque inquiétude que nous attendons ce nouveau dispositif. Des deux soucis affichés (accueil dans de meilleures conditions et renforcement des pouvoirs des maires), lequel prédominera : accueil ou répression ?

Bertrand Bary

(1) Notre brochure-enquête : « L'habitat et le stationnement des gens du Voyage » est toujours à la page... Si vous ne l'avez pas encore, commandez-la vite ! 20 francs l'exemplaire. 10 francs en nombre aux comités et associations.

Sankofa, un film à voir

Sankofa raconte une histoire dont la toile de fond est l'esclavage aux Etats-Unis. Une jeune mannequin est possédée par les esprits au cours d'une séance de poses photographiques à Cape Coast au Ghana. La forteresse qui s'y trouve servait de lieu de rassemblement des futurs esclaves avant leur déportation. Cette femme, Mona, pénètre dans les dédales du château et va se muer en un autre personnage, l'esclave Shango. C'est le point de départ d'un récit tragique, celui de Shango et des personnes avec lesquelles elle vit dans la plantation. On y voit fonctionner le système esclavagiste, naître et se développer le désir de liberté. Un désir diversement partagé par les différents esclaves, ou carrément rejeté par ceux qui en tirent un profit aussi minime soit-il, tel « l'esclave en chef » qui semble ne pas comprendre pourquoi d'autres, y compris sa propre mère, se révoltent. Ce film transcende la frontière classique entre documentaire et fiction. Il déploie de nombreuses qualités : une grande beauté esthétique dans le traitement de l'image et de la musique ; l'absence de compromis à l'égard des Africains qui participèrent à l'organisation de la traite ; un réel talent de conteur, de très bons comédiens. Le réalisateur, Haile Gerima, est éthiopien et *Sankofa* est son sixième film. Un film à voir très rapidement car il ne sort que dans une salle à Paris : au 7 Parnassiens. Le 15 novembre.

Chérifa Benabdessadok

L'école menacée

Après la police, la RATP et les HLM, le Front national conduit une nouvelle offensive en direction des établissements scolaires. En saisissant l'occasion des élections de représentants de parents d'élèves, il tente de s'infiltrer dans les conseils d'établissements scolaires. Du simple point de vue administratif, la démarche est possible. En effet, des associations de parents d'élèves hors FCPE ou PEEP existent et lors du scrutin d'octobre 94, elles avaient obtenu dans les écoles primaires 47,4 % des sièges, devant la FCPE - 32,04 %, et la PEEP - 7,32 % (les résultats diffèrent sensiblement dans les lycées et collèges). La menace est donc sérieuse car le rôle des parents au sein de ces conseils n'est pas négligeable. Ils peuvent faire entendre leur voix sur le budget et sur toutes les questions relatives aux conditions matérielles et morales de la scolarité des élèves (projet d'école, rythmes scolaires, sécurité, activités périscolaires, etc...). Dans les lycées et collèges, ils siègent au sein de la Commission Permanente, dans les conseils de discipline et les conseils de classe. Dans un milieu peu réceptif aux thèses de l'extrême droite, c'est sous l'étiquette du « Mouvement pour un enseignement national » (MEN) que se dissimulent ses candidats (cf, dans *Différences* numéro 176, l'article sur le caractère ambigu du sigle et le ton feutré du discours).

Arrêter le processus

Cette année, le phénomène n'est pas massif (à notre connaissance une dizaine de listes a été recensée) mais c'est précisément au début qu'il faut arrêter le processus. Dans l'école de la République, il ne saurait y avoir la moindre place pour le racisme et la xénophobie. C'est pourquoi le MRAP a immédiatement demandé au ministre de l'Éducation nationale d'interdire les listes se recommandant directement ou indirectement du FN, notamment les listes du MEN. Cependant, aussi longtemps que le système d'éducation n'aura pas trouvé de solution pour s'adapter aux exigences nouvelles de sa mission, il existera un terrain favorable pour le FN. Sur ce terrain-là aussi, nous devons nous engager avec les enseignants et les parents.

Liliane Lainé

Paris, le 18 novembre 1996

ENVOI

Le Collège des médiateurs, réuni à l'origine à la demande des Africains « sans papiers » de Saint-Ambroise, tiendra le 18 novembre 1996 des Assises, qu'il a dénommées **ASSISES POUR UNE POLITIQUE NOUVELLE DES MIGRATIONS**.

Pour la tenue de ces Assises, notre Collège a voulu marquer que son rôle d'accompagnement des sans papiers, dans leur juste revendication d'accueil dans l'espace national français, ne pouvait se réduire à obtenir des pouvoirs publics des régularisations au cas par cas : celles qui ont été acquises se sont révélées, à la dure épreuve de l'expérience, n'être que des dérogations mal argumentées, voire non motivées, à la législation en vigueur concernant l'immigration. Or, dès le début de nos interventions, nous avons acquis la conviction que notre rôle devait être à plus long terme de contribuer à mettre à plat l'ensemble de la politique française à l'égard des étrangers. Le moment est venu de mettre à exécution ce projet. Ce faisant, nous entendons restituer au terme d'Assises son sens fort de refondation. Ce sont en effet les assises *morales* et *juridiques* du droit des étrangers, des conditions de leur accès à notre espace national et des modalités de leur accueil dans les lieux d'hébergement et de travail, qui sont à repenser et à reformuler.

Cette formulation a, bien entendu, une dimension *juridique*. Les Assises du 18 novembre seront l'occasion de présenter aux participants invités au débat les propositions issues des trois ateliers qui ont travaillé plusieurs mois sur les thèmes suivants : comment réformer la législation actuelle dans le cadre national sur la base de critères d'admission et d'accueil plus souples et plus cohérents ? Comment agir au niveau de l'Union Européenne en faveur d'une politique d'immigration digne des valeurs européennes proclamées ? Comment, enfin, coordonner au plan international l'amélioration des politiques de développement des pays d'émigration avec l'élargissement des politiques d'accueil des pays d'immigration ?

Mais, aussi importante que soit l'approche juridique, c'est au niveau des motivations *morales*, avouées ou dissimulées, régissant les dispositions des citoyens et des pouvoirs publics à l'égard des étrangers, que nous voulons porter le débat. Ce dernier a pour enjeu l'avenir dans notre pays des valeurs d'équité et d'hospitalité relevant des traditions les plus anciennes et les mieux partagées du peuple français. Nous disons d'abord équité : quand, en effet, nous proposons des critères plus larges de régularisation, ce n'est pas à une générosité gratuite que nous en appelons, mais à des droits dignes d'être revendiqués et argumentés. Mais nous disons aussi hospitalité : quand nous parlons plus haut d'accès à notre espace national et d'accueil concret sur les lieux d'hébergement et de travail, nous plaçons pour une disposition d'esprit diamétralement opposée à la suspicion, à l'hostilité, au rejet et finalement à la répression. Cette disposition à l'hospitalité, le philosophe Kant la définissait en ces termes il y a deux cents ans : « *le droit qu'a un étranger, à son arrivée dans le territoire d'autrui, à ne pas y être traité en ennemi* », à quoi il ajoutait « *le droit qu'a tout homme de se proposer comme membre de la société* ».

Paul Ricoeur

Assises pour une politique nouvelle des migrations

18 novembre 1996

Journée animée par Noël Copin

- 9h00 - 9h30 Accueil des participants.
- 9h30 - 12h30 Comment repenser la législation française sur la base
des droits des immigrés et non de la répression.
• *Interventions de Paul Bouchet, Jacques Ribs* ^{CNCDH}
Jacques Pelletier, Pierre Lyon-Caen
- 12h30 - 14h00 Déjeuner libre.
- 14h00 - 16h00 Comment obtenir de l'Union Européenne qu'elle fonde
sa politique migratoire sur la Convention Européenne
des Droits de l'Homme.
• *Interventions de Mireille Delmas-Marty, Rinaldo Bontempi,*
Jean-François Berjonneau, Jacqueline Costa-Lascoux
- 16h00 - 18h00 Comment faire des relations avec les pays d'émigration
un facteur de développement dans le cadre de la coopération
internationale.
• *Interventions de Monique Chemillier-Gendreau,*
Stéphane Hessel, Laurent Schwartz, Antoine Sanguinetti
- 18h00 Présentation par Stéphane Hessel de l'Appel aux Citoyens.

&

Le 18 novembre 1996

APPEL AUX CITOYENS D'EUROPE

Le problème de l'immigration est devenu, depuis vingt ans, un enjeu politique majeur dans les divers pays d'Europe occidentale et un défi pour les régimes démocratiques.

Sa juste solution, trop longtemps retardée par des politiques à courte vue, est désormais une priorité civique, face à une opinion désorientée et livrée aux tentations démagogiques.

Tous les citoyens d'Europe -aux premiers rangs, tous ceux qui sont en charge d'une responsabilité publique, ou investis d'une autorité morale à quelque titre que ce soit- doivent unir leurs efforts pour ouvrir la voie à une politique nouvelle tournée vers l'avenir.

Il s'agit, en préalable, de faire prendre conscience à tous de l'impasse où conduisent les politiques restrictives et répressives qui se sont peu à peu généralisées. De telles politiques, à la fois injustes et inefficaces, n'ont aucun effet durable et aggravent à terme les difficultés qu'elles prétendent maîtriser.

L'Europe n'est pas une citadelle assiégée qui n'aurait d'autre possibilité que de s'enfermer dans ses frontières comme derrière d'illusoires remparts.

Tout au contraire, un tel enfermement est incompatible avec la vocation universaliste de l'Europe, dans sa meilleure tradition, ainsi d'ailleurs qu'avec son intérêt de première puissance exportatrice mondiale.

L'honneur et le réalisme commandent une tout autre approche, qui doit se traduire en résolutions concrètes.

Trois actions s'imposent d'urgence.

- La première concerne la situation des "sans papiers".

L'application toujours plus rigoureuse des politiques restrictives a eu pour effet d'accroître considérablement le nombre de personnes et de familles migrantes privées de toute existence légale et réduites à vivre dans l'angoisse permanente du lendemain.

Sans attendre les modifications législatives qui peuvent prendre du temps, il est indispensable de mettre fin sans plus tarder à des situations inhumaines, inacceptables dans un véritable Etat de droit.

Un moratoire des expulsions, la définition de critères de régularisations fondés sur l'équité, le recours à la médiation dans les cas les plus litigieux, sont les mesures transitoires les plus appropriées.

- La deuxième urgence est relative au droit d'asile.

Là encore le climat de méfiance systématique à l'égard de certains étrangers a conduit à des conséquences inadmissibles.

L'asile doit être accordé à tous ceux qui doivent fuir leur pays devant la persécution qui les menace, que cette menace provienne de l'Etat lui-même ou qu'elle soit le résultat de sa carence. Plus largement, l'asile humanitaire doit être étendu, au-delà d'une définition pointilleuse de la persécution, aux cas d'extrême détresse.

Dans tous les cas, les risques encourus par les demandeurs d'asile doivent être appréciés avec réalisme et humanité, sans excès de juridisme soupçonneux et en tenant compte des difficultés de preuve inhérentes à de telles situations.

- La troisième action prioritaire, qui est aussi la plus décisive, doit porter sur le fondement des politiques européennes en matière de migrations et de développement.

C'est en premier lieu la conception même de la législation applicable aux migrations qui doit être totalement remise en cause, et non seulement tel ou tel de ses effets.

L'esprit des textes actuels est resté largement discrétionnaire, faisant primer les obligations administratives toujours plus contraignantes et tracassières sur des droits toujours plus réduits et contestés.

C'est cette primauté qu'il y a lieu d'inverser radicalement.

D'où qu'il vienne et où qu'il soit, tout homme a des droits fondamentaux que tout Etat de droit se doit de respecter et de protéger.

La liberté d'aller et venir, celle de pouvoir trouver des moyens convenables d'existence, celle de pouvoir mener une vie personnelle et familiale normale, sont au premier rang de ces droits.

Les restrictions qui peuvent y être apportées ne sauraient être discriminatoires ou arbitraires et doivent se limiter à celles qu'imposent à tous les nécessités d'une société démocratique.

C'est dans cet esprit que peut et doit être recherchée la juste conciliation entre les droits des migrants et ceux des nationaux des pays d'accueil.

Il est en effet essentiel de ne pas dissocier la lutte pour les droits légitimes des migrants de l'action globale pour la protection et la promotion des droits de tous dans les domaines où ces droits sont principalement en question.

Il s'agit notamment :

- dans le domaine social, de la lutte contre l'accroissement dramatique de l'exclusion ;
- dans le domaine économique, de la lutte contre les diverses formes de travail illégal et la précarisation des emplois ;
- dans le domaine culturel, de la défense d'une conception ouverte et démocratique de la culture qui s'oppose à la ghettoïsation et aux intégrismes, et qui assure le respect des droits de la femme et de l'enfant.

Il s'agit encore d'assurer l'effectivité des droits des migrants par les garanties et recours appropriés, à savoir :

- le droit à une motivation claire des décisions qui les concernent ;
- le droit à un recours devant une juridiction impartiale et indépendante statuant dans un délai raisonnable ;
- le droit à l'aide juridique dans des conditions permettant une véritable défense.

En ce qui concerne le développement, Il s'agit de donner l'impulsion nécessaire aux nouvelles formes de solidarité entre sociétés civiles du Nord et du Sud, particulièrement en assurant une mobilité accrue entre les communautés urbaines et rurales des pays d'émigration et les associations d'émigrés dans les pays d'accueil.

Citoyens d'Europe !

A l'heure de la mondialisation, la tentation du repli égoïste ne peut conduire qu'à l'isolement et au déclin.

C'est en se montrant exemplaire, tant dans la protection et la promotion des droits de l'homme pour tous ceux qui vivent sur son sol, que dans la recherche d'un véritable codéveloppement entre les divers continents, que l'Europe assurera son meilleur avenir.

Il revient à tous ceux qui croient en l'homme de relever lucidement et généreusement le défi !

Cet appel a été rédigé à l'initiative des vingt-six membres* du « *Collège des médiateurs* » créé en avril 1996 au soutien du mouvement des « *sans-papiers* ».

Il a été rendu public le 18 novembre 1996 lors des « ASSISES POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DES MIGRATIONS » tenues au Palais du Luxembourg.

Il est soumis à la signature de tous ceux et toutes celles qui désirent en soutenir les orientations.

*	Lucie Aubrac	Paul Kessler
	Raymond Aubrac	Camille Lacoste-Dujardin
	Jean-Michel Belorgey	Pierre Lyon-Caen
	Jean-François Berjonneau	Henri Madelin
	André Berroir	Edgar Morin
	Paul Bouchet	Paul Ricoeur
	Bernard Brunhes	Antoine Sanguinetti
	Monique Chemillier-Gendreau	Laurent Schwartz
	Noël Copin	Louis Schweitzer
	Jacqueline Costa-Lascoux	Yvette Sultan
	André Costes	Germaine Tillion
	Mireille Delmas-Marty	Jean-Pierre Vernant
	Stéphane Hessel	Pierre Vidal-Naquet

Différences

mr
ap

Décembre 1996 – N° 180

☐ SOMMAIRE

Conférence nationale du MRAP

Introduction	3
Alain Callès	
La dimension européenne	3
Cathie Lloyd	
Rapports Nord/Sud	4
J.-J. Kirkyacharian	
L'école	
Education au non-racisme	5
Jean-Paul Tauvel	
Tous les débats	6
Alain Pellé	
Turquie	
Les mères des disparus	7
Alain Callès	
France	
Le FN et la presse	8
Chérifa Benabdessadok	
Rendez-vous au théâtre	8
Chérifa B.	
Chrono	10
Plainte du FN contre le MRAP et l'ATMF	
Signez l'appel	12
Renée Le Mignot	

Politiques migratoires

CHANGEMENT DE CAP ?

Les « Assises pour une politique nouvelle des migrations » se sont tenues le 18 novembre dernier au Sénat à l'initiative des vingt-six personnalités composant le Collège des médiateurs. La perspective développée par l'ensemble des intervenants repose sur l'idée qu'il faut renverser totalement les logiques traditionnelles. Il s'agit d'envisager autrement la politique et les législations concernant les migrations et la coopération avec les pays du Sud. Utopie ? Pourtant les arguments sont sérieux et les premiers jalons réalistes. ☞ page 2

éditorial

L'affront

« Nul doute que le discours de haine et d'appel à la guerre civile du Front national et la surenchère démagogique contre l'immigration contribuent à alimenter un climat délétère qui favorise ses agissements ». Ces propos tenus après l'assassinat le 4 mai 1996 de Mohamed Khouass à Sens me valent, en tant que secrétaire général du MRAP, d'être poursuivi par le président du Front national. L'instigateur d'une manifestation xénophobe visant à rendre responsable l'ensemble des immigrés maghrébins, organisée le jour des obsèques de Nicolas Bourgat, oserait-il nier le caractère raciste de son parti ?

Ce procès, qui interpelle l'ensemble des forces démocratiques attachées aux valeurs de la République, s'inscrit dans une stratégie d'occupation de tous les terrains, en la circonstance celui de la justice. L'intention est claire : museler notre association et défier l'institution judiciaire. Le TGV affrété par le Front national pour soutenir ses deux élus de Dunkerque condamnés par la justice sur plainte du MRAP en est la preuve.

Des mots aux actes il n'y a qu'un pas. Il a été franchi par des skinheads qui ont tué Brahim Bouaaram le 1er mai 1995 : ils sortaient des rangs de la manifestation du Front national. Ibrahim Ali est lui aussi mort violemment, victime des balles tirées par des colleurs d'affiches du FN à Marseille.

Combattre le Front national, c'est aussi démonter ses thèses, démontrer que ses réponses n'en sont pas et qu'elles sont dangereuses pour la démocratie. Dans cet esprit, il appartient à une organisation comme le MRAP de tenir en éveil les consciences, d'organiser les résistances face à un mouvement raciste, antisémite et xénophobe.

« Tête haute et main propre », tel est l'un des slogans du Front national. Le 20 décembre prochain, devant la 17^e Chambre correctionnelle, nous rappellerons que ces mains sont pleines de sang et les ongles noircis par une terre profanée. ♦

Mouloud Aounit

(suite de la page 1)

CHANGEMENT DE CAP !

CES ASSISES ont rassemblé plusieurs dizaines de personnes représentant les associations et les collectifs des sans-papiers, des membres d'institutions comme la Commission nationale consultative des droits de l'Homme et la Commission des Libertés publiques du Parlement européen, de nombreux chercheurs, ainsi que des personnalités, tel que Jacques Pelletier, Médiateur de la République. Un *appel aux citoyens d'Europe* élaboré et signé par les médiateurs a été rendu public (lire l'extrait ci-contre).

Les propositions avancées innovent à plus d'un titre. Il ne s'agit plus en effet de demander l'abrogation des lois Pasqua-Méhaignerie, ni de rafistoler une législation devenue au fil du temps un écheveau de lambeaux entremêlés. Les Assises ont à la fois dressé le constat détaillé de l'inefficacité et de l'inutilité de la « fermeture des frontières » tant en France que dans l'Union européenne, et apporté une série d'arguments qui militent pour une autre politique des migrations, réaliste, intelligente et équitable. Les démarches argumentatives relèvent de toutes sortes de domaines : politique, philosophique, économique, morale, historique.

Globalement, ces Assises ont posé quelques jalons pour sortir de l'impasse qui désespère les militants solidaires des étrangers : une politique toujours plus répressive et restrictive à l'encontre des immigrés non-communautaires, une politique démagogique et à courte vue dont le seul

Les thèmes des Assises

- 1 : Comment repenser la législation française sur la base des droits des immigrés et non de la répression
- 2 : Comment obtenir de l'Union européenne qu'elle fonde sa politique migratoire sur la Convention européenne des droits de l'Homme
- 3 : Comment faire des relations avec les pays d'émigration un facteur de développement dans le cadre de la coopération internationale.

effet attesté est de faire croire à une opinion publique « chloroformée », selon le mot de Paul Bouchet, que l'immigration est la source de tous les maux. Cette politique est de surcroît dangereuse pour tous les citoyens, dans la mesure où elle crée toujours plus d'arbitraire et grignote lentement mais sûrement les libertés publiques comme les libertés individuelles qui fondent l'Etat de droit. Il ne sert à rien, a dit en substance Pierre Lyon-Caen, magistrat, d'adopter ou de proclamer des principes fondamentaux si on ne peut pas les mettre en pratique.

Les propositions s'articulent autour quatre groupes de perspectives : à court terme, des régularisations fondées sur l'équité, à moyen et long terme l'élargissement du droit d'asile, la redéfinition à l'échelle européenne d'une législation européenne fondée sur l'application aux immigrés des principes des droits de l'Homme et l'élaboration d'une politique de codéveloppement sur des bases contractuelles qui tournent le dos aux pratiques traditionnelles.

La liberté d'aller et venir

A propos des migrations proprement dites, plusieurs intervenants ont souligné qu'elles ne sont pas, selon la conception dominante, uniquement dues à la misère mais aussi aux liens historiques et linguistiques, à l'insécurité politique et aux traditions culturelles. Ce qui explique d'ailleurs, en particulier pour l'Afrique francophone, qu'à niveau économique égal, la propension à émigrer varie substantiellement d'un pays à l'autre. De plus, l'idée qu'il faut développer ces pays pour fixer les personnes est trop simpliste. Souvent, au contraire, le développement appelle à la migration vers les lieux où les techniques, les savoirs et les pouvoirs s'élaborent. Ce n'est qu'à moyen et long terme que le reflux de la migration devient réalité : c'est bien ce qui s'est passé pour l'immigration portugaise en France, exemple qu'évoquait Jacqueline Costa-Lascoux dans l'entretien paru dans le dernier numéro de *Différences*. Il faut au contraire, instaurer la liberté « d'aller et venir » car les courants migratoires sont porteurs de potentialités de développement. Aboubacar Diop, l'un des porte-parole du premier collectif des

sans-papiers, a évoqué le fait que l'aide matérielle apportée par les immigrés africains à leurs concitoyens des pays d'origine représente trois ou quatre fois celle de l'Etat français !

Comment concevoir la coopération sans la liberté de circulation des personnes ? Qui peut donc organiser la circulation des biens aussi bien matériels qu'intellectuels ou artistiques ? Le développement concerne au premier chef des groupes de personnes urbanisées qui ont acquis la pratique d'une langue, un savoir faire et un savoir vivre qui les poussent à aller chercher ailleurs une source de subsistance, un enrichissement matériel ou symbolique indispensable.

Les migrations sont précieuses

C'est bien le point de vue de Stéphane Hessel qui affirme que « les migrations sont précieuses, inscrites dans le développement des échanges, conformes aux intérêts fondamentaux des partenaires. Mais il faut leur trouver un cadre approprié, les adapter aux conjonctures évolutives des périodes de

Sur l'équité

Nous disons d'abord équité : quand, en effet, nous proposons des critères plus larges de régularisation, ce n'est pas à une générosité gratuite que nous en appelons, mais à des droits dignes d'être revendiqués et argumentés. Mais nous disons aussi hospitalité : quand nous parlons d'accès à notre espace national et d'accueil concret sur les lieux d'hébergement et de travail, nous plaçons pour une disposition d'esprit diamétralement opposée à la suspicion, au rejet et finalement à la répression. Cette disposition à l'hospitalité, le philosophe Kant la définissait en ces termes il y a deux cents ans : « le droit qu'a un étranger, à son arrivée dans le territoire d'autrui, à ne pas y être traité en ennemi », à quoi il ajoutait : « le droit qu'a tout homme de se proposer comme membre de la société ».

Extrait d'un texte de Paul Ricoeur, membre du Collège

crise et des périodes de croissance, ce qui implique une contractualisation consécutive à une vraie concertation. Cette concertation ne peut pas se borner aux négociations intergouvernementales, certes nécessaires. Elle doit faire intervenir de part et d'autre les acteurs des sociétés civiles du Sud et du Nord. (...) Mais il est urgent, pour que ces efforts et bien d'autres se poursuivent et s'étendent, que soit mis un terme aux obstacles absurdes, fondés sur la hantise de flux incontrôlables, à la délivrance des visas, obstacles qui bloquent les immigrés et interrompent leur circulation.» Sur la question des méthodes de travail et d'action, Stéphane Hessel préconise de « mettre sur pied, avec nos partenaires européens, les formes de coopération et d'aide au développement qui tranchent avec les vices et les effets souvent pervers des politiques traditionnelles, aussi bien bilatérales que communautaires ; donc réviser aussi la convention de Lomé pour faire porter l'effort sur les données de base du développement humain : la santé, la promotion des femmes, l'instauration d'institutions démocratiques, la responsabilisation des citoyens selon leurs propres traditions et selon leurs propres aspirations. »

La reconquête de l'opinion

La proximité des analyses de ceux qui connaissent la question soit par leur métier, soit par leur fonction, soit par leur engagement est assez frappante. La radicalisation quelque peu exaspérée de la CNCDH rejoint celle de l'amiral Sanguinetti, imprécateur aussi talentueux que bien informé du rôle néfaste de l'armée française en Afrique, mais aussi le discours critique du Médiateur de la République, Jean Pelletier, qui propose explicitement ses services au Colège et aux sans-papiers. On peut donc espérer que malgré les divergences de tactique et de niveau de revendication, le contenu exhaustif de cette rencontre soit largement diffusé. Et surtout, que se mettent en place des espaces permanents d'échange, des méthodes de travail sérieuses, des outils communs à tous ceux qui veulent aller à la « reconquête de l'opinion ». Il faut ajouter à ce trop bref compte-rendu la mise en avant d'un précieux concept, celui de l'équité. Car l'équité est à la croisée des principes juridiques, moraux et philosophiques qui fondent une politique. ♦

Chérifa Benabdessadok

Appel aux citoyens d'Europe

(Extrait)

Trois actions s'imposent d'urgence.

La première concerne la situation des « sans-papiers ». L'application toujours plus rigoureuse des politiques restrictives a eu pour effet d'accroître considérablement le nombre de personnes et de familles migrantes privées de toute existence légale et réduites à vivre dans l'angoisse permanente du lendemain. Sans attendre les modifications législatives qui peuvent prendre du temps, il est indispensable de mettre fin sans plus tarder à des situations inhumaines, inacceptables dans un véritable Etat de droit. Un moratoire des expulsions, la définition de critères de régularisations fondés sur l'équité, le recours à la médiation dans les cas les plus litigieux, sont les mesures transitoires les plus appropriées. **La deuxième urgence est relative au droit d'asile.** Là encore le climat de méfiance systématique à l'égard de certains étrangers a conduit à des conséquences inadmissibles. L'asile doit être accordé à tous ceux qui doivent fuir leur pays devant la persécution qui les menace, que cette menace provienne de l'Etat lui-même ou qu'elle soit le résultat de sa carence. Plus largement, l'asile humanitaire doit être étendu, au-delà d'une définition pointilleuse de la persécution, aux cas d'extrême détresse. Dans tous les cas, les risques encourus par les demandeurs d'asile doivent être appréciés avec réalisme et humanité, sans excès de juridisme soupçonneur et en tenant compte des difficultés de preuve inhérentes à de telles situations. **La troisième action prioritaire, qui est aussi la plus décisive, doit porter sur le fondement des politiques européennes en matière de migrations et de développement.**

C'est en premier lieu la conception même de la législation applicable aux migrations qui doit être totalement remise en cause, et non seulement tel ou tel de ses effets. L'esprit des textes actuels est resté largement discrétionnaire, faisant primer les obligations administratives toujours plus contraignantes et tracassières sur des droits toujours plus réduits et contestés. C'est cette primauté qu'il y a lieu d'inverser radicalement. D'où qu'il vienne et où qu'il

soit, tout homme a des droits fondamentaux que tout Etat de droit se doit de respecter et de protéger.

La liberté d'aller et venir, celle de pouvoir trouver des moyens convenables d'existence, celle de pouvoir mener une vie personnelle et familiale normale, sont au premier rang de ces droits. Les restrictions qui peuvent y être apportées ne sauraient être discriminatoires ou arbitraires et doivent se limiter à celles qu'imposent à tous les nécessités d'une société démocratique. C'est dans cet esprit que peut et doit être recherchée la juste conciliation entre les droits des migrants et ceux des nationaux des pays d'accueil.

Il est en effet essentiel de ne pas dissocier la lutte pour les droits légitimes des migrants de l'action globale pour la protection et la promotion de tous dans les domaines où ces droits sont principalement en question.

Il s'agit notamment :

- dans le domaine social, de la lutte contre l'accroissement dramatique de l'exclusion ;
- dans le domaine économique, de la lutte contre les diverses formes de travail illégal et la précarisation des emplois ;
- dans le domaine culturel, de la défense d'une conception ouverte et démocratique de la culture qui s'oppose à la ghettoïsation et aux intégrismes, et qui assure le respect des droits de la femme et de l'enfant. Il s'agit encore d'assurer l'effectivité des droits des migrants par les garanties et recours appropriés, à savoir :

- le droit à une motivation claire des décisions qui les concernent ;
 - le droit à un recours devant une juridiction impartiale et indépendante statuant dans un délai raisonnable ;
 - le droit à l'aide juridique dans des conditions permettant un véritable défense.
- En ce qui concerne le développement, il s'agit de donner l'impulsion nécessaire aux nouvelles formes de solidarité entre sociétés civiles du Nord et du Sud, particulièrement en assurant une mobilité accrue entre les communautés urbaines et rurales d'émigration et les associations d'émigrés dans les pays d'accueil.

Le Monde 20.11.96

Le collège des médiateurs préconise une nouvelle politique de coopération

Aide au développement et migrations sont liées

LES ASSISES pour une politique nouvelle des migrations se sont tenues au Sénat, à Paris, lundi 18 novembre, sous l'égide des vingt-six personnalités du collège des médiateurs constitué depuis avril pour tenter de mettre un terme à l'errance des sans-papiers. Cette réunion s'est achevée par le lancement d'un « appel aux citoyens d'Europe » (*Le Monde* du 19 novembre). Ce texte réclame des régularisations fondées sur l'équité, l'élargissement de la politique d'asile et la redéfinition à l'échelle européenne d'une législation fondée sur l'application aux immigrés des principes des droits de l'homme.

Cette journée a été aussi l'occasion d'un débat sur les liens pouvant unir les politiques d'immigration et de coopération avec le tiers monde. Le sujet est à la mode. Charles Pasqua lui-même se plaît, depuis des années, à souligner que l'aide au développement constitue un moyen autrement plus puissant que les législations répressives pour contrôler les flux migratoires. Le collège des médiateurs avait décidé de faire de ce thème l'un des axes de sa réflexion. Dans sa version simpliste, l'idée paraît séduisante : aider les pays pauvres à décoller économiquement serait le moyen le plus efficace de fixer sur place les populations. Corollaire possible : le renvoi dans leur pays d'origine d'immigrés porteurs d'un projet économique pourrait soutenir ces politiques d'aide.

« Attention, fausse piste », ont averti en substance les médiateurs. Aide au développement et coopération ne sont pas des outils de maîtrise des flux migratoires. Toutes les observations montrent que le reflux migratoire n'est qu'une conséquence à moyen, voire à long terme du développement. Dans un premier temps, le décollage économique d'un pays provoque plutôt une libéralisation des échanges et une multiplication des besoins de formation, qui s'accompagnent d'un envol de l'émigration. De plus, la misère n'est pas l'unique ressort des migrations, comme l'a souligné Monique Chemillier-Gendreau, professeur de droit public à l'université Paris-VII. Les liens historiques et linguistiques, l'offre de travail, l'insécurité politique, les traditions culturelles expliquent qu'à niveau économique égal la propension à émigrer varie notablement dans les différents pays de l'Afrique francophone.

Le développement suppose un dynamisme des échanges humains et donc l'existence des migrations, a expliqué M^{me} Chemillier-Gendreau. Surgit alors l'idée que l'immigration serait un support bien plus propice à une coopération efficace que les actuelles politiques publiques, marquées par leur ascendance coloniale et leur inefficacité. Pour changer la donne, les médiateurs se fondent sur une critique sans concession de la politique de coopération de la France, qui « n'a pas été pour grand-chose dans le développement là où il a eu lieu » et se pratique « à fonds perdus là où il se fait attendre ».

RECONQUÉRIR L'OPINION

A cette situation, les médiateurs opposent le dynamisme des transferts économiques opérés par les émigrés vers leur pays d'origine. Dans certains pays d'Afrique, les sommes envoyées par les expatriés représentent 50 % des crédits de l'aide publique au développement. « Entraver les migrations, c'est détruire des courants d'échange qui sont à la base de la survie de certains Etats. Aucune coopération n'a de sens sans un échange large, prolongé et souple de populations », a insisté M^{me} Chemillier-Gendreau.

La connaissance qu'ont les immigrés à la fois des besoins réels de leurs pays d'origine et des pratiques de nos sociétés ferait d'eux les meilleurs supports d'une « politique de coopération complètement rénovée » : L'expérience des ONG spécialisées, celle des collectivités locales engagées dans la coopération décentralisée et des associations villageoises, largement présentes en France dans l'immigration africaine, servirait de support à cette nouvelle politique.

Dès lors, les exposés du mathématicien Laurent Schwartz sur l'impérieuse nécessité de la coopération universitaire et de l'amiral Antoine Sanguinetti, dénonçant l'« occupation militaire permanente de l'Afrique francophone » ont achevé de convaincre un auditoire, déjà acquis pour l'essentiel, du coût économique, moral et diplomatique pour la France de la poursuite de l'actuelle politique de maîtrise drastique des flux migratoires. Mais il reste aux médiateurs, sur ce sujet comme sur celui de la législation sur les étrangers, à réussir « la longue marche de reconquête de l'opinion ».

Philippe Bernard

TOGO :
nouveau retour
d'Eyadéma

IRAK-CIA :
histoire
d'un fiasco

GUINÉE :
quelles chances
pour Touré ?

le nouvel

afrique asie

SANS-PAPIERS

STOP
AUX RAFLES !

N° 85 - Octobre 1996

M 1881 - 85 - 20,00 F



Allemagne 8 DM - Antilles-Réunion 20 F - Autriche 65 Sh - Belgique 115 FB - Burundi 850 FBU Canada 3,95 \$ - Danemark 30 DK - Espagne 480 Ptas - Etats-Unis 4,5 \$ - Grèce 650 DR - Haïti 4 \$ - Italie 5 500 LIT - Portugal 600 Esc - Maroc 20 DM - Royaume-Uni 1,95 £ - Suisse 5 FS - Tunisie 2 DT - Zone CFA 1 500 CFA.

Un monde sans pitié !

DOSSIER PRÉPARÉ PAR FRANCIS LALOUP

L'affaire des sans-papiers de l'église Saint-Bernard à Paris a suscité en France et en Europe un vaste mouvement de solidarité. Qui sont-ils, et que représentent-ils dans le monde actuel, dans les pays du Nord et du Sud ? Retour sur la crise de l'église Saint-Bernard et les politiques françaises en matière d'immigration. Réactions en Afrique et rapide éclairage sur quelques situations en Europe. Des questions qui se posent à l'échelle de la planète et sur lesquelles nous reviendrons dans nos prochaines éditions, à travers d'autres exemples, en Europe notamment.

Le 23 août, trois cents Africains, dont dix grévistes de la faim, ont été délogés par les forces de l'ordre de l'église Saint-Bernard à Paris où ils s'étaient réfugiés depuis trois mois. Cet événement, dont les images ont fait le tour du monde, aura été l'illustration dramatique mais édifiante de ce qui est devenu un véritable phénomène des temps modernes : des situations inhumaines engendrées par le nouvel ordre économique mondial déclaré depuis la fin des blocs. Un ordre nouveau qui, à partir des dernières années de la décennie quatre-vingt, a fixé un peu plus chaque jour l'échec des politiques de développement dans les pays du Sud, la primauté des marchés financiers sur le développement de l'emploi, en même temps que l'émergence de poches de pauvreté dans les pays du Nord et l'incapacité à dégager à moyen et long terme, au Sud comme au Nord, des voies d'interdépendance réelle, c'est-à-dire porteuses de promesses d'un mieux-être partagé. Ce nouvel ordre, en augmentant le nombre des sans-emploi et des sans-ressources, a également produit les sans-domicile fixe, les sans-papiers.

LE MENSONGE POLITIQUE A TRANSFORMÉ EN "CLANDESTINS" - EN INDIVIDUS SANS ET HORS DROITS - des destins humains pourtant insérés, bon an mal an, dans la société. Ce même mensonge a jeté la suspicion sur tous les immigrés, en même temps qu'il nourrit les thèses extrémistes et racistes, et décourage les efforts pour une intégration réussie des populations étrangères. Maître Henri Leclerc, président de la Ligue des droits de l'homme, juge la politique entreprise en France comme celle d'un "refus absolu qui répond à une logique de forteresse assiégée, comme si le monde entier voulait prendre d'assaut non seulement la France mais aussi l'Europe. Affirmer que la première question qui se pose en France c'est l'immigration, est un véritable scandale. La première question est celle du travail et du chômage. Nous dire que l'immigration menace l'équilibre de ce pays, c'est reporter sur les étrangers un mal que l'on est incapable de soigner. Et inéluctablement, cela provoque dans l'opinion publique un sentiment de xénophobie et donc dangereux."

Depuis la crise de l'église Saint-Bernard, on ne dit plus "clandestin" mais "sans-papiers". L'expression a fait également date en Italie ou en Belgique, où des mouvements de solidarité et de nombreuses manifestations se sont joints à ceux nés dans une quinzaine de villes en France au mois d'août dernier. En Suisse, le département de l'immigration a décidé de se pencher sur les fameuses lois Pasqua "afin de ne pas connaître les mêmes difficultés". Du coup, on dit que le mouvement des sans-papiers en France aura eu le mérite de "poser le débat" à propos de ces hommes et femmes souvent établis depuis longtemps dans les pays d'accueil, et qui, selon l'humeur des administrations ou des législations circonstancielles, ou simplement à cause d'un drame individuel - la perte d'un emploi - basculent dans la zone grise du non-droit qui les destine à l'expulsion vers des pays encore moins disposés à les accueillir. On a pu relever, à la lumière des événements de Saint-Bernard, la collusion "historique" entre les pouvoirs des pays d'Afrique francophone et l'ancienne puissance coloniale. Les premiers se comportant dans l'affaire des sans-papiers, comme ailleurs, en simple relais de l'influence française. L'émotion suscitée par l'affaire de Saint-Bernard a quelque peu remis les gouvernants africains face à leurs responsabilités à l'égard des citoyens qu'ils sont censés représenter.



Des images qui ont fait le tour du monde : l'évacuation brutale par les forces de police de 310 Africains réfugiés depuis trois mois dans l'Eglise Saint-Bernard à Paris.

Autre mensonge politique : le mythe fantasmagorique de "l'immigration zéro" qui fut le socle des lois Pasqua en France. On sait pourtant que dans les années soixante, une simple volonté politique a favorisé l'immigration asiatique en France. Au début des années quatre-vingt-dix, la même volonté politique tendait à privilégier l'immigration venue des pays d'Europe de l'Est. Aux Etats-Unis, chaque année, on procède à la fameuse "green card lottery" qui régularise des "illégaux" chanceux... Mais l'on n'ose pas dire aux citoyens français que, malgré les charters qui décollent, cent mille nouveaux immigrés sont autorisés à séjourner en France chaque année. Malgré cela, avec notamment le mouvement des retours volontaires, les naturalisations et les termes spécifiques - étudiants, contrats à durée déterminée - le taux de la population étrangère demeure globalement stable depuis vingt ans...

PARCE QUE LES MIGRATIONS REMONTENT À L'AURORE DE L'HUMANITÉ, ET CONTINUERONT MALGRÉ tous les ordres économiques, tout ramène à la seule nécessité de combiner une meilleure intégration des immigrés dans les pays d'accueil avec une redéfinition des rapports entre le monde riche et les pays déshérités. C'est là aussi un nouvel ordre mondial à établir, afin que l'immigration ne soit plus considérée comme un chancre, mais pour ce qu'elle a toujours été : une forme spécifique de relations, de voisinage et d'interpénétration naturelle des énergies humaines. □

ECLAIRAGE ITALIE : ENTRE RÉGULARISATION ET STATU QUO. Avec 850 000 citoyens "extracommunautaires" (ressortissants de pays hors l'Union européenne) déjà régularisés, l'Italie compte parmi les pays du Sud de l'Europe à taux d'immigrés en nette augmentation. Le nombre de "clandestins" oscille, selon les estimations, entre 250 000 et 500 000. Un décret du gouvernement Dini, en juillet 1995, avait offert une occasion de régularisation aux immigrés sans papiers ayant une offre d'embauche ou travaillant déjà au noir. Ainsi, au 31 mai dernier, 248 000 déclarations d'embauche de travailleurs "extracommunautaires" ont été présentées par les employeurs. 111 671 cas, soit un peu moins de la moitié, ont alors été régularisés. Pour les autres, ce fut en quelque sorte le retour à la clan-



Un large écho dans la presse française.



destinité, les employeurs ayant dû licencier les immigrés déboutés de leurs demandes de régularisation. Quant aux "régularisés", les données diffusées par l'association Caritas soulignent l'augmentation du nombre de contrats à durée illimitée (76,5 %), concernant notamment les employés de maison (38 %), l'industrie (23 %), et l'agriculture (12 %). Les ressortissants du Maroc sont les premiers bénéficiaires de ces régularisations (17 %), suivis par les Albanais et les Philippines. Les Africains provenant des régions au sud du Sahara, notamment du Mali et du Sénégal, n'ont profité que marginalement de cette opération et ●●●

A l'attention du Rapporteur de la Commission des Lois
M. Alain MARSAUD

Fax : 01.40.63.83.45

PARIS, le 16 décembre 1996

Monsieur le Rapporteur,

Les associations soussignées s'adressent solennellement à vous à l'occasion du débat parlementaire sur le PROJET DE LOI PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES A L'IMMIGRATION adopté en Conseil des Ministres le 16 octobre dernier et amendé le 14 novembre par la commission des lois de l'Assemblée Nationale. Nos organisations, venant des horizons les plus variés, ont décidé d'unir leur voix en raison de la gravité des enjeux qui sont aujourd'hui en cause.

Le thème de l'immigration est placé depuis plus de vingt ans au coeur des débats politiques français. Il y revêt une dimension singulière car le phénomène des migrations internationales a toujours eu des incidences particulières sur la France, terre d'immigration, à la croisée des routes est-ouest autant que nord-sud. L'histoire a créé des liens puissants entre le peuple de France et ceux qui, au-delà des mers, furent colonisés.

L'aggravation des conflits économiques et politiques, les régimes dictatoriaux, la pauvreté croissante, ont jeté dans l'exil des centaines de milliers de personnes chassées de leurs foyers. Un très faible pourcentage d'entre elles est venu frapper aux portes de l'Europe tandis que la plupart restait à la merci de la prison, de la violence, de la guerre et de la faim dans leurs régions d'origine.

Ces vingt-cinq dernières années ont vu se développer sur le Vieux Continent une crise particulièrement profonde liée à la mutation de l'ensemble des sociétés humaines et à leur réorganisation au prix de souffrances et de sacrifices qui ont dépassé les limites du tolérable pour les plus vulnérables et les plus pauvres, en France et dans le monde. Le dogme proclamé de la fermeture des frontières a accrédité le mythe de l'immigration zéro et inspiré des législations successives supposées fermer les frontières. Un nouveau projet, élaboré par le Ministre de l'Intérieur, est aujourd'hui inscrit à l'ordre du jour du Parlement et prétend porter remède à certaines injustices flagrantes mises en lumière par le mouvement des sans-papiers tout en luttant plus efficacement contre l'immigration "clandestine". Une fois encore, l'amalgame est voulu entre l'absence de papiers, le travail illégal - majoritairement imputable aux Français eux-mêmes - et à la présence clandestine en France.

Les associations soussignées affirment que la France qui souffre, tout comme l'Europe, de l'absence d'un projet politique apte à s'attaquer aux causes réelles de la misère et de l'inégalité sociale, ne s'honore pas en désigner injustement l'étranger comme principal responsable du malaise social et de la crise, alimentant ainsi une xénophobie et un racisme croissants et de moins en moins honteux.

Le projet gouvernemental, encore durci par la Commission des lois de l'Assemblée nationale, ne résout pas les problèmes qu'il prétend régler pour ceux dont sont reconnues l'insertion ainsi que les attaches personnelles et familiales durables en France, puisqu'il exclut la régularisation de personnes telles que :

- les conjoints de Français maintenus sans papiers pendant un an et condamnés à le rester durablement en cas de rupture de la communauté de vie ou d'entrée irrégulière,
- les parents d'enfants qui auront choisi la nationalité française par manifestation expresse de volonté à partir de l'âge de 16 ans,
- les adolescents arrivés en France après l'âge de 10 ans hors regroupement familial alors qu'ils sont protégés par l'article 8 de la convention européenne des droits de l'Homme sur le droit au respect de la vie privée et familiale,
- les étrangers résidant habituellement en France depuis plus de 15 ans...

Il précarise plus avant les résidents ayant, de par la durée de leur séjour ou la force de leurs attaches, vocation à s'intégrer durablement en France :

- en vidant peu à peu de substance la catégorie des bénéficiaires "de plein droit" de la carte de 10 ans,
- en prévoyant le non-renouvellement de la carte de 10 ans pour simple "menace à l'ordre public", dont l'évaluation discrétionnaire revient à la seule administration sur des critères non définis et non publiés,
- en supprimant la garantie de la commission du séjour, composée de trois magistrats.

Il attente aux libertés de tous, Français et étrangers en situation régulière :

- en matière de certificat d'hébergement, notamment :
 - en créant l'obligation de déclaration à la mairie du départ de l'hébergé par l'hébergeant sous peine pour ce dernier :
 - . de ne plus pouvoir faire viser de nouveau certificat pendant un délai de deux ans,
 - . d'être poursuivi pour aide à l'entrée et au séjour irréguliers d'un étranger (peines encourues : 5 ans de prison et 200.000 frs d'amende),
 - en prévoyant des visites domiciliaires chez l'hébergeant par la police et la gendarmerie et non plus seulement par les agents de l'Office des Migrations Internationales (OMI), ce qui constitue une intrusion indue dans la vie privée,
- en matière de fouilles de voitures non particulières dans une zone frontalière de 20 km, par :
 - la violation de la "liberté d'aller et de venir",
 - le risque de "fouille au faciès",
 - le risque de détournement de procédure pour constater des infractions d'autre nature.

Il maintient la suspicion sur les demandeurs d'asile qui, de plus, pourraient être particulièrement visés par la procédure de rétention judiciaire.

Il porte atteinte aux droits de la défense, notamment :

- en portant à 48 heures le délai de non-présentation de la personne retenue à l'autorité judiciaire alors que la Cour de cassation a reconnu au juge judiciaire le pouvoir de libérer un retenu en cas d'irrégularités dans la procédure d'interpellation,
- en créant une dissymétrie entre les parties lors de la procédure d'appel, le recours du Parquet pouvant seul être déclaré suspensif.

Les associations soussignées s'élèvent solennellement contre cette escalade des atteintes aux droits fondamentaux de la personne au nom d'une volonté affichée de lutte contre l'immigration clandestine qui relève plus de la cécité que de la responsabilité. Elles rappellent à ce propos les "expresses réserves" exprimées par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) dans un avis auquel elles ne peuvent qu'adhérer.

En conséquence, elles en appellent à la conscience de tous ceux et celles qui exercent en France les plus hautes charges ainsi qu'au législateur pour :

- le retrait ou le rejet de l'ensemble d'un projet de loi qui ne règle pas les cas auxquels il prétend porter remède et porte atteinte à de nombreux droits fondamentaux,
- l'adoption de mesures positives de régularisation fondées sur la reconnaissance effective :
 - du droit au respect sans restriction de la vie privée et familiale, garanti par l'article 8 de la convention européenne des droits de l'Homme,
 - du droit d'asile garanti par la stricte application de la convention de Genève et de l'article 3 de la convention européenne des droits de l'Homme,
 - du droit pour les malades atteints de pathologies graves présents sur le territoire français, sans considération de leur statut administratif, d'accéder aux soins et à la protection sociale nécessaire à cette fin, conformément à l'article 3 de la convention européenne des droits de l'Homme, et aux articles 22 et 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
 - du droit à demeurer sur le territoire pour toute personne bien insérée dans la société française par son travail, ses études, la durée de son séjour... conformément à la politique traditionnelle de la France en matière d'intégration des populations immigrées,
- l'adoption immédiate d'un moratoire sur l'éloignement du territoire français de sans-papiers appartenant à l'ensemble des catégories précitées.

Les associations signataires de cette déclaration vous prient de bien vouloir réexaminer le projet de loi "portant diverses dispositions relatives à l'immigration", dont l'examen par l'Assemblée Nationale est prévu du 17 au 19 décembre 1996, en tenant compte de leurs observations et d'accéder à leurs demandes. Au-delà de cette demande liée à l'actualité parlementaire, elles constatent qu'une vingtaine de modifications de l'ordonnance du 2 novembre 1945 n'ont pas permis d'isoler la France de flux migratoires qui restent modérés. Voilà qui semble prouver que la fermeture des frontières est un objectif irréaliste dans le monde contemporain qui aboutit seulement à précariser l'Etat de droit, à diminuer les libertés de tous et à placer les étrangers en marge de la société.

Dans ces conditions, l'ensemble des associations signataires vous invite avec insistance à prendre le temps d'imaginer une politique nouvelle de l'immigration qui prenne acte de la réalité de la circulation transfrontière, ce qui suppose une réflexion préalable impliquant toutes les organisations politiques, économiques et sociales du pays.

En leur nom à toutes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rapporteur, l'expression de ma haute considération.

Bernadette HETIER (MRAP)

Point de contact du collectif

(Tél. 01.43.14.83.56- Fax 01.43.14.83.50)

Premiers signataires : Act Up-Paris - Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) - Agir ensemble pour les Droits de l'Homme - Alliances sans frontière - Association Culturelle des Travailleurs Immigrés de Turquie (ACTIT) - Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) - Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales (CIEMI) - Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) - Comité des sans-logis (CDSL) - Confédération nationale des radios libres (CNRL) - CRARDDA - Droits Devant!! - Emmaüs France - Ensemble Vivre et Travailler - Fédération des A.E.F.T.I. - FTICR - Groupe Accueil et Solidarité (GAS) - Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) - Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) - SNPM - Terre des Hommes France

correspondance

Pour s'être opposés à leur expulsion hors du territoire français, ces 6 hommes ont été condamnés et sont actuellement emprisonnés. Vous pouvez les aider moralement à supporter cette détention, simplement en leur adressant quelques paroles d'amitié sur une carte postale.

Alors à vos plumes...

● **Kanoute Dialla**
Maison d'Arrêt de la Santé
42, rue de la Santé
75014 Paris
N° écou : 264206F

● **Niakate Saadio**
Fleury-Mérogis
7 avenue des Peupliers
91700 Fleury-Mérogis
N° écou : 259698F

● **Adama Bagayoko**
Fleury-Mérogis
N° écou : 261025Y

● **Kante Mamadou**
Fleury-Mérogis
Bâtiment D4
Cellule D223
N° écou : 261135T

● **Alasane Traoré**
Maison d'arrêt de la Santé
Cellule D211
N° écou : 264470T

● **Diara Diadié**
Fleury-Mérogis
N° écou : 261015Z - B3G318

Le Papier des Saint-Bernard

est réalisé par des bénévoles, des sans-papiers et les délégués des familles de Saint-Bernard, à l'acceptation desquels est soumise la publication des articles, informations, poèmes...

SANS PAPIERS DE SAINT-BERNARD
32, rue du Faubourg Poissonnière
75010 Paris
© 06 60 42 46 27
Internet : <http://bok.net/pajol>
Audiotel : 08 36 68 73 93

18 décembre 1996 - Numéro 4

ETAT DES LIEUX

des "régularisations"

Sur les 314 Sans-Papiers de Saint-Bernard, voici où nous en sommes :

- 10 célibataires avec une autorisation provisoire de séjour (APS), dont 3 avec droit au travail.
- parmi les familles, 91 personnes (hommes ou femmes) avec une APS (6 sans droit au travail)
- 6 personnes actuellement emprisonnées (l'épouse de l'un des prisonniers a eu une APS !)
- 13 personnes expulsées (les épouses de 2 d'entre eux sont à Paris)
- parmi les sans-papiers "régularisés" (le mot est-il juste ?), 8 sont des déboutés du droit d'asile.

Vous désirez apporter votre contribution aux Sans-Papiers de Saint-Bernard : voici une liste qui pourra vous y aider.

- lait 1/2 écrémé UHT (100 litres / semaine)
 - lait 1er âge / 2nd âge
- eau minérale (300 litres par semaine)
- thé ● café (3 kilos par semaine) ● pain ● sucre (2 kilos par semaine) ● huile ● sel ● riz ● tomate concentrée ● boissons sucrées (pas d'alcool) ● goûter ● sucreries ● petits pots (sans porc) ● couches (toutes tailles) ● jouets ● tendresse... ●

Soutien financier

chèques à l'ordre de

- CFDT Cheminots - Solidarité Sans-Papiers ● CFDT - 22 rue Pajol - 75018 Paris ● CCP - CGT ● 6284L Paris - Solidarité Sans-Papiers

dernière minute

Brutalités policières... une fois de plus

Le Vendredi 13 décembre, une délégation de sans papiers a été reçue en fin de matinée par l'UNESCO, et a remis une lettre à l'attention de Federico Mayor, secrétaire général, lui demandant de "faire entendre la voix de l'UNESCO face à l'arbitraire" qui les frappe. Décidés à rester sur place dans l'attente d'une réponse, les sans papiers, à la demande de la direction de l'UNESCO, ont été évacués par la police.

Sur le chemin du retour, un incident dans le métro a donné prétexte à un déchaînement de violences policières d'une brutalité extrême.

Deux sans papiers, dont un des grévistes de la faim malade, ont été violemment frappés (leurs blessures ont été constatées par les médecins de l'Hôtel Dieu) et arrêtés, ainsi que trois soutiens, et tous les cinq ont passé 24 heures en garde à vue.

Ces cinq arrestations donnent lieu à des poursuites judiciaires sur des accusations mensongères.

Rendez-vous le 22 janvier 1997 à 9h00, pour les 5 jugements, à la 24e chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris.

procès

Voici une liste non exhaustive de certains des sans papiers devant se présenter prochainement devant un Tribunal ou une Préfecture. Merci de les soutenir en les accompagnant.

- Coulibaly Lassana -> 10/01/1997 - 9h00 Palais de Justice (Cité) 12e chambre (appel)
- Le jugement de Kante Brahma et Lamine Kouaté - convoqués tous deux le 25 novembre dernier au Palais de Justice - n'a pas été prononcé. Il est reporté au 13/01.
- Madjiguène Cissé et Cheikne Kanté, -> 21/01/1997 - 9h00 24e chambre
- Le jugement de Bandjou Diakité, Aboubakar Niakité, Madjiguène Cissé et Mamadou Traoré - convoqués le 12/12 dernier au Palais de Justice - sera rendu le 23/01/1997.

NB : pour plus de précisions, n'hésitez pas à vous rendre au 32, rue du Fbg Poissonnière (10e)

bonne année

10 000 "cartes de vœux" à l'attention de Jacques Chirac, représentant l'expulsion de l'Eglise Saint-Bernard à coups de hache sont en vente (5 Frs).

Elles sont disponibles au 32, rue du Fg Poissonnière

documentaire

La K7 vidéo du film "La Ballade des Sans-Papiers", relatant la lutte des sans papiers de Saint-Bernard depuis le 18 mars 1996, est en vente 32 rue du Fg Poissonnière 75010 Paris Prix : 200 Frs dont 100 Frs reversés aux Sans-Papiers

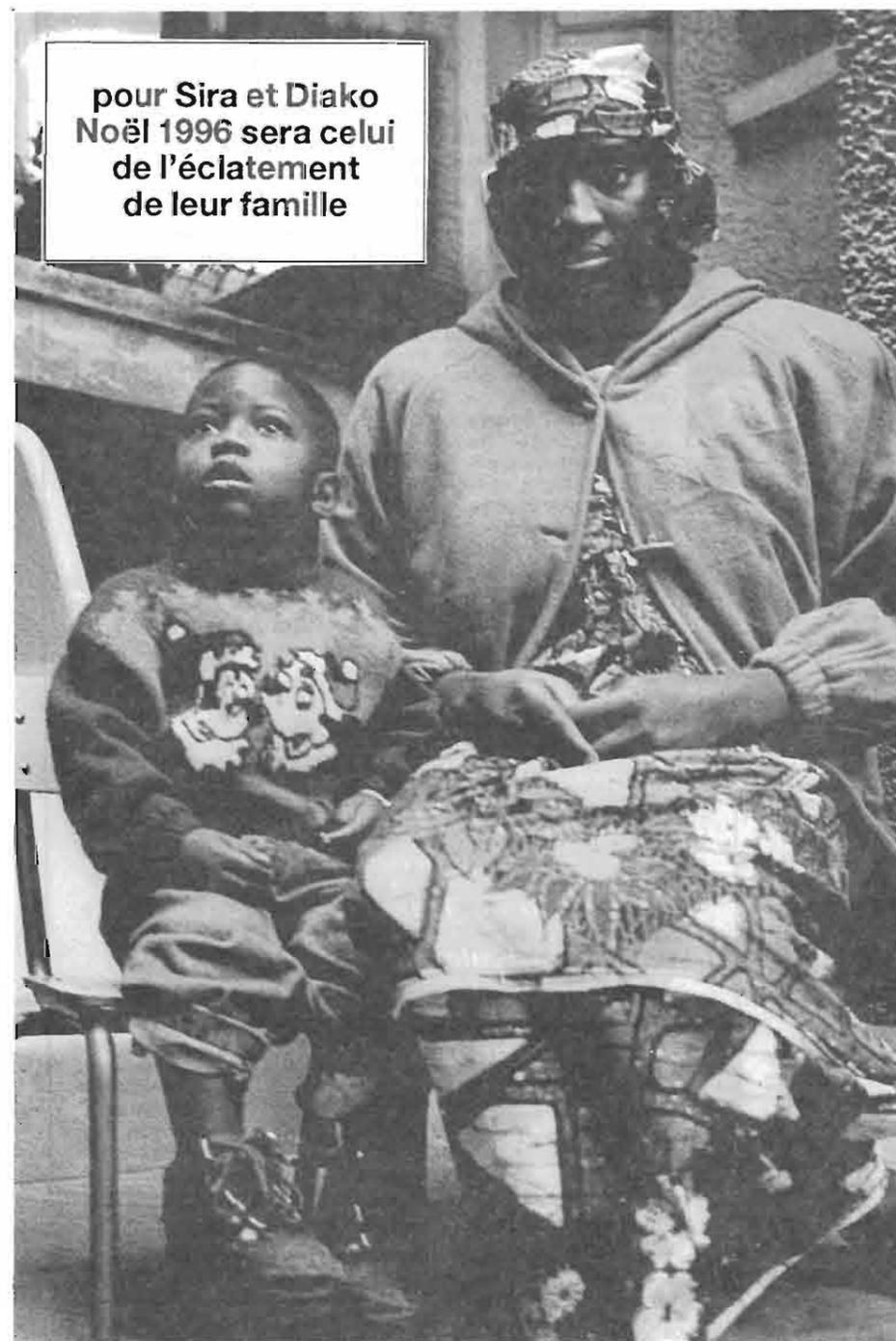
18 MARS-18 DÉCEMBRE

9 mois de lutte

le papier des St Bernard

journal d'informations sur la lutte pour leurs droits des « sans papiers de Saint-Bernard »

N°4



pour Sira et Diako Noël 1996 sera celui de l'éclatement de leur famille

un Noël... pas comme tant d'autres

Non, ce papier ne tombera pas... **comme tant d'autres**, dans votre boîte aux lettres. Il ne sera pas perdu... **comme tant d'autres**, au milieu d'un amoncellement de prospectus vantant les délices d'un plateau de fruits de mer, d'un pâté aux alouettes ou d'une bûche glacée.

Le 32 rue du Faubourg Poissonnière n'est pas un lieu... **comme tant d'autres**, exceptionnellement ouverts au public les dimanches avant les fêtes.

Le Noël des sans papiers, lui non plus, ne sera pas un Noël... **comme tant d'autres**.

Quelques autorisations de séjour "très" provisoires, 13 expulsés dont deux pères séparés de leur femme et de leurs enfants, 6 maintenus en prison au seul motif de non-détention de titre de séjour, les autres risquant à tout moment l'arrestation et les mêmes sanctions: la famille des Saint-Bernard, dans cette situation de précarité intolérable après neuf mois de lutte, ne peut avoir le même Noël... **que tant d'autres**.

ARBITRAIRE

prison

Le 17 octobre 1996, la 23e chambre de la cour d'appel de Paris condamne Adama Bagayoko* à 4 mois d'emprisonnement ferme et à 1 an d'interdiction du territoire.

Adama Bagayoko, originaire du Mali, vit en France depuis 9 ans. Ses premières années passées ici sont sous le signe de la précarité, mais il trouve du travail et un logement. Les choses se gâtent en 1993, lorsque la justice, malade des lois Pasqua, s'acharne sur lui : mesures de reconduite à la frontière, interdiction du territoire, emprisonnement. C'en est trop ! Il entre en lutte, avec sa femme Acetou et ses 3 enfants, âgés de 1, 3 et 4 ans, pour clamer son droit au respect et à la dignité. Aujourd'hui, sa lutte, qui est la nôtre, se poursuit en dépit de son incarcération. Acetou a obtenu une carte de séjour de 1 an renouvelable, et leur fils aîné, né en 1992, a obtenu la nationalité française. Leurs deux autres enfants, nés après août 1993, n'y ont pas droit. Ainsi, Acetou et son fils aîné sont inexpulsables, tandis qu'Adama et ses deux autres enfants doivent quitter le territoire... Est-il vraiment nécessaire d'en dire plus ?

Le 26 décembre prochain, à 13h30, la 10e chambre de la Cour d'appel de Paris donnera son verdict. Soyez nombreux !

*Les coordonnées de Adama, ainsi que celles des 5 autres sans papiers emprisonnés, figurent en page 4.

FAMILLE

séparation

"Le problème qui me travaille : moi ici, et mon mari au pays... c'est mon seul souci". Sira nous parle de son mari, Mamadou Niakaté, de son

Le 28 août, un nouvel arrêté est signé directement par le préfet de police, et Mamadou est embarqué, le soir même, avec deux de ses camarades de St-Bernard... direction Bamako (Mali). Sira l'apprend par hasard, tout comme une autre femme dans une situation identique, au dernier moment ; il est déjà parti.

Depuis, pour Sira, ça va, pas fort mais ça va : "Les familles, ici, me remontent le moral, et puis je suis en contact avec mon mari, par lettre, par téléphone. Mais c'est très difficile pour lui, il n'a pas de famille à Bamako, et il n'a pas d'argent" (le collectif des sans papiers de St-Bernard lui a envoyé un chèque pour faire face à ses premières dépenses). Et ici, "Diako réclame toujours son papa, et c'est difficile quand il est malade". Dernière chose importante,

elle ne pleure pas Sira, elle ne se plaint pas quand on l'interroge, mais elle finit par nous dire, en Soninké : "Ná herenia ninariti".



*Faire revenir mon mari, c'est tout ce que je souhaite

mémo

Voici un nouvel extrait du mémorandum remis à l'UNICEF le 20 novembre, dénonçant le non respect de la Convention des droits de l'enfant :

Convention des droits de l'enfant, Art. 9.1 : "Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités judiciaires décident (...) que cette séparation est nécessaire aux intérêts supérieurs de l'enfant."

La loi : lorsque les parents d'un enfant sont étrangers, la loi française permet qu'ils soient reconduits à la frontière (art. 22 ord. 2/11/1945) par seule décision administrative, s'ils sont en situation irrégulière de séjour. Le fait que leurs enfants aient vocation à résider durablement en France n'entre pas en ligne de compte dans cette décision.

Les pratiques : la décision administrative de reconduire un étranger est souvent l'issue d'une "convocation-piège" à la préfecture, à laquelle le sans papiers s'est rendu en croyant à une régularisation de sa situation. Deux schémas peuvent se présenter : 1/ le sans papier se présente seul, ses enfants étant à l'école ou confiés à une personne de la famille ou du voisinage ; interpellé au guichet, il peut faire l'objet d'une procédure expéditive de reconduite sans avoir eu la possibilité de revoir ses enfants. 2/ le sans papier se présente avec ses enfants ; dans ce cas, le plus souvent, l'enfant suit son sort, même si la loi française interdit l'éloignement forcé des mineurs (art.25 ord. 2/11/1945) ; parfois, il est proposé à la mère ou au père reconduit de laisser l'enfant en France, et si personne

Régularisation globale de tous les sans papiers
Libération des sans papiers emprisonnés
Retour en France des expulsés
Libre circulation des personnes
Retrait du projet de loi Debré
Abrogation des lois Pasqua, Joxe et Méhaignerie

n'est en mesure de prendre en charge ce dernier, il sera placé auprès des services de l'aide sociale à l'enfance.

Ces revendications représentent le sens de la lutte, et la détermination demeure, pour leur réalisation **JUSQU'AU BOUT**

code de la nationalité

fabrication de sans papiers

En 1993, le code de la nationalité est réformé. Jusqu'alors, l'acquisition de la nationalité française était automatique, au moment de leur majorité, pour les jeunes nés sur le territoire français et y résidant depuis au moins cinq ans (en réalité depuis la naissance pour la plupart). C'est cette acquisition automatique - droit du sol - qui est remise en cause.

Désormais, les enfants nés en France de parents étrangers doivent, pour acquérir la nationalité française, en faire la demande entre 16 et 21 ans. Ceci a plusieurs conséquences graves :

- ces jeunes ne peuvent plus être français avant 16 ans (ce qui était auparavant possible sur demande des parents)
- leurs parents ne sont plus protégés contre l'expulsion (alors qu'ils l'étaient en tant que parents d'enfants français)
- l'accès à la nationalité peut, après 18 ans, être refusée à ces jeunes s'ils ont fait l'objet de certaines condamnations (dont l'arrêté d'expulsion ou la décision d'interdiction du territoire qui peuvent intervenir dans le cas d'usage ou de trafic de drogue par exemple)
- après 21 ans, le jeune qui n'aura pas fait sa demande sera exclu du bénéfice de ce type d'acquisition.

Ceci risque de poser problème quand on sait que, en 1994, sur les 80 000 jeunes étrangers de 16 à 18 ans susceptibles de demander la nationalité, seuls 41 000 l'ont fait. (Sources : Ministère de la Justice)

Combien de victimes du nouveau code de la nationalité iront-elles grossir les rangs des sans papiers ?

Le projet de loi sur l'immigration sera décidé à l'Assemblée Nationale à partir du 17/12...

ENTRE INTÉGRATION ET TRADITION

le griot gréviste de la faim

Le griot est une sorte d'historien. Rempart contre l'oubli, il est chargé de retransmettre le patrimoine culturel et de l'enrichir en étant témoin de son temps. Les parents lèguent cette mission à leur descendance pour assurer la pérennité de la tradition.

En France depuis 1990, seule l'iniquité des lois Pasqua ayant pu porter atteinte à son intégration jusqu'à sans problèmes, **Makan Diabaté** est issu d'une longue lignée de griots. C'est en tant que tel qu'il décide de participer à la grève de la faim, d'abord à Pajol durant 21 jours, puis un mois plus tard à Saint-Bernard et pour 52 jours. Le griot saura, si le besoin s'en fait sentir, par des rappels historiques appropriés, insuffler de la force à ses neuf compagnons. En l'occurrence, ce ne sera pas nécessaire : les dix volontaires, motivés par la détresse des familles, garderont leur dignité jusqu'au bout. Le griot est le garant, comme témoin et acteur de cet acte de courage, qu'il restera ancré dans la mémoire.

Makan Diabaté est sous la menace de l'arrêté de reconduite à la frontière prononcé à son encontre, de même que six autres grévistes : **Boubakar Tիրրera, Karounga Diagouraga, Moussa Sissoko, Lamine Dembélé, Sidi Diarra, Sema Camara**. Père d'un petit enfant de neuf mois, **Djibirou Niakaté** arrive à la fin de son autorisation provisoire de séjour (APS) de 3 mois, sans aucune assurance de renouvellement. Les 3 mois d'autorisation de **Moussa Keita** viennent d'être reconduits pour raisons de santé. L'autorisation d'1 mois de **Hamady Camara** a été renouvelée à deux reprises pour la même durée, et prend fin à Noël.

Aucune considération particulière à l'égard de ces hommes n'apparaît de la part du pouvoir. Les médias, qui se bousculaient au mois d'août dans la partie de l'église où ils gisaient, ont laissé retomber une lourde chape d'oubli sur les dix grévistes de la faim de Saint-Bernard.

En Afrique, longtemps, longtemps..., on se souviendra de leur courageux sacrifice grâce à Makan, le griot.



Makan Diabaté, en bas à droite, avec trois autres des grévistes de la faim, à leur sortie du centre de rétention de Vincennes.

PRECIEUX: le cuisinier au grand cœur

La gentillesse n'est certes pas la qualité la moins répandue parmi les Saint-Bernard. Mais s'il est un sourire qui, plus que tout autre, exprime bonté et grand cœur, c'est bien celui d'Albino Da Silva. Il n'a pourtant pas le rôle le plus aisé dans la communauté puisqu'il assume l'ingrate mission de faire la cuisine pour les familles et ce, avec la même égalité d'humeur, depuis le début de la lutte.

Chaque jour, ce sénégalais d'origine guinéenne organise et assure, parfois avec "trois fois rien", les repas bienfaiteurs, sans jamais se départir de son amabilité. Les conditions ont souvent été dures

au mois d'août à Saint-Bernard



Francine Bajajou

durant le long périple de Saint-Ambroise jusqu'au 32. A Saint-Bernard, n'ayant rien sur place, Albino cuisinait à Pajol et transportait les repas à l'église. Il n'a jamais fait défaut, dans la confection des maffés et autres plats qui calment la faim des longues journées de lutte, si ce n'est, après l'assaut de l'église, pendant sa rétention au centre de Vincennes, dont il est sorti le dernier, au grand émoi des familles qui lui ont fait une ovation à son arrivée à la Cartoucherie. Pour ce célibataire comme pour tant d'autres, pas l'ombre à ce jour de la moindre régularisation.

Si vous demandez Albino Da Silva, au 32, vous aurez sans doute quelque difficulté à le trouver. Il est plus connu en effet par son charmant surnom, que sa modestie empêche de citer ici. En revanche, tout le monde vous le dira: le service qu'il rend est précieux, mais il ne demande rien en retour, il le fait pour la lutte.

"sans papiers"

Témoignage de Habiba (collectif de Seine St Denis) extrait du bilan de la journée d'action des femmes du 20 novembre : "Notre lutte a commencé en juin, nous avons fait une grève de la faim. Certains ont obtenu leur régularisation, mais il y a encore plein de gens dont le problème n'est pas résolu, par exemple les femmes seules... Mon mari et moi avons vécu 12 ans en France, en situation régulière. Nous sommes rentrés en Tunisie mais notre projet n'a pas marché ; nous nous sommes retrouvés en situation irrégulière, nos papiers étaient périmés. Depuis 6 ans, nous avons épuisé toutes les démarches possibles. Je suis séparée de mes deux enfants qui sont restés là-bas. Cette séparation est terrible, je ne les vois pas grandir, c'est atroce... Mais maintenant, on est sortis de l'ombre, on refuse la précarité et la clandestinité ; on est décidés à lutter jusqu'au bout... Les femmes se battent avec une force incroyable. Elles sont en rupture avec l'image traditionnelle des femmes : la maison et passives. On est très fières d'être sorties grand jour, et heureuses d'être aidées par tant d'autres femmes et d'avoir trouvé de la solidarité".



Journal d'un Sans-papiers

SORTI DE L'OMBRE

journal d'un sans papiers

"(...) Un témoignage fort, empreint de beauté et de tendresse. Avec une délicatesse de sentiment qui émeut. (...) C'est une parole chargée de souffrance et de colère, mais aussi d'espoir et d'humanité. Pris dans l'événement qui a secoué la France, Mamady est un témoin précieux. Il est si proche de nous ! Aujourd'hui, il peut être fier de savoir que sa parole va retentir chez tous ceux qui le liront. Ses enfants peuvent être fiers de leur père qui a écrit un livre au pays de l'homme blanc."

extraits de la préface de Monseigneur Jacques Gaillot au livre de Mamady Sané 70F, disponible au 32 rue du Fg Poissonnière ou à commander chez les libraires éditeur: Le Temps des Cerises

c'est à l'église Saint-Bernard que Mamady a pris la décision de tenir son journal



Francine Bajajou

correspondance

Pour s'être opposés à leur expulsion hors du territoire français, 6 hommes avaient été condamnés et emprisonnés.

Deux d'entre eux, Kante Mamadou et Diara Diadie, ont été expulsés les 2 et 3 janvier.

Niakate Saadio est sorti de Fleury Mérogis le 3 janvier; il est actuellement assigné à résidence, et risque l'expulsion.

Adama Bagayoko devrait être sorti le 20 janvier.*

Kanoute Dialla et Alassane Traoré, quant à eux, sont toujours emprisonnés.

● **Kanoute Dialla**
Fleury-Mérogis
7 avenue des Peupliers
91700 Fleury-Mérogis
N° écriou : 261561F - M3 42 D1

● **Alassane Traoré**
Maison d'arrêt de la Santé
42 rue de la Santé
75014 Paris
Cellule D211
N° écriou : 264470T

* Dernière minute : la demande d'assignation à résidence faite par l'avocate d'Adama Bagayoko, et destinée à ce qu'il puisse être entendu par la justice pour lever son interdiction du territoire a été refusée. Adama risque par conséquent d'être expulsé du territoire français dès sa sortie de prison.

cartes - pétitions

10 000 cartes - pétitions à l'attention de Jacques Chirac, représentant l'expulsion de l'Eglise Saint-Bernard à coups de hache sont en vente (5 Frs).

Elles sont disponibles au 32, rue du Fg Poissonnière Paris 10e

Le Papier des Saint-Bernard

est réalisé par des bénévoles, des sans-papiers et les délégués des familles de Saint-Bernard, à l'acceptation desquels est soumise la publication des articles, informations, poèmes...

SANS PAPIERS DE SAINT-BERNARD
32, rue du Faubourg Poissonnière
75010 Paris
☎ 06 60 42 46 27
Internet : <http://bok.net/pajol>
Audiotel : 08 36 68 73 93

18 janvier 1997 - Numéro 5

ETAT DES LIEUX

des "régularisations"

Le bilan global des régularisations est, au moment où nous publions ce numéro, impossible à établir avec précision : les quelques APS* qui avaient été délivrées pour 3 mois sont arrivées à leur terme, et n'ont pas toutes été renouvelées.

Une seule certitude... 19 expulsés, dont 6 depuis le début de l'année 1997.

* autorisations provisoires de séjour

Vous désirez apporter votre contribution aux Sans-Papiers de Saint-Bernard : voici une liste qui pourra vous y aider.

- lait 1/2 écrémé UHT (100 litres / semaine)
 - lait 1er âge / 2nd âge ●
- eau minérale (300 litres par semaine) ●
- thé ● café (3 kilos par semaine) ● pain ●
 - sucre (2 kilos par semaine) ●
 - huile ● sel ●
- riz ● tomate concentrée ●
- boissons sucrées (pas d'alcool) ●
 - goûter ● sucreries ●
 - petits pots (sans porc) ●
- couches (toutes tailles) ●
 - jouets ●
 - tendresse... ●

Soutien financier

chèques à l'ordre de

- CFDT Cheminots - Solidarité Sans-Papiers ●
CFDT - 22 rue Pajol - 75018 Paris
- CCP - CGT ●
6284L Paris - Solidarité Sans-Papiers

dans la peau d'un sans papier

Après 10 mois de lutte, Babakar Diop, un des délégués des sans papiers de St-Bernard, vient de publier

"Dans la peau d'un sans papiers"
au feu-œil.

Grâce aux recettes de ce livre, Babakar prévoit :

- l'organisation d'un banquet républicain pour les sans papiers

- un don de 1 000 litres de lait

- une participation reversée aux familles de Saint-Bernard pour chaque livre vendu.

procès

Voici une liste non exhaustive de certains des sans papiers devant se présenter prochainement devant un Tribunal ou une Préfecture. Merci de les soutenir en les accompagnant.

- Le jugement de Coulibaly Lassana - convoqué le 10 janvier dernier au Palais de Justice - sera prononcé le 14 février prochain.

- Le jugement de Kante Brahima et Lamine Kouaté a de nouveau été reporté ; nous ne connaissons pas à l'heure actuelle la date précise.

- Madjiguène Cissé et Cheikne Kanté, -> 21/01/1997 - 9h00 24e chambre

- Les cinq personnes (dont 2 sans papiers et 3 soutiens) qui avaient été arrêtées le 13/12 dans le métro (voir n°4) passeront en jugement le 22/01/1997 à 9h00 à la 24e chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris

- Le jugement de Bandjou Diakité, Aboubakar Niakité, Madjiguène Cissé et Mamadou Traoré - convoqués le 12/12 dernier au Palais de Justice - sera rendu le 23/01/1997

NB : pour plus de précisions, n'hésitez pas à vous rendre au 32, rue du Fbg Poissonnière (10e)

documentaire

La K7 vidéo du film "La Ballade des Sans-Papiers", relatant la lutte des sans papiers de Saint-Bernard depuis le 18 mars 1996, est en vente
32 rue du Fg Poissonnière 75010 Paris

Prix : 200 Frs
dont 100 Frs reversés aux Sans-Papiers

18 MARS 96 - 18 JANVIER 97

10 mois de lutte

le papier des St Bernard

journal d'informations sur la lutte pour leurs droits des « sans papiers de Saint-Bernard »

N°5



Karounga Diagouraga



Sidi Diarra



Moussa Sissoko

menottés, scotchés, chloroformés, expulsés

En frappant le symbole de notre lutte que sont les grévistes de la faim, le pouvoir a tenté de nous atteindre dans notre détermination. En vain, car nous n'en sommes, au contraire, que plus motivés encore pour relancer la lutte et l'élargir.

ABABACAR DIOP l'élargissement est nécessaire

Dix mois de lutte pour les sans papiers de St-Bernard. Inimaginable au début de la lutte à Saint-Ambroise. Je me souviens avoir lu le premier communiqué, à l'intérieur de l'église, en mettant l'accent sur notre volonté d'alerter l'opinion publique et les autorités sur notre situation, et de souhaiter l'ouverture d'un dialogue. Nous étions alors le seul collectif en lutte ouvertement.

Il me semble incontestable que nous avons gagné sur certains points: aucune des personnes détenant aujourd'hui des APS n'en avaient à l'époque; certes, elles sont provisoires, mais elle permettent de circuler librement et aussi parfois de travailler; le débat sur l'immigration est sur la place publique, mais à un niveau qu'il faut encore relever.

Mais notre grande "victoire", c'est que d'autres sans papiers sont sortis de l'ombre, manifestant leur désir de

refuser la clandestinité qu'offrent officiellement les pouvoirs publics. A travers nos caravanes, nous incitons nos camarades sans papiers provinciaux à se manifester et, dans notre sillage, des collectifs voient le jour. Une vingtaine de collectifs de sans papiers ou de soutien existent à ce jour. Ce qui rend nécessaire la coordination de tout cet ensemble. Ce n'est pas facile et il faut du temps pour réaliser la jonction de tous les mouvements. Mais aussi de la transparence par rapport aux décisions. Qui doit les prendre? Quand doit-on les prendre? Comment s'organisent les discussions?

Autant de questions que la coordination du mouvement social des sans papiers doit prendre en compte. Il m'apparaît urgent de faire travailler d'abord les collectifs ensemble sur la base d'un principe simple: apprendre à se connaître d'abord pour mieux travailler ensemble.

Un seul mot d'ordre:
TOUS ENSEMBLE

intolérable

Vendredi 10 janvier, expulsion des ex-grévistes de la faim: Sidi Diarra, Moussa Sissoko et Karounga Diagouraga.

Le 9 janvier, sept ex-grévistes de la faim, excédés par leur attente de régularisation, décident de se rendre au 8ème bureau de la Préfecture de Paris pour réclamer le résultat du traitement de leurs dossiers. La réponse est rapide et démesurée: arrestation et expulsion sur ordre de Debré. Deux sont libérés grâce à leurs APS, les cinq autres incarcérés au centre de rétention de Vincennes.

Le lendemain matin, ils sont toujours cinq à être introduits dans l'avion avant les passagers, menottés dans le dos et les pieds scotchés. Sidi, Moussa et Karounga, qui manifestent très vite leur intention de refuser l'expulsion, sont chloroformés. Les deux autres attendent l'arrivée des passagers pour se manifester à leur tour. Le commandant de bord intervient et, constatant leur refus, demande leur débarquement. Sidi, Moussa et Karounga, drogués, se réveilleront en plein ciel en direction du Mali.

Ils se trouvent depuis à Bamako, ensemble tous les trois, mais sans famille ni amis proches, sans argent et démunis de tout.

On peut leur écrire à : Haut Conseil des Maliens de l'extérieur BP 762 Bamako Mali

Un appel au soutien financier est lancé en leur faveur.

Consternation et colère devant l'acharnement à la répression du gouvernement contre les Saint-Bernard. En ce début d'année, six personnes, dont trois ex-grévistes de la faim, ont été expulsées dans des conditions particulièrement inhumaines.

Trois autres membres de la famille Saint-Bernard ont été expulsés les jours précédents, et comme leur embarquement, contrairement aux grévistes, s'est effectué sans la présence de témoins, il est à craindre qu'ils aient subi le même traitement inhumain que ces derniers.

Diara Diadé, expulsé le 2 janvier

Lors de sa comparution à la suite d'une demande de remise en liberté de son avocat, Diara, épuisé par l'emprisonnement qu'il subissait depuis l'assaut de l'église, avait déclaré vouloir rentrer au pays. Son seul souhait était de récupérer avant son départ les quelques biens qu'il s'était constitué après des années de travail en France. On ne lui en a pas laissé le loisir, et pour tromper la vigilance des soutiens et des syndicats de l'aéroport de Roissy, on le transfère à Orly sur un vol, via Bruxelles, pour la Mauritanie.

A son arrivée à Nouakchott, Diara a été interpellé et a passé 48 heures en garde à vue.

Mamadou Kanté, expulsé le 3 janvier

Mamadou, Malien, était lui aussi emprisonné depuis l'évacuation de St-Bernard. Son père et son frère vivent en France en situation régulière. Expulsé pour Bamako.

Tiana Coulibaly, expulsé le 8 janvier

Tiana, est arrêté le matin alors qu'il se rend au travail et expulsé le jour même en direction de Bamako via le Maroc dans le 34ème charter de Mr Debré.

rencontres

Caravane

Le nouveau périple de la caravane des sans papiers les a conduits successivement, du 11 au 18 janvier, au Larzac, à Montpellier, Grenoble, Chambéry, Annecy, Lons-le-Saulnier, Besançon, Dijon.

Elle a partout reçu un chaleureux accueil, en particulier en Isère.

Les mercredis de l'Elysée

A ce rendez-vous hebdomadaire, les sans papiers et sans papiers sont désormais très attendus... par les forces de police qui ont pris l'habitude de les reconduire jusqu'au métro.

Tant que persistera le refus de recevoir une délégation ainsi que celui de l'ouverture de vraies négociations sous le contrôle de l'Elysée, le rendez-vous est maintenu chaque mercredi.

Forum-débat

Mercredi 18 décembre, un forum-débat s'est tenu à l'annexe de la Bourse du travail. Voici quelques extraits de cette journée dont la synthèse complète est affichée sur les panneaux d'information au 32.

Mouloud Aoumit, secrétaire général du MRAP

Le projet de loi Debré s'attaque aussi aux personnes déjà intégrées par la remise en cause de la carte de 10 ans. Il consiste à précariser, à maintenir l'immigré dans un état de servitude et de peur. Cette loi va contribuer à exacerber le racisme et l'xénophobie.

Léon Schwartzberg

La maîtrise de l'immigration est en cours depuis une trentaine d'années et s'est renforcée pendant les dix dernières, avec un consensus généralisé. "Nous avons abouti ces dernières années à deux viols de l'histoire de France": 1) le code de la nationalité voté en 93; 2) les certificats d'hébergement. Grave remise en cause des libertés individuelles. Loi obligeant à la délation. Selon lui, la seule solution, humaine, juridique et politique serait d'envisager la régularisation de tous les sans papiers (et mise en place de régularisation massive tous les 15 ans).

Dominique Noguères, avocate des St-Bernard

La loi Debré sera la 20ème loi répressive. La lutte des sans papiers met en lumière l'histoire de ces lois. Nous nous acheminons vers un désaïssissement du pouvoir juridique au profit de l'arbitraire administratif.

Jean-Pierre Fargeas, CGT

Un important travail de sensibilisation est effectué auprès des adhérents de la CGT afin de montrer l'aspect inique des lois Pasqua. Le syndicat réaffirme son soutien à la lutte des sans papiers et se positionne en faveur des dix critères du Collège des médiateurs.

voix mythiques du Front national" et a souligné la portée de l'actuelle lutte des immigrés pour les destinées de la démocratie.

Jean-Pierre Alaux du GISTI et Alain Morice (chercheur au CNRS) sont plus particulièrement intervenus sur le projet de loi Debré, sa signification parmi l'empilement des lois xénophobes.

Walid, pour le collectif des Hauts-de-Seine, et Madjiguène, pour la Coordination nationale, ont souligné l'importance des rapports Nord-Sud pour la compréhension de la lutte actuelle. Ils ont appelé à construire le mouvement national des sans-papiers et à renforcer la solidarité autour de lui.

La soirée s'est terminée par un concert offert par Sapho en soutien aux sans-papiers.

CRÉATION DE COLLECTIFS

extension du mouvement

L'année 1997 s'annonce mal. Expulsions quotidiennes: 6 personnes pour la "famille" St-Bernard.

Vote de la loi Debré à l'Assemblée nationale dans l'indifférence générale.

L'Etat et la société française continuent de légitimer une politique raciste

qui vise à soupçonner puis réprimer la population immigrée et ceux qui la soutiennent.

Les sans papiers, eux, sont en lutte: 35 collectifs se sont créés dans le sillage de St-Bernard et tentent de s'organiser dans la coordination nationale.

● Collectif de Lille: reportage ●

Dès sa création le 23 août 1996, le collectif entre dans l'action. Occupation de lieux: Bourse du travail, auberge de Jeunesse, Maison des associations où ils sont encore. Grève de la faim de 33 personnes du 10 octobre au 5 novembre 96. Marche nationale de Lille à Paris.

Organisation

Le collectif est autonome: "Nous prenons en mains notre lutte". Les sans papiers ont mis en place un bureau composé de sans papiers et d'une personne avec papiers élue par eux.

Le nombre de dossiers est actuellement d'environ 250 et tous ceux qui le veulent peuvent entrer en lutte. Le soutien vient du MRAP, de la LCR, du collectif Rwanda, du centre culturel libertaire, d'Alternative citoyenne et d'individuels. Le soutien matériel est apporté par la CGT et le PCF ainsi que, dans une moindre mesure, par la CFDT et le PS. Un collectif de soutien s'est également constitué en Belgique et des contacts ont été pris avec des sans papiers en Guadeloupe.

Le problème Mauroy

Le collectif a quelques difficultés avec la maire de Lille qui régent toute la région et tente, depuis la grève de la faim, de discréditer le mouvement. A l'ouverture

d'un conseil municipal, Mr Mauroy officialise sa position. Après le rappel des incohérences des lois Pasqua, il déclare, en pleine grève de la faim, que le mouvement n'a rien à voir avec celui de juin dernier (grève de la faim de 17 jours de sept Guinéens qui obtiennent une carte de séjour de 10 ans) qui ne concernait que des parents étrangers d'enfants Français.

Selon lui, "il n'est pas possible d'envisager indistinctement la régularisation de tous les immigrés entrés en France, parfois dans des conditions illégales. Il faut donc que tous ceux qui mènent sachent qu'ils ne doivent pas entraîner les personnes concernées dans une impasse". En d'autres termes, il y a de bons et de mauvais dossiers et les sans papiers de Lille, "manipulés" selon lui, ne sont pas régularisables.

La Préfecture, au terme de la grève, le 5 novembre 96, distribue des miettes: 8 régularisations d'un an, 16 APS de trois mois, 6 sursis à exécution d'arrêtés de reconduite à la frontière et 3 convocations pour 97.

A partir de là, le blocage devient total et l'ensemble des associations de la région se paralysent sous dépendance de subventions: chape de plomb sur les sans papiers.

● Collectif 92: entretien ●

Quel est le projet d'avenir du Collectif 92?

Nous envisageons des actions comme des grèves de la faim, et éventuellement des coups de force ponctuels. La preuve est faite que, lorsqu'on agit, on obtient des résultats: notre manifestation devant la préfecture a fait que nous pourrions très prochainement avoir une rencontre.

Et la Coordination régionale?

Nous avons le sentiment que les idées ne sont pas encore bien stabilisées. Il n'y a pas encore beaucoup d'harmonie ni d'homogénéité. C'est à l'image de ce qui se passe dans un même collectif: certains s'imaginent pouvoir être régularisés les premiers, qu'ils sont plus réguliérables que d'autres, et mettent en place une certaine stratégie. C'est ce qui se passe aussi entre les collectifs. Il faut donc s'efforcer de définir une stratégie pour tout le monde. Il faut lutter pour la globalité. Nous nous sommes pour les grandes revendications nationales, encore qu'il faut être plus réaliste, revoir certains slogans. Nous pensons qu'il faut surtout être solidaires et en force.

Quelles relations établissez vous entre le collectif local et les Coordinations, nationale ou régionale?

Nous sommes malheureusement un peu isolés, nous avons très peu d'écho sur ce qui se fait à l'échelle nationale. La Coordination existe mais on en sait très peu de chose. Certains sont donc renvoyés sur leur propre terrain pour faire avancer les choses, pour développer un rapport de force au niveau local. Nous essayons de préserver nos collectifs locaux avant tout, et de coordonner l'ensemble de manière démocratique. Nous pensons qu'il ne peut y avoir de mouvement fort que si la Coordination joue pleinement son rôle.

Régularisation globale de tous les sans papiers

Libération des sans papiers emprisonnés

Retour en France des expulsés

Libre circulation des personnes

Retrait du projet de loi Debré

Abrogation des lois Pasqua, Joxe et Méhaignerie

Ces revendications représentent le sens de la lutte, et la détermination demeure, pour leur réalisation JUSQU'AU BOUT

NANTERRE-AMANDIERS solidarité

Le samedi 21 décembre, une réunion publique a été organisée au théâtre des Amandiers de Nanterre par le collectif des sans-papiers des Hauts de Seine et par la Coordination régionale Ile-de-France. Les Saint-Bernard étaient venus nombreux à cette soirée où les mots de solidarité et de fraternité ont pris une signification concrète.

Devant une salle comble, le directeur du théâtre, Jean-Pierre Vincent, a expliqué le sens de l'engagement des artistes aux côtés des sans-papiers, plus nécessaire que jamais au moment où le projet de loi Debré est en train d'être adopté dans une coupable indifférence. Puis des

sans-papiers du collectif des Hauts-de-Seine (en particulier une des grévistes de la faim de Colombes) ont apporté leurs témoignages sur leur situation et leur combat. Le maire de Colombes (PCF) a pris la parole pour dire le soutien concret qu'apporte la municipalité au collectif des sans-papiers.

Le philosophe Jacques Derrida a ensuite prononcé un discours très argumenté, combatif et chaleureux. Partant de la notion terrifiante de "délit d'hospitalité", il s'est demandé quel sens pouvait avoir désormais une démocratie qui énonce de telles règles. Lançant un vibrant appel à la mobilisation de tous les démocrates, qui reste insuffisant, notamment au moment où les lois xénophobes sont durcies, il les a enjoint de cesser de subordonner leur position à une vaine recherche "des

COPIE

) Les Sans Papiers de Saint Bernard
Vous pouvez aussi nous joindre par tél/fax : 01 53 28 16 40
Notre adresse internet : http://bok.net/pajol
32, rue faubourg Poissonnière - 75010 Paris tél : 06 60 42 46 27

UN AN APRES , LES SANS PAPIERS REVIENNENT À SAINT-AMBROISE

Nous sommes sortis de l'ombre le 18 mars 1996. Et nous avons toujours refusé d'y retourner car nous souhaitons vivre dignement à l'air libre , et ne pas nous terroriser chez nous , parce que nous risquons d'être victimes de contrôle au faciès aussi arbitraire qu'imprévisibles.

À l'occasion de la journée du 18 mars 1997, nous vous invitons à marquer avec nous cette année de lutte.

* 10 h

La caravane de Saint-Bernard arrive de Verdun où nous sommes allés déposer une gerbe de fleurs sur les tombes des soldats étrangers et français morts pour ce pays dont les Autorités sont ingrates avec leurs fils.

* 11h

Ouverture de la journée portes ouvertes au 32, rue fg poissonnière que nous occupons depuis septembre 1996.

* 16h Départ de la caravane pour la rencontre des Sans Papiers avec Mr Jacques Pelletier , Médiateur de la République Française.

* À partir de 17 h : arrivée devant l'église St-Amb.

TOUS ENSEMBLE

avec un mouchoir blanc et une bougie

À L'EGLISE SAINT AMBROISE

METRO : SAINT-AMBROISE

article 3 - passeports et empreintes digitales

Les étrangers en situation irrégulière sur le territoire français, notamment ceux qui font l'objet d'une mesure d'éloignement, se verront confisquer leur passeport par les autorités de police. Ils recevront en échange un récépissé valant justificatif d'identité.

Cet élément de la loi est destiné à éviter qu'une personne ne se débarrasse de son passeport en cas de mise à exécution d'une mesure d'éloignement. Il empêche toute démarche ou acte de la vie civile nécessitant de produire une pièce d'identité (scolariser un enfant, se marier, retirer un courrier recommandé...)

Les empreintes digitales seront relevées et mémorisées dans un fichier, rassemblant les demandes d'étrangers désirant séjourner en France, ainsi que ceux en situation irrégulière ou faisant l'objet d'une mesure d'éloignement.

Tout comme la précédente, cette mesure n'apporte aucun élément nouveau aux pratiques déjà en vigueur depuis plusieurs années.

article 4 - trouble à l'ordre public

Le renouvellement de la carte de résident de 10 ans est désormais soumis à deux conditions, dont l'absence de menace à l'ordre public.

Cette notion de trouble à l'ordre public est une notion floue, dont il n'existe aucune définition juridique précise... une bagarre, un vol à l'étalage, une interpellation lors d'une manifestation... tout peut devenir menace à l'ordre public. Cette décision relève de l'appréciation discrétionnaire du Préfet.

article 8 - rétention administrative

Le préfet pourra désormais placer en rétention un étranger sous le coup d'une mesure d'éloignement pendant 48 heures (et non plus 24 heures)

Faute de pouvoir augmenter la durée totale de la rétention en raison des limites fixées par le conseil constitutionnel, la loi Debré s'attache dans un premier temps à retarder et à limiter les effets de l'intervention du juge judiciaire, et, dans un second temps, à permettre le renouvellement de plusieurs périodes de rétention en exécution d'une même mesure d'éloignement.



Le Papier des Saint-Bernard est réalisé par des bénévoles, des sans-papiers et les délégués des familles de Saint-Bernard, à l'acceptation desquels est soumise la publication des articles, informations, poèmes...

SANS PAPIERS DE SAINT-BERNARD
32, rue du Faubourg Poissonnière
75010 Paris
☎ 06 60 42 46 27
Internet : <http://bok.net/pajol>
Audiotel : 08 36 68 73 93

18 mars 1997 - Numéro 7

procès

Voici une liste non exhaustive de certains des sans papiers devant se présenter prochainement devant un Tribunal ou une Préfecture.

Merci de les soutenir en les accompagnant.

- Sacko El Hadj
-> convoqué le 19 mars à 13h30 - 12e chambre Palais de Justice (Cité)
- Boubakar Diaby
-> convoqué le 20/3 - 9h00 12ème chambre

NB : pour plus de précisions, n'hésitez pas à vous rendre au 32, rue du Fbg Poissonnière (Paris 10e)

Vous désirez apporter votre contribution aux sans papiers de Saint-Bernard : voici une liste qui pourra vous y aider.

- lait 1/2 écrémé UHT (100 litres / semaine)
 - lait 1er âge / 2nd âge •
- eau minérale (300 litres par semaine) •
- thé • café (3 kilos par semaine) • pain •
- sucre (2 kilos par semaine) •
- huile • sel •
- riz • tomate concentrée •
- boissons sucrées (pas d'alcool) •
- goûter • sucreries •
- petits pots (sans porc) •
- couches (toutes tailles) •
- jouets •
- tendresse... •

Soutien financier
chèques à l'ordre de

- CFDT Cheminots - Solidarité Sans-Papiers •
CFDT - 22 rue Pajol - 75018 Paris
- CCP - CGT •
6284L Paris - Solidarité Sans-Papiers

documentaires

La K7 vidéo du film "La Ballade des Sans-Papiers", relatant la lutte des sans papiers de Saint-Bernard depuis le 18 mars 1996, est en vente 32 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris
Prix : 200 Frs
dont 100 Frs reversés aux Sans-Papiers

Le 26 mars prochain - à l'initiative de 175 artistes cinéastes - dans plus de 300 salles de cinéma, les spectateurs pourront entendre, pendant 3 minutes, la voix des sans papiers.

livres

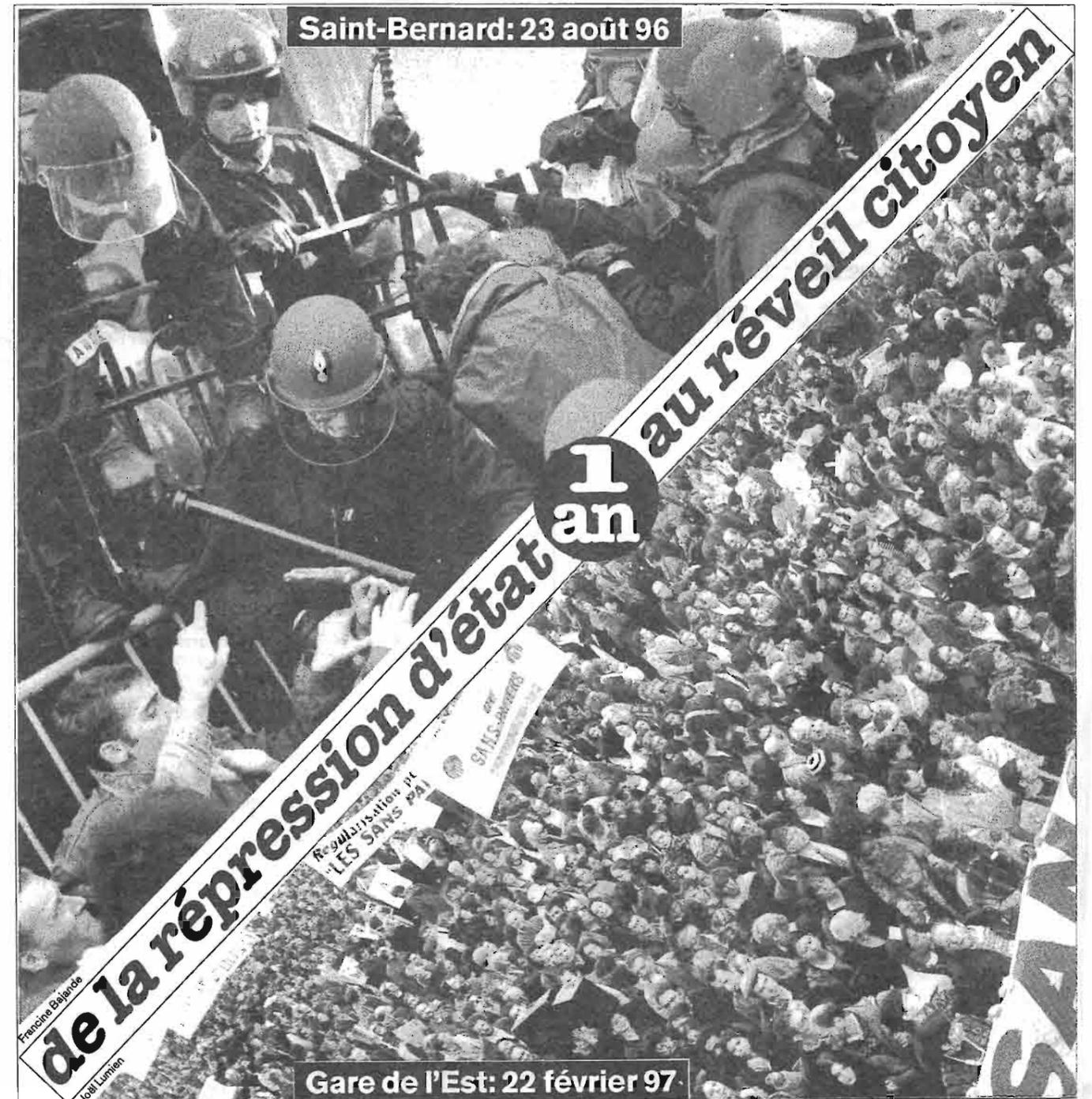
"Sorti de l'ombre" de Mamady Sané, Editions le Temps des Cerises

"Dans la peau d'un sans papiers" de Ababakar Diop, Editions du Seuil.

le papier des St Bernard

journal d'informations sur la lutte pour leurs droits des « sans papiers de Saint-Bernard »

N°7



HONTEUSES EXPULSIONS

témoignage

Moussa Sissoko, Sidy Diara, Karounga Diagouraga, tous trois ex-grévistes de la faim à Saint-Bernard, avaient été expulsés vers le Mali le 10 janvier 1997. Michèle Fay, enseignante, leur a rendu visite au mois de février à Bamako.

(...) "Ils refusent d'embarquer : on leur attache les pieds et les mains. Karounga, qui se débat, est violemment plaqué au sol et blessé au visage par la botte d'un policier. Tous trois sont ligotés et portés jusque dans l'avion Air France. Pour les empêcher de crier, on leur applique un bâillon sur la bouche : quand ils respirent, ils sentent "comme une drogue"..."

Ils perdent connaissance et restent ainsi environ 3 heures "scotchés" sur des sièges situés à l'arrière de l'appareil, les mains menottées dans le dos, dissimulés derrière des rideaux. Les passagers de ce "vol régulier" doivent ignorer leur présence. Pendant tout le vol, leurs gardes se relaient à côté d'eux, prêts à appliquer un mouchoir chloroformé sur leur visage lorsqu'ils reprennent conscience.

A Bamako, ils refusent de débarquer : les français font alors appel aux maliens qui menacent à leur tour d'user de la force. Les expulsés découvrent que la police de leur pays a déjà entre les mains des "laissez-passer", établis par le consulat à Paris, avec les photos qu'ils avaient remises la veille aux services de la Préfecture.

Celui qui proteste le plus vigoureusement est menacé de coups... Après quoi, sans leur donner la moindre boisson, la moindre nourriture, ni même de quoi prendre place dans un taxi collectif, on leur dit de se rendre en ville, au siège du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur. Ils doivent rejoindre là d'autres expulsés, entre autre Mamadou et Diagui Niakaté, séparés de leur femme et de leurs enfants laissés à Paris, qui bivouaquent sur des nattes dans la cour de l'ancienne villa coloniale, tous superbement ignorés par les responsables du Haut Conseil.

Tel est, brièvement résumé, le récit que j'ai pu recueillir à Bamako où je me suis rendu pour apporter aux expulsés certains de leurs effets personnels, des aides matérielles et de nombreux témoignages de solidarité (...)

(...) J'ai honte que soient chassés de ce pays, comme bêtes malfaisantes, des hommes venus parfois depuis sept ou dix ans parce qu'il leur était impossible de survivre au Sahel et d'y nourrir une famille (...)

(...) J'ai honte que, plusieurs fois par semaine, désormais, la compagnie Air France

Cher Amady Camara et les autres, A vous les nouvelles d'ici. Nous vous sommes beaucoup reconnaissant.

Les soutiens aussi sont à féliciter et à encourager. Cela fait 11 mois qu'ils sont avec nous. Nous les remercions infiniment. Nous ne les oublierons jamais. Nous vous souhaitons courage et bonne chance.

Moi, je suis aujourd'hui à Bamako mais je ne vous oublierai jamais. Ici, il y a Médécins du Monde qui s'occupe de nous de temps en temps. Prenez surtout du courage et allez jusqu'au bout. Je vous laisse, bonne chance à tous. Autrement tout va bien sauf les finances qui nous manquent.

Moussa Sissoko - Bamako, le 17/2/97

soit obligée de transporter, vers le Mali et vers plusieurs autres pays d'Afrique, des captifs attachés à leurs sièges, au mépris de tous les règlements de l'aviation civile et toute morale humaine. Aux policiers qui l'avaient menotté et l'insultaient : "Rentre chez toi, fous le camp", Moussa Sissoko répond : "C'est vous qui êtes venus chez nous les premiers et qui, déjà, nous aviez enchaînés..." (...)

Les sans papiers de Saint-Bernard réclament le retour de Moussa Sissoko, Sidy Diarra et Karounga Diagouraga et dénoncent le traitement infligé aux 3 ex-grévistes de la faim lors de leur expulsion

6 + 6 12 mois de lutte

De l'année écoulée, Dialla Kanouté en aura passé la moitié en prison. "6 mois et 6 jours", précise-t-il. Les dates de son périple judiciaire sont gravées dans sa mémoire, à jamais semble-t-il.

Condamné le 24 août 1996 à deux mois de prison, incarcéré à la Santé (avec Mamadou Kanté, qui sera expulsé le 3 janvier 1997), il est maintenu en détention jusqu'au 2 novembre, date à laquelle il est conduit à l'aéroport pour Bamako. Après son refus d'embarquer, le Tribunal de Bobigny le condamne, le 3 novembre 1996, à 4 mois de prison qu'il effectue à Fleury Mérois, "4 mois pleins", précise-t-il à nouveau. L'appel qu'il dépose ne sera jugé que le 28 février 1997, "2 jours seulement" avant sa libération, qui intervient le 3 mars, marquée par le chaleureux accueil de la Famille.

"C'était long, mais je n'ai jamais perdu courage. Lorsque j'avais un peu d'argent envoyé par la Famille ou des soutiens, je pouvais écouter la radio ou la télévision. J'ai appris ainsi que la lutte continuait et s'élargissait, et ça m'a aidé à tenir. Les lettres de Marie-Claude ont aussi été précieuses pour mon moral, je savais qu'on ne m'oubliait pas."

Les yeux de Dialla s'attristent à l'évocation de l'expulsion des trois ex-grévistes de la faim, apprise à la radio : "Ca, c'était très dur ; eux, on n'avait pas le droit d'y toucher."

L'INJUSTICE

"J'écoute souvent la radio, et dans la nuit du dimanche 17 mars 1996, j'entend que l'église Saint-Ambroise est occupée par des sans papiers. Je me suis dit que c'était une bonne idée, et j'ai décidé de les rejoindre. Nous sommes tous du même continent et nous sommes tous là pour la revendication qui est à la base de la lutte des sans papiers.

J'ai préparé mes affaires et le mardi, je me suis rendu à l'église. Là, il y avait plus de 400 personnes, et parmi ces personnes je n'en connaissais aucune.

Quand je suis arrivé avec mon dossier, les gens de Droit devant, de SOS Racisme et des sans papiers étaient réunis devant l'église ; je leur ai demandé s'il était possible de s'inscrire sur une liste et de déposer son dossier. La réponse fut en effet on peut déposer son dossier, à condition

de payer 50 francs. Ces 50 francs prouvaient le sérieux des personnes qui se rendaient à l'église. Il y avait tant de monde que la situation était dure à gérer. En fin de compte, ils n'ont jamais pris nos 50 francs. On m'a alors montré un sac poubelle où tout le monde mettait son dossier, j'y ai mis le mien également. Les réunions n'étaient pas faciles à mettre en place du fait des différences de langues. J'ai toujours pensé que c'est l'injustice qui nous a mis dans cette condition là.

Depuis ce jour, je n'ai pas quitté la lutte, j'ai fait toutes les occupations et, au jour d'aujourd'hui, je vis toujours avec les autres sans papiers au 32."

Diallo Madou

Originaire de la région de Kayes (Mali), le père décédé, c'est sur l'aîné de ses trois enfants que compte la mère de Dialla pour faire vivre la famille. "Elle ne comprend pas pourquoi j'ai fait de la prison." Qui donc le comprendrait ? Maintenant ? "Je continue la lutte. J'en ai été privé la moitié de cette année. Je suis content d'être avec les camarades pour l'anniversaire du début de la lutte." Dialla a 27 ans.

LE RETARD

"Avec les papiers, ce qui me tracasse", explique Salitegui Makalou, arrivé en France en 1989, debouté du droit d'asile, "c'est le retard. Depuis le début de la lutte, et même avant, je n'ai pas pu travaillé ni mettre d'argent de côté pour ma famille."

Licencié en 1993, après la fermeture de l'entreprise où il travaillait comme soudeur, y compris après le non renouvellement de ses papiers en 1992, il n'a pas reconnu par les ASSEDEC et ne perçoit aucune indemnité. Le directeur du bureau de poste où il se rend pour retirer son argent déposé sur CCP, comme il ne peut produire de papiers, appelle la police qui l'arrête. Une fois relâché, il s'adresse à un avocat ; l'argent qu'il parvient à récupérer fond alors en honoraires. Après trois renouvellements d'APS (autorisation provisoire de séjour) sans droit au travail, le dernier récépissé de Salitegui n'a pas été reconduit ; "alors, comment je vais m'en sortir pour le retard ?"

LA DIGNITÉ

En même temps qu'elle constitue l'une des revendications de l'ensemble des Saint-Bernard, la dignité dont font preuve les femmes est sans doute l'un des aspects les plus frappants, tout au long de cette année de lutte, de souffrances, de brimades de toutes sortes.

Outre la similitude de leur prénom, celle de leur situation a rapproché 2 d'entre elles, et fait de Diako et de Fatoumata, 2 "frère et soeur". Ces 4 là forment une famille, à laquelle manquent cruellement les pères, Diagui et Mamadou, expulsés depuis l'assaut de l'église, contrairement aux promesses gouvernementales de ne pas séparer les familles.

Si la dignité avait un visage, ce serait sans conteste celui de ces deux femmes, si elle avait un prénom, on l'appellerait Sira.

UN AN HORS DE L'OMBRE...

... un an de harcèlement

Il y a un an, des sans-papiers sortent de l'ombre pour dénoncer la manière dont la législation française, après une vingtaine de modifications en une vingtaine d'années, les met et les maintient dans un vide juridique. Ce vide juridique qui incite les guichets des diverses administrations françaises, au premier rang desquelles les préfectures, souvent aussi l'Ofpra, à prolonger et accentuer des situations de précarité. Ce vide juridique qui permet également à divers corps de police d'exercer brimades et vexations à leur rencontre (contrôle au faciès, paroles méprisantes et agressives, brutalités...) avec souvent, à la clé, la garde à vue, le centre de rétention, la prison, la confiscation des papiers, puis éventuellement l'expulsion, avec pour tout bagage un pantalon et une chemise, après des années de travail pour lesquelles on a payé impôts et cotisations sociales. Les sans papiers de Saint-Bernard ont ouvert la voie en réussissant à mettre leur situation sur la place publique, et à bénéficier de diverses cascades de résonance médiatiques. D'autres ont suivi, à Paris, dans l'agglomération parisienne, en province...

Où en est-on, un an plus tard ?

Les Saint-Bernard ont payé un lourd tribut : plusieurs expulsions (pourquoi ceux-là plutôt que d'autres ?), plusieurs emprisonnements (pourquoi ceux-là plutôt que d'autres ?), un décès par maladie non détectée (absence de protection sociale et sanitaire). Mais pour la plupart, ils sont plus que jamais contraints, au quotidien, à des comportements de clandestins, et à la précarité accentuée sans emploi. Ceux qui ont été "régularisés" (pourquoi ceux-là plutôt que d'autres ?) n'ont pas, pour eux et pour leurs familles, d'avenir prévisible au-delà de quelques mois. Car la seule réponse du pouvoir a été pendant 1 an, et est toujours, la répression...

Régularisation globale de tous les sans papiers
Libération des sans papiers emprisonnés
Retour en France des expulsés
Libre circulation des personnes
Abrogation des lois Pasqua, Joxe, Méhaignerie et Debré

TANDIS QUE SE DISCUTAIT...

... le projet de loi Debré

Fin février...

la police continue d'interpeller des sans papiers rafelés un par un, au travail, à une cabine téléphonique, ou pour avoir traversé à minuit en dehors des passages piétonniers une rue déserte.

Fin février...

Sakho Nama, qui participait à la Caravane des sans papiers du Sud-Ouest, est interpellé et retenu 48 h alors qu'il se rend à l'aéroport de Toulouse pour se présenter le matin même à une audience du Tribunal de Paris.*

Fin février...

Boubou Coulibaly se fait arrêter, affecter un avocat commis d'office, puis mettre dans l'avion, en 24 heures pendant que son avocat, courant aux nouvelles, se voit répondre qu'il est en centre de rétention.

Fin février...

la police regarde des sans papiers participer à des manifestations d'envergure, sans intervenir mais en n'omettant ni de photographier, ni de filmer.

* Sakho Nama a été arrêté à nouveau le 2 mars 1997, puis incarcéré à la prison de la Santé.

caravane

A l'occasion d'une nouvelle caravane, les Saint-Bernard se sont rendus successivement à :

- Verdun où, malgré les tracasseries policières, ils ont pu déposer une gerbe de fleur
 - Charleville Mézières, où ils ont manifesté au côté d'étudiants pour protester contre la venue de Bruno Mégret dans la commune
 - Reims
 - Roubaix
 - Lille
 - Chartres
- Cette caravane, destinée à informer la population sur la situation des sans papiers, a été bouleversée à 4 reprises par des interpellations et contrôles d'identité...

reconduites à la frontière

Parmi les Saint-Bernard, 20 ont été expulsés :

- 13 personnes suite à l'évacuation de St-Bernard
- Diara Diadié, après plusieurs mois passés en prison, expulsé le 2 janvier 1997
- Mamadou Kanté, lui aussi emprisonné, expulsé le 3 janvier 1997
- Tiana Coulibaly, expulsé le 8 janvier 1997
- Sidi Diara, Moussa Sissoko et Karounga Diagouraga, ex-grévistes de la faim, expulsés le 10 janvier 1997
- Boubou Coulibaly, expulsé le 20 février 1997.

NÉGOCIATIONS UNILATÉRALES sans papiers de Lille

Mercredi 12 mars 1997, le Préfet du Nord donne l'ordre d'évacuer huit des sans papiers de Lille, jugés en danger après 58 jours de grève de la faim.

L'intervention des sapeurs pompiers et des forces de police, à caractère strictement médical, commence à 10 heures du matin ; les civières des grévistes sont embarquées en direction des 3 hôpitaux de la région. Les soutiens, qui s'étaient couchés par terre, bloquant le départ des véhicules, sont confrontés à l'intervention des CRS.

La grève de la faim se poursuit, y compris pour deux des grévistes, toujours en observation à l'hôpital - les 6 autres étant retourné à la MNE (Maison de la nature et de l'environnement). Au 62ème jour de leur grève de la faim, la seule proposition de la Préfecture du Nord aux sans papiers de Lille est de leur promettre une négociation au cas par cas de chacun des dossiers, à condition qu'ils aient quitté le local qui les abrite actuellement.

Voici le texte lu à l'écran depuis le 26 mars par Madjiguène Cissé, et diffusé dans plus de 300 salles de cinéma.

"Nous sans papiers de France, nous déclarons. Nous vivons parmi vous, pour la plupart, depuis des années. Nous sommes en général entrés régulièrement sur le territoire français. Nous avons été arbitrairement rejetés dans l'illégalité par le durcissement des lois successives qui permettaient aux préfetures de ne plus renouveler nos titres de séjour et par des restrictions apportées au droit d'asile. Nous sommes parfois des célibataires qui permettons souvent à notre famille de survivre au pays ; mais nous vivons fréquemment aussi avec nos conjoints et nos enfants nés en France ou venus tout petits. Nous avons en France nos familles mais aussi nos amis. Nous payons nos impôts, nos loyers, nos charges... et nos cotisations sociales, lorsqu'on nous permet de travailler régulièrement. Quand nous ne connaissons pas le chômage et la précarité, nous travaillons durement dans la confection, la maroquinerie, le bâtiment, la restauration, le nettoyage et dans bien d'autres secteurs. Nous subissons les conditions de travail que nous imposent les entreprises et que vous pouvez refuser plus facilement que nous. Car d'être des sans papiers fait de nous des sans droits."

Nous demandons des papiers pour ne plus être victimes de l'arbitraire des administrations, des employeurs, des propriétaires. Nous demandons des papiers pour ne plus être exposés à la délation et au chantage. Nous demandons des papiers pour ne plus subir l'humiliation des contrôles au faciès, les mises en rétention, les reconduites à la frontière, l'éclatement de nos familles, la peur perpétuelle. Le premier ministre de la France avait promis que les familles ne seraient pas séparées : nous demandons que cette promesse soit enfin tenue. Nous demandons que les conventions européennes et internationales auxquelles a souscrit la République française soient respectées. La France doit rester la patrie des droits de l'homme. Nous comptons sur le soutien d'un grand nombre de Français, dont les libertés pourraient se trouver menacées si nos droits continuaient d'être ignorés. Les exemples de l'Italie, du Portugal et à plusieurs reprises de la France même, démontrent qu'une régularisation globale est tout à fait possible, nous demandons notre régularisation. Nous ne sommes pas des clandestins. Nous apparaissions au grand jour."

le papier des St Bernard

journal d'informations sur la lutte pour leurs droits des « sans papiers de Saint-Bernard »

N°8

scandaleuse expulsion de Sema Camara



Pendant la grève de la faim (52 jours) à St-Bernard, Sema (à gauche) avec Lamine Dembélé: tous deux sont montés jusque dans l'avion par lequel ont été expulsés (scotchés, menottés, chloroformés) Moussa Sissoko, Sidi Diarra, Karounga Diagouraga, trois autres ex-grévistes de la faim, et n'ont dû qu'à leur sang-froid de ne pas subir le même sort ce jour-là, 10 janvier. A droite: Sema, le lendemain, 11 janvier, lors du rassemblement de protestation contre cette expulsion

PARRAINAGES

L'opération "parrainage de sans papiers", initiée par l'association Droits Devant, continue. C'est ainsi que le samedi 22 mars, deux cérémonies ont lieu simultanément à la Mairie de Colombes et à la Mairie de Paris XIXe, où des sans papiers de Saint-Bernard sont parrainés : Hamady Camara à Colombes, Bandjoukou Diakitè, Mohamed Coulibaly et El Hadj Camara à Paris XIXe. Dans les deux cas, la cérémonie se déroule dans la prestigieuse salle des mariages, et le Maire, entouré de nombreux maires-adjoints avec leurs écharpes tricolores en bandoulière, et d'autres conseillers municipaux, accueillent une trentaine de sans papiers, devant une salle comble. A Colombes, il y a également un invité de marque, le Professeur Léon Schwartzberg. Le Maire fait un discours exprimant la solidarité de la Mairie et des personnes présentes avec les sans papiers, et rappelant la devise de la République - Liberté, Égalité, Fraternité - et ses traditions d'accueil aux étrangers. Puis, les uns après les autres, chaque sans papiers et ses deux parrains (élus municipaux ou autres citoyens), viennent répondre solennellement OUI aux questions du Maire : "Monsieur X, Madame Y, acceptez-vous de parrainer Monsieur (ou Madame) Z ? Monsieur (ou Madame) Z, acceptez-vous Monsieur X et Madame Y comme parrains ?" Chaque filleul se voit remettre une carte de parrainage, gage de solidarité des parrains, et témoin éventuel devant la police que le sans papiers n'est pas isolé.

Vous désirez apporter votre contribution aux sans papiers de Saint-Bernard : voici une liste qui pourra vous y aider.

- lait 1/2 écrémé UHT (100 litres / semaine) •
 - lait 1er âge / 2nd âge •
- eau minérale (300 litres par semaine) •
- thé • café (3 kilos par semaine) • pain •
 - sucre (2 kilos par semaine) •
 - huile • sel •
 - riz • tomate concentrée •
- boissons sucrées (pas d'alcool) •
 - goûter • sucreries •
 - petits pots (sans porc) •
 - couches (toutes tailles) •
 - jouets •
 - tendresse... •

Soutien financier
chèques à l'ordre de

- CFDT Cheminots - Solidarité Sans-Papiers •
CFDT - 22 rue Pajol - 75018 Paris
- CCP - CGT •
6284L Paris - Solidarité Sans-Papiers

Le Papier des Saint-Bernard est réalisé par des bénévoles, des sans-papiers et les délégués des familles de Saint-Bernard, à l'acceptation desquels est soumise la publication des articles, informations,...

SANS PAPIERS DE SAINT-BERNARD
32, rue du Faubourg Poissonnière
75010 Paris
© 06 60 42 46 27
Internet : <http://bok.net/pajol>
Audiotel : 08 36 68 73 93

28 avril 1997 - Numéro 8

livres

"Curé des sans papiers"
de Henri Coindé,
l'ancien curé de l'église Saint-Bernard :
"Cette rencontre est la plus enrichissante de ma vie de prêtre."
Éditions du Cerf

"Sorti de l'ombre"
de Mamady Sané,
Éditions le Temps des Cerises

"Dans la peau d'un sans papiers"
de Ababakar Diop,
Éditions du Seuil.

documentaires

La K7 vidéo du film
"La Ballade des Sans-Papiers"
relatant la lutte des sans papiers de Saint-Bernard depuis le 18 mars 1996, est en vente
32 rue Fg Poissonnière, Paris 10e
Prix : 200 Frs dont 100 Frs reversés aux Sans-Papiers

Ababacar Diop: A PROPOS DES EXPULSÉS

Les conditions dans lesquelles les sans papiers sont expulsés méritent qu'on y revienne tout le temps. Il faut sans cesse harceler les pouvoirs publics pour les pousser jusque dans leurs derniers retranchements. Il est inadmissible que les sans papiers, dont le seul crime - si c'est un crime - est d'avoir participé à un mouvement dont l'objectif est de montrer au grand jour les inadéquations et les injustices tant décriées des lois qui nous gouvernent, soient ainsi traités. L'expulsion est préparée d'avance par la police française, au mépris des droits de la défense. En voilà une pratique douteuse, dans ce pays réputé être le pays des droits de l'homme et du citoyen, où la police républicaine s'enivre du respect de la loi comme un ivrogne emporté par les vapeurs de l'alcool !

Il avait réussi, in extremis, à échapper à l'expulsion dont furent victimes ses trois compagnons le 10 janvier, et témoigné des conditions inhumaines de celle-ci. Sema Camara, ex-gréviste de la faim, a été expulsé à son tour le 19 mars. Il a, par téléphone, fait le récit de sa terrible odyssée.

Les sans-papiers de Saint-Bernard

APPEL

Dans la campagne électorale, aucun parti ne parle des sans-papiers. **Nous les sans-papiers, nous sommes une partie de la population.** Nous sommes en lutte depuis plus d'un an. Ça fait plus d'un an qu'on lutte pour notre régularisation : **depuis le 18 mars 1996, nous sommes sortis de l'ombre pour montrer que nous ne sommes pas des clandestins, nous sommes des sans-papiers.** Ce que ça veut dire sans-papiers, c'est que nous sommes ici, nous vivons ici, depuis des années. Nous avons travaillé avec des papiers en règle, nous avons cotisé à toutes les caisses de l'État français. Un jour, des lois nous ont privés de nos papiers, de nos droits fondamentaux. on ne peut plus vivre, travailler, se soigner, circuler librement comme dans un pays de droits.

La campagne électorale, c'est le moment où les partis qui s'affrontent pour l'élection proposent des choses à la population. Nous, les sans-papiers, nous sommes une partie de la population et nous disons : **qu'est-ce-que les partis disent et proposent sur la question des papiers ? C'est une question importante, il faut la poser.**

Nous la posons, nous voulons en discuter. **Nous allons organiser une conférence de presse** à laquelle nous inviterons les représentants des partis et associations à venir discuter de cette question, et entendre ce qu'ils ont à nous dire. **Nous organiserons aussi un meeting des sans-papiers pour faire entendre que les sans-papiers sont une partie de la population de ce pays.** Nous vous proposons de nous aider à le préparer :

Rendez-vous le 5 mai à 19 heures, au 32 rue du Faubourg poissonnière, 75010 Paris.

Les sans-papiers de Saint-Bernard

le 28 avril 1997

A L'ATTENTION DE:

GX

Communiqué

Paris le 20 juin 1997

POUR UNE VRAIE RÉGULARISATION DES SANS- PAPIERS POUR UN DÉBAT NATIONAL AVANT LA NOUVELLE LOI SUR L'IMMIGRATION

Nos organisations déplorent l'absence totale de dialogue dans la préparation des mesures de régularisation des sans-papiers.

La méthode utilisée et les informations dont nous disposons laissent penser que les mesures envisagées ne répondront pas aux attentes légitimes des sans-papiers.

Nos organisations mettent en garde le gouvernement contre un dispositif de toute évidence étriqué. L'objectif doit être celui d'une régularisation qui apure les conséquences de plus de vingt ans de politiques de fermeture des frontières.

Quant au projet de loi global sur l'immigration, annoncé par le premier ministre, nos associations souhaitent que s'ouvre un véritable débat national qui permette, en prenant le temps nécessaire, l'élaboration concertée d'une autre politique ne reposant plus sur le mythe de la fermeture des frontières.

Elles espèrent que la mission interministérielle de 2 mois confiée à M. Patrick Weil sera le prélude à ce débat national et qu'elle ne s'y substituera pas.

AIDES-FRANCE, COMITÉ DES SANS LOGIS (CdSL), SERVICE OECUMÉNIQUE D'ENTRAIDE (CIMADE), DROITS DEVANT!., EMMAÛS-FRANCE, FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS (FASTI), GROUPE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN DES IMMIGRÉS (GISTI), LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ((LDH), MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES (MRAP), Secrétariat National de la Pastorale des Migrants (SNPM), SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCS (SAF), SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE (SM)

Revendications minimales pour une régularisation des sans-papiers

1. Les critères des médiateurs réévalués par la CNCDH constituent une bonne plateforme de départ. Il ne faut cependant pas perdre de vue que :

- les critères proposés par les médiateurs l'ont été dans un climat politique particulier, sous la pression du rapport Sauvaigo sur l'immigration et de la présentation du premier avant-projet Debré,
- les attentes des sans-papiers, des associations des droits de l'homme, des syndicats, du mouvement social...vis à vis du nouveau gouvernement sont d'une autre nature et la Gauche récemment élue est portée par des espoirs forts de 49 % des électeurs.
- la bataille parlementaire sur le projet Debré de février-mars 1997, au Sénat puis à l'Assemblée nationale, a été l'occasion de prises de positions claires et courageuses de l'opposition désormais revenue au gouvernement. Ce dernier est engagé par la bataille d'hier.

2. Cette plateforme est néanmoins insuffisante pour permettre la régularisation du plus grand nombre possible de sans-papiers actuellement présents sur le territoire français.

Ne pas régulariser l'essentiel du « stock » actuellement présent sur le territoire français implique inévitablement le maintien à très long terme dans la clandestinité de personnes qui ne repartiront pas ou feront de multiples tentatives de retour, avec des conséquences déplorables sur :

- les droits fondamentaux des enfants, notamment leur droit à la vie, à la santé, à la scolarisation,
- les droits fondamentaux des personnes les plus précaires et les plus vulnérables, en particulier femmes seules et chargées d'enfants,
- la santé physique et mentale de l'ensemble des familles...

Cette régularisation doit être considérée comme une « régularisation de la dernière chance » car les personnes non régularisées par ce gouvernement ne le seront de toute évidence pas lors d'un éventuel changement de majorité en faveur d'une droite extrême. Il n'y a donc pas droit à l'erreur.

3. Il convient donc de leur donner une interprétation extensive pour englober en particulier :

- les personnes possédant en France leurs attaches personnelles et familiales (article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, article 25 de l'ordonnance du 2-11-1945) et frappées de mesures judiciaires et /ou administratives d'éloignement du territoire (« double peine ») en revenant à l'interprétation de 1981 de l'article 26 (applicable uniquement aux espions et terroristes)
- les familles en situation de polygamie présentes sur le territoire ou y résidant antérieurement à la loi du 24 août 1993 en vertu du principe de non rétroactivité des lois,
- les demandeurs d'asile ayant été déboutés en raison d'une application restrictive de la conventions de Genève,

- les demandeurs d'asile territorial ne souhaitant pas obtenir le statut de réfugiés,
- les personnes dont l'intégrité serait menacée en cas de renvoi dans le pays d'origine :
 - femmes seules et leurs enfants,

4. Il est indispensable d'assurer le découplage résidence/travail :

L'expérience de l'Espagne lors de la régularisation de 1986 prouve qu' 1 à 2 ans après la délivrance d'un titre de séjour de nature précaire, quelques 50% des personnes régularisées étaient retombées dans la clandestinité, faute de pouvoir remplir les conditions imposées au regard du travail : contrat en cours ou promesse d'embauche.

5. Moratoire immédiat sur l'éloignement des sans-papiers correspondant aux critères minimaux ci-dessus mentionnés.

6. Orientation vers une procédure de régularisation de type portugais, avec fort engagement du pouvoir politique pour favoriser l'information et le « recensement » des sans-papiers à travers le pays.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

89, rue Oberkampf
75543 PARIS cedex 11
Fax : 01.43.14.83.50
Tél : 01.43.14.83.53

Communiqué de presse

21/08/97

Réf. BH/MA/n° 062

23 AOUT 1996 - 23 AOUT 1997 : L'ANNIVERSAIRE DE LA HONTE

Le MRAP, en cette veille de 23 août 1997, tient à exprimer son soutien renouvelé aux sans-papiers honteusement expulsés à la hache de l'église de Saint-Bernard et à l'ensemble des collectifs de sans-papiers qui ne cessent de se développer à travers la France et luttent pour le droit de vivre dignement et humainement en France. Le MRAP qui partage leurs espoirs et leurs attentes trop longtemps déçus, déplore que le Gouvernement de Monsieur Lionel Jospin ne se soit pas résolument engagé dans la voie d'un moratoire sur les éloignements du territoire et de la régularisation pour l'ensemble des sans-papiers présents en France.

L'approche inutilement restrictive de la circulaire du 24 juin 1997, par ailleurs porteuse d'espoirs, laissera perdurer d'innombrables situations « inhumaines et inextricables ». Pour éviter que ne se perpétuent à l'avenir de nouveaux « Saint-Bernard », les projets de nouvelles lois sur l'immigration et la nationalité, prévus pour l'automne, ne sauraient éluder l'abrogation des lois Pasqua et Debré ainsi que de l'ensemble des dispositions anti-immigrés et la mise en oeuvre d'un projet novateur qui remette au coeur de la Politique Républicaine, l'Egalité des droits, la Citoyenneté pour tous et la Solidarité dans le co-développement.

Le MRAP réitère avec force ses demandes de

- moratoire sur les éloignements du territoire pendant la période d'instruction des demandes de régularisations,
- amnistie pour les « doubles peines »,
- large régularisation de l'ensemble des sans-papiers.

Le MRAP appelle tous les citoyens à se joindre à la manifestation organisée par la Coordination nationale de Sans-Papiers dans le quartier de la Goutte d'Or ainsi qu'à la «Chaîne humaine» autour de l'église Saint-Bernard

SAMEDI 23 JUILLET 1997 A 14h00 AU M° BARBES

*Au 17ème mois de la lutte,
la solidarité financière
est de plus en plus nécessaire.*

SOUTIEN FINANCIER
chèques à l'ordre de

- CFDT Cheminots - Solidarité Sans-Papiers.
CFDT - 22 rue Pajol - 75018 Paris
- CCP - CGT.
6284L Paris - Solidarité Sans-Papiers

- lait 1/2 écrémé UHT (100 litres / semaine)•
- lait 1er âge / 2nd âge•
- eau minérale (300 litres par semaine)•
- thé•
- café (3 kilos par semaine)•
- pain•
- sucre (2 kilos par semaine)•
- huile• sel•
- riz•
- tomate concentrée•
- légumes et fruits frais•
- jus de fruits•
- petits pots (sans porc)•
- couches (toutes tailles)•
- jouets•
- tendresse...•

EH! LES ARTISTES...



Donnez une de vos oeuvres à la Galerie "AFRIQUE À COEUR" pour la vente aux enchères qui sera organisée à la rentrée par l'association "Solidarité avec les sans papiers de St-Bernard", au profit des sans papiers de Saint-Bernard. Si vous connaissez des commissaires priseurs sympathiques à la lutte, prévenez-les !

GALERIE AFRIQUE À COEUR
17bis rue Saint-Paul
(dans une cour)
75004 Paris
Tel : 01 42 77 57 43

ASSOCIATION SOLIDARITE
AVEC LES SANS PAPIERS
DE ST-BERNARD
51, quai de Valmy - 75010 Paris
Tel : 06 08 37 67 91

Le Papier des Saint-Bernard
est réalisé par des bénévoles,
des sans-papiers et les délégués
des familles de Saint-Bernard,
à l'acceptation desquels
est soumise la publication
des articles, informations...

SANS PAPIERS
DE SAINT-BERNARD
32, rue du Faubourg
Poissonnière
75010 Paris
☎ 06 11 55 30 32
Internet : <http://bok.net/pajol>
Audiotel : 08 36 68 73 93

18 août 1997 - Numéro 11

livres

"Sorti de l'ombre"
de Mamady Sané,
Éditions le Temps des Cerises

"Dans la peau d'un sans papiers"
de Ababakar Diop,
Éditions du Seuil.

"Curé des sans papiers"
de Henri Coindé, l'ancien curé de St-Bernard :
"Cette rencontre est la plus enrichissante
de ma vie de prêtre." (Éditions du Cerf)

documentaire

La K7 vidéo du film
"La Ballade
des Sans-Papiers"

relatant la lutte des sans
papiers de Saint-Bernard
depuis le 18 mars 1996,
est en vente
32 rue Fg Poissonnière,
Paris 10e
Prix : 200 Frs
dont 100 Frs reversés
aux Sans-Papiers

18 MARS 96 - 18 AOUT 97

17 mois de lutte

le papier des St Bernard

journal d'informations sur la lutte pour leurs
droits des « sans papiers de Saint-Bernard »

N°11

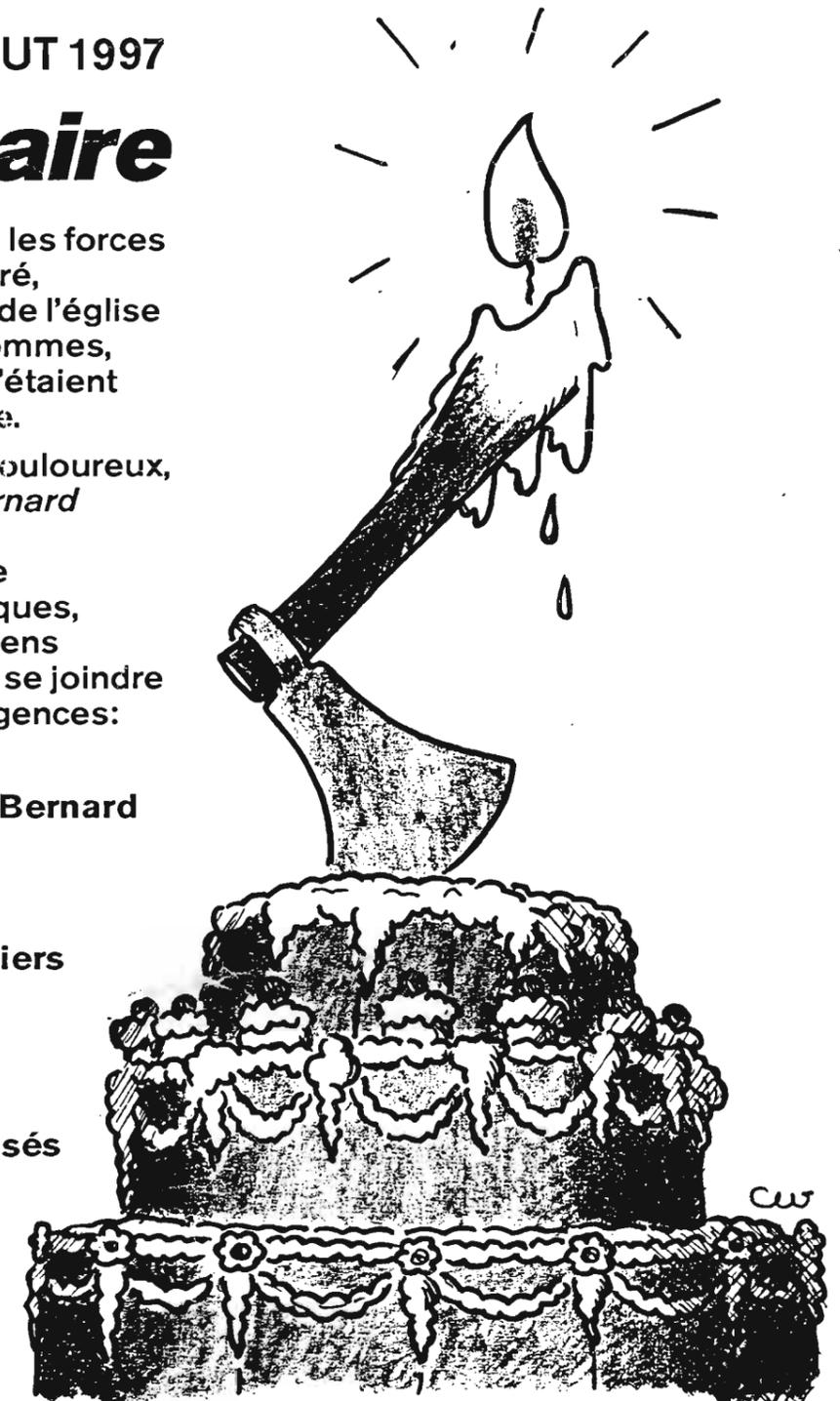
23 AOUT 1996 ● 23 AOUT 1997

L'anniversaire

Le 23 août 1996 fut le jour où les forces de l'ordre répressif ont fracturé, à l'aide d'une hache, la porte de l'église Saint-Bernard, lieu où des hommes, des femmes et des enfants s'étaient réfugiés pour une juste cause.

A l'occasion de ce souvenir douloureux, les *sans papiers de Saint-Bernard* appellent les associations, les syndicats, les collectifs de sans papiers, les partis politiques, les travailleurs, tous les soutiens et la coordination nationale à se joindre à eux pour rappeler leurs exigences:

- la régularisation de tous les sans papiers de Saint-Bernard
- la régularisation de tous les sans papiers en lutte
- la libération des sans papiers emprisonnés
- un moratoire sur les expulsions
- le retour de tous les expulsés
- l'éclaircissement de la circulaire du 24/06/97 émanant du ministère de l'Intérieur sur les régularisations à titre exceptionnel



GOLO LE SINGE* ... une bataille sans merci

Il était une fois, sous le règne de "Golo le Singe", de braves africains venus d'horizons lointains, réunis pour réclamer et gagner leurs droits. Brandissant le drapeau de la Liberté, soutenus par leurs amis français, ils engagèrent une bataille sans merci contre "Golo le Singe" et ses enfants.

Au petit matin du 23 août 1996, les cloches de l'Eglise sonnèrent à toute volée pour réveiller le quartier. Quelques secondes auparavant, une voix de femme depuis l'entrée de l'Eglise s'éleva : "Ca y est, ils arrivent !" Un homme invita l'ensemble des personnes massées devant l'entrée à s'asseoir calmement et à rester ainsi, pacifiquement.

Aussitôt, tous les occupants de l'Eglise St-Bernard se mirent debout et rangèrent les chaises pour que le Curé puisse faire la messe, afin que les enfants de "Golo le Singe" ne puissent entrer. Pendant la prière, les amis français essayèrent de toutes leurs forces de retenir hors de l'Eglise ces hommes armés, dépourvus de respect pour la Maison de Dieu et pour ses occupants. Hélas, ils parvinrent à leur fin quelques minutes plus tard : brusquement, le son des coups de haches qui s'abattaient contre les portes de l'Eglise se fait entendre. S'étant ainsi frayé un chemin, ils lancent, sous le regard des

caméras, leur horrible gaz lacrymogène ; là, se trouvent, au milieu des adultes, de nombreux enfants dont un bébé né quatre jours plus tôt.

Vêtus de tenues sombres, bottés - non comme le Chat Botté, mais pour faire la guerre aux plus démunis sans se faire mal-fusils au poing, ils envahissent alors l'Eglise, marchant en fil indienne. Le Curé, les larmes dans la voix, continue quelques secondes la prière, puis est obligé de s'interrompre, sous la pression de ces hommes armés.

L'évacuation, manu-militari, de l'Eglise, commence : triage des blancs d'un côté, des noirs de l'autre ; embarquement des sans papiers de St-Bernard au centre de rétention administrative ou dans les cellules de la Cité (Préfecture de Police de Paris).

Nos amis français, courageux et déterminés, organisent sur le champ une manifestation qui aura lieu le jour même, pleine de force, d'émotion, traversant Paris pour se terminer la nuit à proximité du centre de rétention à Vincennes. Nos amis français en lutte pour la défense de la Démocratie et des Droits de l'Homme, de la véritable République, remuent ciel et terre et, finalement, nous sommes libérés.

A l'occasion de ce dramatique souvenir, les sans papiers de Saint-Bernard appellent à commémorer l'anniversaire de ces événements tragiques. Tout n'est pas encore résolu. Animés de confiance lors de la victoire de la gauche aux élections législatives de juin 1997, une fête s'est tenue alors au 32, rue du Faubourg Poissonnière, local des sans papiers de St-Bernard, pour savourer la venue d'un nouveau gouvernement de gauche. Arrive la circulaire du nouveau Ministre de l'Intérieur, en date du 24 juin 1997 : elle enlève toute illusion aux sans papiers. La face cachée de cette circulaire consiste en ceci : elle permet de faire un recensement de tous les sans papiers se trouvant en France, "terre de liberté". Elle ne permet pas de régulariser tous les sans papiers en lutte.

Nous, sans papiers de St-Bernard, comptons sur l'esprit de justice, de générosité et de compréhension du Ministre de l'Intérieur pour tous ceux qui se battent dans la difficulté de leur vie quotidienne pour une régularisation globale du Collectif de St-Bernard, où les sans papiers ont osé lutter et se monter à visage découvert en "sortant de l'ombre".

Nous, sans papiers de St-Bernard, sommes totalement solidaires avec tous les autres sans papiers en lutte.

* A vous de deviner qui est "Golo le Singe" !

M. S. , sans papiers de St-Bernard,
Paris, le 16 août 1997.

LA FACE HIDEUSE du briseur d'Eglise

C'était il y a un an. Les haches de la gendarmerie française, devancées de grenades lacrymogènes, réveillaient à l'aube hommes, femmes et enfants endormis dans leur refuge de St-Bernard. Près de 2000 gardes mobiles les en délogèrent, après avoir marché sur des centaines de françaises et de français assis en rempart. Il y a un an exactement, la France exposait au monde entier la face hideuse du briseur d'église qui, pour nous chasser, nous, étrangers, était prêt à marcher sur ses lois et sur ses propres traditions.

Un an après, nous saluons et rendons hommages à tous ceux qui ont été là, à nos morts, à nos expulsés, à nos grévistes de la faim, à ceux d'entre nous qui ont connu la prison sans avoir jamais rien fait de mal.

Un an après, nous y voilà toujours, agressés à nouveau à la mairie du 18e arrondissement, une circulaire frileuse, la circulaire Chevènement, qui créera de nouveaux Saint-Bernard tant les problèmes que nous soulevons sont ins-

tallés au coeur du système qui régit, en France, la vie des étrangers. Fiers d'avoir "viré" Debré, nous ne sommes pas encore tranquilisés malgré le changement de gouvernement. Alors nous continuons de nous battre et nous continuerons suivant les mêmes modalités, car nous sommes dans nos droits.

Un an après, nous voulons que personnes n'oublie, nous voulons dire que cette affaire doit être résolue dans le fond. Nous ne voulons plus que des étrangers, réfugiés dans une église pour se protéger de la police et de la force brutale, puissent être attaqués, raflés, menottés, chloroformés, expulsés. Nous voulons que la lutte pour la dignité humaine que nous avons menée porte les fruits du respect, que personne ne subisse plus les humiliations que nous avons connues. Nous voulons que les étrangers soient respectés, en France, comme tous les travailleurs, dans leurs droits.

C'est pourquoi Nous, étrangers sans papiers, continuons de nous battre, avec ceux de Saint-Bernard, pour :

- la régularisation de tous les sans papiers
- l'arrêt des expulsions et le retour des expulsés
- l'arrêt des emprisonnement pour défaut de papiers
- l'abrogation des lois et circulaires anti-immigrés

Sans papiers en lutte - Coopération Nationale

LE RAPPORT WEIL ou la danse du sorcier

Comme cela a toujours été, les sans papiers de Saint-Bernard font une réunion chaque 48 heures. Après sa parution, le rapport Weil sur l'immigration est venu en discussion lors de l'une de ces réunions : très vite, nous avons compris qu'il s'agit de la "danse du sorcier". La danse du sorcier, en effet, se danse ainsi : un pas devant, un pas derrière, c'est à dire un pas du pied droit, un pas du pied gauche ; pour bien danser, il faut compter les pas de ses deux pieds. Concernant le code de la nationalité, et en observant la façon dont se danse la danse du sorcier, on découvre qu'il s'agit de la même manière de danser. L'un dit : quand tu danses, il te faut danser, avec le pied droit, dix huit fois, avant d'être accepté.

L'autre dit : il faut danser en comptant tous les pas, sans se tromper, jusqu'à dix huit pas ; un seul faux pas... et tu n'es pas accepté. Pour les danseurs du pied droit, et pour les danseurs du pied gauche, il faut donc compter tous les pas de danse, droite-gauche, afin de bien danser.

Pour ce qui est de la nationalité française concernant les enfants nés sur le sol français, c'est du pareil au même, dans le rapport Weil et chez ses prédécesseurs.

Tant qu'il n'y a pas de changement, la lutte des sans papiers continue. Droite-gauche ! Est-ce que ce sont les mêmes personnes ?

A. F. , sans papiers de St-Bernard
Paris, le 12 août 1997.

Régularisation
globale de tous les sans papiers
Libération des sans papiers
emprisonnés
Retour en France des expulsés
Libre circulation des personnes
Abrogation des lois
Pasqua, Joxe, Méhaignerie
et Debré

Depuis maintenant 17 mois, des hommes et des femmes se battent au quotidien pour revendiquer leur droit au respect et à la dignité humaine. A l'Eglise Saint-Bernard, alors que notre question était simple, la seule réponse des pouvoirs publics a été les coups de hache, de gaz lacrymogène. Nous, sans papiers, nous célébrons ce 23 août 1997 un moment de souffrance inoubliable. Nous souhaitons que cet événement de tristesse reste un souvenir pour tous les sans papiers, tout comme pour leurs soutiens. Nous n'oublions en aucun cas le règlement des régularisations, en cours actuellement, et attendons toujours des nouveaux pouvoirs publics la tenue de leurs promesses et leur soutien aux sans papiers de St-Bernard et à l'ensemble de tous les sans papiers.

Nous insistons aussi pour le retour de nos copains expulsés, de manière inhumaine, menottés, scotchés, chloroformés... par les policiers de Jean-Louis Debré. Nous ne souhaitons pas, quelles qu'en soient les conditions, que de telles horreurs se reproduisent. Nous demandons également l'abrogation de toutes les lois anti-immigrés. Nous ne voulons plus être les boucs émissaires de cette crise, et demandons au nouveau gouvernement de bien faire son calcul ; les critères de Jean-Pierre Chevènement ne conviennent pas : nous demandons la régularisation, pas l'arbitraire, et il n'y a pas de bons et de mauvais sans papiers. Ce que nous attendons : respect et dignité, et que nous cessions d'être les victimes de toutes sortes d'accusations. Ce mouvement des sans papiers de Saint-Bernard, qui a commencé le 18 mars 1996 à l'Eglise Saint-Ambroise, en passant par Pajol, Japy, la Cartoucherie... a regroupé des hommes et des femmes courageux, qui ont subi trop de souffrances et d'humiliations. La lutte continue aujourd'hui, tant que la régularisation globale des sans papiers de Saint-Bernard n'est pas effective.

Nous remercions tous ces citoyens qui nous ont rendu visite et se sont déplacé à l'Eglise Saint-Bernard et partout ailleurs : ils ont très justement pensé que nous devions avoir une vie en commun ; c'est également ce que nous pensons, ainsi que tous les pays d'Afrique francophone.

Je rend un hommage tout particulier au courage, à la dignité, au sacrifice des grévistes de la faim qui ont respecté jusqu'au bout leur engagement, et qui ont su ne pas baisser les bras en poursuivant cette lutte acharnée après leur première évacuation de Saint-Bernard le 12 août. Ils sont toujours restés fidèles à leurs engagements.

Hamady Camara

Porte-parole des 10 grévistes de la faim de Saint-Bernard

procès

Boubakar Tիրրera, ex-gréviste de la faim de Pajol puis de Saint-Bernard, sera jugé le 29 octobre 1997 à la 12ème chambre du Palais de Justice de Paris (M° Cité). Il y a près d'un an, la Préfecture avait prononcé à son encontre, ainsi que pour 6 autres des ex-grévistes, un arrêté de reconduite à la frontière.

prison

Sékou Touré, incarcéré depuis le 28 juin à la Maison d'Arrêt de la Santé, a été libéré le 16 août au matin.

**Sans-papiers**

en lutte >>> coordination nationale

Calle
Renée
Noulond
B.H -

SANS-PAPIERS: RIEN N'EST RÉGLÉ!

TOUS ENSEMBLE POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

Au mépris de ses engagements et dans la continuité des textes successifs réglementant l'immigration en France depuis 1945, le gouvernement Jospin vient de rendre public son avant-projet de loi.

Ce texte fait suite à la circulaire Chevènement de juin relative au "réexamen de la situation de certaines catégories d'étrangers". Cette circulaire, en ne retenant que le cas par cas est loin de résoudre les questions soulevées par la lutte des Sans-Papiers. Elle maintient le pouvoir discrétionnaire des Préfets et de ce fait l'arbitraire qui a toujours prévalu dans le traitement des dossiers. Cet avant-projet de loi ne rompt pas avec la logique de discrimination et de suspicion qui est à l'origine du mouvement des Sans-Papiers.

L'aggravation du dispositif répressif par la prolongation de la rétention, le maintien de la double peine et des certificats d'hébergements ainsi que la persistance de la notion de "menace à l'ordre public" démontre l'absence de volonté de rompre avec les pratiques en cours depuis des décennies. L'atteinte aux droits des étrangers menace les droits de toutes et de tous.

Les Sans-Papiers et les organisations appellent au renforcement de la vigilance et de la mobilisation pour exiger:

- **L'abrogation des lois Pasqua-Méhaignerie-Debré.**
- **L'abandon de l'avant-projet de loi Chevènement et la refonte de la législation sur les étrangers.**
- **La régularisation juste et rapide de tous les Sans-Papiers.**
- **La libération des personnes emprisonnées pour défaut de papiers.**
- **L'arrêt des expulsions et le retour des expulsés.**

Samedi 20 septembre: manifestation régionale pour l'abrogation des lois Pasqua-Méhaignerie-Debré de République à Concorde à 15 heures.

Vendredi 19 septembre: journée nationale d'action, manifestations et/ou rassemblements devant les préfectures. A Paris le rassemblement est prévu à l'issue du "Picketing" qui aura lieu exceptionnellement de 16 à 17 heures.

Premiers signataires: 13 ACTIF, A.C, ACT-UP, APEIS, ATMF, CFDT-CHEMINOTS, CISIA, COLLECTIF FEMINISTE RUPTURES, DROITS DEVANT!, BELLEVILLE XIX, FPCR, GISTI, JRE, LCR, SCALP-REFLEX, SUD-PTT, UTSE-AR (LES ULIS),

COLLECTIF DES "SANS PAPIERS" DU VAL DE MARNE

Maison des syndicats - 11 rue des Archives - 94000 CRETEIL - Tél 01 49 80 31 79 - Fax. 01 43 77 25 12

SANS-PAPIERS : RIEN N'EST REGLE !

MARDI 16 SEPT. à partir de 18 h :

CONFERENCE-DEBAT

Maison des Syndicats de CRETEIL

VENDREDI 19 SEPT. à partir de 17h30 :

RASSEMBLEMENT

devant la Préfecture de CRETEIL

dans le cadre de la journée nationale d'action des sans-papiers

SAMEDI 20 SEPT. A 15 H - Place de la République à PARIS

MANIFESTATION

à l'appel de la Coordination nationale des sans-papiers

Le **projet de loi sur l'immigration** qui doit être proposé à la prochaine session parlementaire, par le Ministre de l'Intérieur, J.P. CHEVENEMENT, au nom du gouvernement **est une reculade!!!**

Il témoigne d'un manque de courage politique de ce gouvernement, qui ne veut pas rompre avec les pratiques du passé.

Le gouvernement se refuse à abroger les lois PASQUA-DEBRE, alors que cette promesse figurait dans tous les programmes électoraux de l'actuelle majorité parlementaire. Les quelques changements proposés par ce projet sont loin de résoudre les problèmes que nous rencontrons, et parfois même les aggravent. Par exemple:

- *les certificats d'hébergement sont maintenus,*
- *la rétention administrative est aggravée,*
- *la notion floue et arbitraire de « menace à l'ordre public » est maintenue.*

Combien de nouvelles situations précaires naîtraient d'une pareille loi!

Les députés de la nouvelle majorité de gauche doivent respecter leurs engagements électoraux et refuser de se soumettre à la volonté gouvernementale de rechercher un consensus avec la droite. Loin de faire reculer la droite et le Front National, cette politique renforce leur arrogance, favorise l'escalade xénophobe et fait toujours de nous des boucs émissaires : les immigrés ne sont pas responsables du chômage, de la précarité et des atteintes aux acquis sociaux ! Il ne peut y avoir de vrais changements dans le simple « toilettage » des lois existantes. Une politique de gauche, courageuse et juste à l'égard des immigrés exige:

- ==> **L'ABROGATION DES LOIS PASQUA-DEBRE**
- ==> **LA REFORTE RADICALE DE LA LEGISLATION SUR L'IMMIGRATION**
- ==> **LA REGULARISATION IMMEDIATE DE TOUS LES SANS-PAPIERS (carte de 10 ans)**
- ==> **LA LIBERATION DES SANS-PAPIERS EMPRISONNES ET LE RETOUR DES EXPULSES**